



Rapport Semestriel

PÉRIODE TERMINÉE LE 30 JUIN 2014

Fiera Capital Fonds équilibré
Fiera Capital Fonds d'obligations
Fiera Capital Fonds de revenu élevé
Fiera Capital Fonds d'actions de croissance
Fiera Capital Fonds d'actions mondiales
Fiera Capital Fonds du marché monétaire
Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes

* Ces états financiers semi-annuels n'ont pas été audités
et examinés par les auditeurs nommés.



FIERACAPITAL

TABLE DES MATIÈRES

ÉTATS FINANCIERS

Fiera Capital Fonds équilibré (auparavant Fiera Sceptre Fonds équilibré)	I
Fiera Capital Fonds d'obligations (auparavant Fiera Sceptre Fonds d'obligations)	14
Fiera Capital Fonds de revenu élevé (auparavant Fiera Sceptre Fonds de revenu élevé)	26
Fiera Capital Fonds d'actions de croissance (auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions de croissance)	40
Fiera Capital Fonds d'actions mondiales (auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions mondiales)	56
Fiera Capital Fonds du marché monétaire (auparavant Fiera Sceptre Fonds du marché monétaire)	72
Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes (auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions canadiennes)	85

FIERA CAPITAL FONDS ÉQUILIBRÉ

(auparavant Fiera Sceptre Fonds équilibré)

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(non audité)

	Au 30 juin 2014 \$	Au 31 décembre 2013 \$	Au 1 ^{er} janvier 2013 \$
Actif			
Actifs courants			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	55 349 826	50 032 643	45 574 876
Placements à court terme	2 545 586	3 243 942	3 192 514
Trésorerie	996 837	27	210 944
Intérêts à recevoir	3 227	2 183	3 269
Montants à recevoir sur la vente de parts	684 827	—	—
Autres montants à recevoir	18 548	34 955	21 397
Total de l'actif	59 598 851	53 313 750	49 003 000
Passif			
Passifs courants			
Montants à payer pour les parts rachetées	71 378	—	118 205
Distributions à payer aux porteurs de parts	—	—	792
Frais de gestion à payer	62 801	58 941	37 144
Autres charges à payer	70 866	66 384	155 944
Total du passif	205 045	125 325	312 085
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	59 393 806	53 188 425	48 690 915
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie			
Catégorie A	110 970	131 958	64 816
Catégorie B	54 927 276	47 847 048	43 838 702
Catégorie F	97 680	72 336	63 070
Catégorie O	4 257 880	5 137 083	4 724 327
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part			
Catégorie A	20,08 \$	19,04 \$	17,56 \$
Catégorie B	21,15 \$	19,59 \$	17,88 \$
Catégorie F	21,09 \$	19,87 \$	18,08 \$
Catégorie O	22,73 \$	21,26 \$	19,05 \$

Signé pour le compte de
Corporation Fiera Capital, gestionnaire du Fonds



Sylvain Brosseau, administrateur



Jean-Guy Desjardins, administrateur

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

(non audité)

Semestres clos les 30 juin

	2014 \$	2013 \$
Revenus		
Intérêts à distribuer	321 353	295 080
Dividendes	293 077	343 225
Revenus de prêts de titres	247	272
Gain (perte) de change	(3)	1 188
Autres variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		
Gain (perte) net réalisé	913 579	334 762
Variation de la plus-value (moins-value) latente	3 262 830	1 035 949
Total des revenus (pertes)	4 791 083	2 010 476
Charges (note 5)		
Frais de gestion	350 798	312 958
Information aux porteurs de parts	50 097	49 918
Droits de garde	41 233	21 115
Investor Information fees	—	—
Honoraires d'audit	10 350	12 768
Droits de dépôt	8 386	21 206
Frais juridiques	4 710	14 925
Frais du comité d'examen indépendant	2 882	1 785
Frais de comptabilité	1 462	1 484
Total des charges	469 918	436 159
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	4 321 165	1 574 317
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie		
Catégorie A	7 965	1 712
Catégorie B	3 883 253	1 388 541
Catégorie F	6 539	2 043
Catégorie O	423 408	182 021
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie, par part		
Catégorie A	1,42	0,46
Catégorie B	1,57	0,56
Catégorie F	1,64	0,58
Catégorie O	1,85	0,74

FIERA CAPITAL FONDS ÉQUILIBRÉ (auparavant Fiera Sceptre Fonds équilibré)

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

(non audité)

Semestres clos les 30 juin

	2014 Catégorie A \$	2013 \$	2014 Catégorie B \$	2013 \$	2014 Catégorie F \$	2013 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	131 958	64 816	47 847 048	43 838 702	72 336	63 070
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	7 965	1 712	3 883 253	1 388 541	6 539	2 043
Transactions sur parts rachetables (note 4)						
Produit de l'émission de parts rachetables	18 600	—	6 394 653	2 682 557	18 805	—
Rachat de parts rachetables	(47 554)	—	(3 150 359)	(3 327 049)	—	—
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	2 162	1 513	954 589	948 628	1 653	1 410
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables	(26 792)	1 513	4 198 883	304 136	20 458	1 410
Distributions aux porteurs de parts rachetables						
Revenu net de placement	(2 161)	(1 513)	(1 001 908)	(999 020)	(1 653)	(1 410)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	(2 161)	(1 513)	(1 001 908)	(999 020)	(1 653)	(1 410)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(20 988)	1 712	7 080 228	693 657	25 344	2 043
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	110 970	66 528	54 927 276	44 532 359	97 680	65 113
			2014 Catégorie O \$	2013 \$	2014 Total du Fonds \$	2013 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période			5 137 083	4 724 327	53 188 425	48 690 915
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables			423 408	182 021	4 321 165	1 574 317
Transactions sur parts rachetables						
Produit de l'émission de parts rachetables			—	3 500	6 432 058	2 686 057
Rachat de parts rachetables			(1 260 626)	(147 036)	(4 458 539)	(3 474 085)
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables			48 217	56 806	1 006 621	1 008 357
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables			(1 212 409)	(86 730)	2 980 140	220 329
Distributions aux porteurs de parts rachetables						
Revenu net de placement			(90 202)	(98 791)	(1 095 924)	(1 100 734)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables			(90 202)	(98 791)	(1 095 924)	(1 100 734)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables			(879 203)	(3 500)	6 205 381	693 912
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période			4 257 880	4 720 827	59 393 806	49 384 827
			2014 Catégorie A	2013	2014 Catégorie B	2013
Nombre de parts rachetables						
Solde à l'ouverture de la période			6 930	3 691	2 442 062	2 451 505
Parts rachetables émises et payées au cours de la période			950	—	264 403	147 263
Parts rachetables rachetées au cours de la période			(2 463)	—	(156 264)	(181 502)
Émission de parts rachetables au réinvestissement des distributions			110	84	47 100	51 774
Solde à la clôture de la période			5 527	3 775	2 597 301	2 469 040
			2014 Catégorie F	2013	2014 Catégorie O	2013
Nombre de parts rachetables						
Solde à l'ouverture de la période			3 641	3 489	241 633	247 959
Parts rachetables émises et payées au cours de la période			910	—	—	178
Parts rachetables rachetées au cours de la période			—	—	(56 456)	(7 567)
Émission de parts rachetables au réinvestissement des distributions			80	76	2 186	2 894
Solde à la clôture de la période			4 631	3 565	187 363	243 464

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS ÉQUILIBRÉ (auparavant Fiera Sceptre Fonds équilibré)

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

(non audité)

Semestres clos les 30 juin

	2014 \$	2013 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	4 321 165	1 574 317
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Gain (perte) de change	3	(1 188)
Gain (perte) net réalisé	(913 579)	(334 762)
Variation de la plus-value (moins-value) latente	(3 262 830)	(1 035 949)
Achats de placements	(11 013 110)	(8 195 101)
Produit de la vente de placements	10 570 692	8 759 999
Intérêts à recevoir	(1 044)	1 712
Autres montants à recevoir	16 407	4 980
Frais de gestion à payer	3 860	(6 773)
Autres charges à payer	4 482	630
Trésorerie nette liée aux activités d'exploitation	(273 954)	767 865
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(89 303)	(93 169)
Produit de l'émission de parts rachetables	5 747 231	2 678 637
Rachat de parts rachetables	(4 387 161)	(3 587 178)
Trésorerie nette liée aux activités de financement	1 270 767	(1 001 710)
Gain (perte) de change	(3)	1 188
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	996 810	(232 657)
Trésorerie à l'ouverture de la période	27	210 944
Trésorerie à la clôture de la période	996 837	(21 713)
Intérêts reçus	320 309	296 792
Dividendes reçus	293 077	343 225

FIERA CAPITAL FONDS ÉQUILIBRÉ (auparavant Fiera Sceptre Fonds équilibré)

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 30 juin 2014 (non audité)

	DATE ÉCHÉANCE	TAUX D'INTÉRÊT	NOMBRE DE PARTS/VALEUR NOMINALE	COÛT MOYEN (\$)	JUSTE VALEUR (\$)	EN % DU TOTAL DES PLACEMENTS
Trésorerie				996 786	996 837	1,70
Billets à court terme						
Bons du Trésor						
Bons du Trésor du Canada	3-juill-2014	0,920 %	1 555 000	1 551 821	1 551 821	
Bons du Trésor du Canada	14-août-2014	0,921 %	995 000	993 765	993 765	
Total, billets à court terme				2 545 586	2 545 586	4,32
Fonds communs						
Fiera Capital Fonds d'obligations, cat. O			1 273 363	15 799 706	15 663 771	
Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes, cat. O			1 388 951	14 347 334	18 199 986	
Fiera Capital Fonds d'actions de croissance, cat. O			27 259	2 519 214	4 688 592	
Fiera Capital Fonds d'actions mondiales, cat. O			612 428	12 371 019	16 797 477	
Total des fonds communs				45 037 273	55 349 826	93,98
Total des placements, y compris la trésorerie et les billets à court terme				48 579 645	58 892 249	100,00

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS ÉQUILIBRÉ

(auparavant Fiera Sceptre Fonds équilibré)

NOTES ANNEXES

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

1. Déclaration de fiducie

Le Fiera Capital Fonds équilibré (le « Fonds ») (auparavant Fiera Sceptre Fonds équilibré) est un fonds commun de placement à capital variable non constitué en personne morale, établi sous le régime des lois de la province d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie datée du 22 novembre 1985, modifiée le 10 septembre 2010 et le 26 août 2011, et mise à jour le 31 mai 2012 par Corporation Fiera Capital. L'adresse du siège social du Fonds est le 1 Adelaide Street, Suite 600, Toronto, Ontario, M5C 2V9.

Le Fonds a pour objectif principal de dégager à long terme le rendement le plus élevé possible dans le cadre d'une stratégie de placement fondamentale privilégiant une large diversification entre les principales catégories d'actifs et au sein de celles-ci. Le Fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens.

Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « gestionnaire ») est le gestionnaire de fonds, le fiduciaire du Fonds et le gestionnaire de portefeuille. RBC Investor Services Trust est le dépositaire et l'agent chargé de la tenue des registres du Fonds.

Les états financiers du Fonds comprennent l'inventaire du portefeuille au 30 juin 2014, les états de la situation financière au 30 juin 2014, au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013, et les états du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ainsi que les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates.

Le 12 août 2013, les Fonds mutuels Fiera Sceptre ont été renommés Fonds mutuels Fiera Capital. De plus, à cette même date, le Fonds a changé de nom pour Fiera Capital Fonds équilibré.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) applicables à la préparation d'états financiers intermédiaires, notamment IAS 34 *Information financière intermédiaire* et IFRS 1 *Première application des Normes internationales d'information financière*. Le Fonds a adopté ce référentiel comptable en 2014, comme l'exigent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières et le Conseil des normes comptables du Canada. Antérieurement, le Fonds préparait ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada définis dans la Partie V du *Manuel des Comptables professionnels agréés du Canada* (les « PCGR canadiens »). Les données comparatives selon les PCGR canadiens ont été retraitées pour les rendre conformes aux IFRS. Le Fonds a appliqué les mêmes méthodes comptables aux fins de la préparation de son état de la situation financière d'ouverture en IFRS au 1^{er} janvier 2013 et pour toutes les périodes présentées, comme si ces méthodes avaient toujours été en vigueur. La note 12 fait état de l'incidence de la transition aux IFRS sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie présentés par le Fonds. Elle présente également la nature et l'effet des changements de méthodes comptables importants par rapport aux méthodes utilisées dans la préparation des états financiers du Fonds conformément aux PCGR canadiens, pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Les méthodes utilisées pour les présents états financiers intermédiaires sont fondées sur les IFRS publiées et en vigueur au 25 août 2014, date à laquelle la publication des états financiers intermédiaires a été autorisée par le gestionnaire. Les éventuelles modifications apportées aux IFRS après cette date, qui seront appliquées dans les états financiers annuels des Fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, pourraient donner lieu au retraitement des présents états financiers intermédiaires, y compris des ajustements transitoires comptabilisés au moment du basculement aux IFRS.

Instruments financiers

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transactions dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti. Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements et actifs et passifs dérivés du Fonds sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), y compris certains placements qui ont été désignés comme étant à la JVRN. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts.

Le Fonds opère compensation des actifs et passifs financiers et présente le montant net qui en résulte dans l'état de la situation financière lorsqu'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le Fonds conclut, dans le cadre normal de ses activités, diverses conventions-cadres de compensation et accords similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans l'état de la situation financière, mais qui permettent néanmoins d'opérer compensation des montants dans certaines circonstances, comme la faillite ou la résiliation des contrats.

Évaluation des placements

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds utilise le dernier cours pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Coûts de transactions

Les coûts de transactions sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les coûts de transactions sont des coûts marginaux résultant directement de l'acquisition, de l'émission ou de la cession d'un placement. Ils comprennent les honoraires et commissions versés aux agents, aux conseillers et aux courtiers, les droits prélevés par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs mobilières, ainsi que les droits et taxes de transfert.

Valeur liquidative par part et date d'évaluation

Les parts sont émises et rachetées en tout temps à leur valeur liquidative aux fins des opérations par part, qui est calculée, pour chacune des catégories de parts du Fonds, chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto. La valeur liquidative par part de chaque catégorie correspond à la juste valeur globale de la valeur liquidative aux fins des opérations de cette catégorie du Fonds, divisée par le nombre total de parts en circulation de cette catégorie à la fermeture des bureaux le jour de l'évaluation.

FIERA CAPITAL FONDS ÉQUILIBRÉ

(auparavant Fiera Sceptre Fonds équilibré)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

Évaluation des titres non cotés et autres placements

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date de présentation de l'information financière. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 8 pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

Opérations sur titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date où elles ont eu lieu. Le coût des placements représente le montant payé pour chaque titre et est calculé selon la méthode du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, dont le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Trésorerie

La trésorerie et les dettes bancaires sont considérées comme des prêts et créances et sont comptabilisées au coût, lequel avoisine la juste valeur.

Autres actifs et passifs

Les montants à recevoir du gestionnaire, les montants à recevoir des courtiers, les montants à recevoir pour la vente de parts, ainsi que les intérêts, les dividendes et les autres montants à recevoir sont considérés comme des prêts et créances et sont comptabilisés au coût. De même, les frais de gestion à payer, les autres charges à payer, les montants à payer pour les parts rachetées, les montants à payer aux courtiers, les intérêts, les dividendes et les autres montants à payer ainsi que les distributions à payer sont considérés comme des passifs financiers et sont comptabilisés au coût. Leur valeur comptable avoisine la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Revenus

Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende. Le revenu d'intérêts à distribuer présenté dans l'état du résultat global correspond aux paiements d'intérêts du coupon reçus par le Fonds et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le Fonds n'amortit pas les primes versées et les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations à coupon zéro dont les intérêts sont amortis selon le mode linéaire. Les gains ou les pertes réalisés découlant de la vente de placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen ne comprend pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro. Les revenus reçus des fiducies de revenu sont inscrits à la date ex-distribution et sont répartis entre les revenus, les gains en capital et les remboursements de capital lorsque l'information nécessaire à une telle répartition est disponible ou à la discrétion du gestionnaire si cette information n'est pas disponible. Les revenus et les gains et pertes réalisés et latents sont répartis au prorata entre les catégories en fonction de la valeur liquidative moyenne pondérée de chaque catégorie.

Frais de gestion et charges d'exploitation

Le Fonds verse au gestionnaire des frais de gestion, calculés pour les parts des catégories A, B et F sous forme de pourcentage de la valeur liquidative de la catégorie visée, à la fermeture des bureaux de chaque jour ouvrable.

Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Fonds. La juste valeur des instruments financiers libellés en devises est présentée en dollars canadiens aux taux de change en vigueur chaque jour d'évaluation. Les opérations sur titres, les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations correspondantes. Les gains et les pertes de change réalisés sont inscrits au poste « Gain (perte) net réalisé » de l'état du résultat global. L'écart entre les gains et les pertes de change latents à l'ouverture et à la clôture de la période est inscrit à l'état du résultat global, au poste « Variation de la plus-value (moins-value) latente ».

Impôts

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité du résultat net du Fonds aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de toute période doivent être distribuées aux porteurs de parts de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que le Fonds ne comptabilise pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujéti à des retenues d'impôts sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôts s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans l'état du résultat global.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, présentée dans l'état du résultat global correspond à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables de chaque catégorie en circulation au cours de la période. Voir la note 11 pour obtenir le calcul.

Distributions aux porteurs de parts

Depuis septembre 2007, le Fonds a pour objectif de verser des distributions équivalant à un rendement de 5 % par année. Les distributions seront versées tous les mois sous forme de revenu de placement net et, dans la mesure nécessaire, de remboursement de capital. Les gains en capital nets réalisés du Fonds sont distribués une fois l'an en décembre aux porteurs de parts inscrits à cette date. Ces distributions sont en général réinvesties. Les pertes en capital que subit le Fonds réduisent les gains en capital nets réalisés à distribuer aux porteurs de parts au cours des exercices ultérieurs. Voir la note 9 pour obtenir des informations sur le cumul des pertes autres qu'en capital et des pertes en capital nettes du Fonds.

Entité d'investissement

Le Fonds compte plusieurs investisseurs non liés et détient plusieurs placements directement et indirectement par ses placements dans des fonds sous-jacents. Les participations dans le fonds prennent la forme de parts participantes rachetables qui sont classées dans le passif conformément à IAS 32 et qui sont exposées à des

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

rendements variables en raison de la variation de la juste valeur de l'actif net du Fonds. Le Fonds est une entité d'investissement conformément à IFRS 10 puisqu'il réunit les conditions suivantes :

- a) Le Fonds a obtenu des fonds, à charge pour lui de fournir aux investisseurs des services de gestion de placements.
- b) Le Fonds a déclaré directement à ses investisseurs qu'il a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et de revenus de placement.
- c) Le rendement des placements est évalué et apprécié sur la base de la juste valeur.

Normes comptables publiées mais non encore adoptées

La version définitive d'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui a été publiée par l'IASB en juillet 2014, remplacera IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 introduit un modèle de classement et d'évaluation unique, un modèle de dépréciation prospectif fondé sur les pertes attendues et une approche de la comptabilité de couverture presque complètement revue. La nouvelle approche unique, qui repose sur des principes pour classer les actifs financiers, s'appuie sur les caractéristiques des flux de trésorerie ainsi que sur le modèle économique de l'entreprise dans laquelle l'actif est détenu. Le nouveau modèle unique de dépréciation, qui s'applique à tous les instruments financiers, exigera de comptabiliser, en temps voulu, les pertes de crédit attendues. Il comporte aussi des modifications qui touchent le risque de crédit propre à l'entité, notamment pour les passifs devant être évalués à la juste valeur, de sorte que les gains découlant de la détérioration du risque de crédit propre à l'entité à l'égard de ces passifs ne sont plus comptabilisés en résultat net. IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, mais l'adoption anticipée est permise. De plus, les modifications touchant le crédit propre à l'entité peuvent être appliquées de façon anticipée, seules, sans pour autant modifier la méthode de comptabilisation des instruments financiers. Le Fonds évalue actuellement l'incidence d'IFRS 9 et n'a pas encore déterminé à quel moment il adoptera la nouvelle norme.

3. Estimations comptables et jugements critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers :

Évaluation de la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds détient des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ni exécutoires. En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer ses positions au moyen de ses propres modèles, qui reposent généralement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et examinés périodiquement par du personnel expérimenté du gestionnaire, indépendant de la partie qui les a créés. Les modèles utilisés pour les actions d'entités non cotées reposent principalement sur des multiples du bénéfice ajustés pour tenir compte de l'absence de liquidité, s'il y a lieu.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Voir la note 8 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Fonds consiste ou non à investir dans le but de réaliser un rendement global, aux fins de l'application de l'option de la juste valeur selon IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). Le jugement le plus important consiste à établir que certains placements sont détenus à des fins de transaction et à déterminer si l'option de la juste valeur peut être appliquée aux placements qui ne sont pas détenus à de telles fins.

4. Parts rachetables

Les porteurs de parts peuvent demander le rachat d'une partie ou de la totalité de leurs parts rachetables, en adressant une demande écrite au gestionnaire ou à un courtier en valeurs ou en fonds communs de placement, qui se chargera de remettre cette demande au gestionnaire. La signature du porteur de parts pourrait devoir être certifiée par un garant jugé acceptable par le gestionnaire. Les parts rachetables seront rachetées à la valeur liquidative aux fins des opérations par part de la catégorie, déterminée à la date d'évaluation suivante. Les demandes de rachat reçues après 16 h (heure normale de l'Est), peu importe la journée, sont réputées avoir été reçues le premier jour ouvrable suivant la date réelle de réception. Les demandes de rachat relatives aux régimes enregistrés des porteurs de parts doivent être soumises avec tous les documents de transfert exigés par l'Agence du revenu du Canada dans le cas d'un transfert à un autre régime enregistré. Les parts rachetables émises et en circulation constituent le capital du Fonds. Le Fonds n'est pas assujéti à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite des exigences minimales en matière de souscription. Les variations du capital du Fonds au cours de la période sont constatées à l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Le gestionnaire a la responsabilité de gérer le capital du Fonds conformément aux objectifs de placement, et de gérer ses liquidités de façon à pouvoir financer ses obligations de rachat.

Le Fonds peut émettre un nombre illimité de parts rachetables de chaque catégorie.

Les parts des catégories A et B sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de catégorie O sont conçues pour les investisseurs institutionnels et les particuliers aisés, qui ont droit à une réduction des frais de gestion en raison du coût plus faible associé à la gestion des placements plus importants. Les parts des catégories A et B peuvent être échangées contre des parts des catégories F ou O du même Fonds à la discrétion du gestionnaire et avec l'accord du porteur de parts, si ce dernier satisfait aux exigences d'admissibilité des parts de catégorie O. Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de comptes sur honoraires ou de compte intégré auprès de leur courtier, qui a conclu une entente avec le gestionnaire pour vendre des parts de catégorie F. Il en ressort que les

FIERA CAPITAL FONDS ÉQUILIBRÉ (auparavant Fiera Sceptre Fonds équilibré)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

parts rachetables du Fonds ne présentent pas toutes des « caractéristiques identiques » et que, par le fait même, elles ne satisfont pas aux critères de classement dans les capitaux propres et sont plutôt classées dans les passifs financiers.

Les parts rachetables sont de la même catégorie et confèrent aux porteurs des droits et des privilèges identiques. Chaque part rachetable confère à son porteur un droit de vote et, en cas de liquidation du Fonds, le droit à la répartition de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de la catégorie après acquittement des passifs.

5. Frais de gestion et charges d'exploitation

Le taux des frais de gestion au 30 juin 2014 et au 31 décembre 2013 est présenté dans le tableau suivant et correspond à un pourcentage annuel de la valeur liquidative moyenne de la catégorie :

30 juin 2014	Cat. A	Cat. B	Cat. F
Fiera Capital Fonds équilibré	2,00 %	1,25 %	1,00 %
31 décembre 2013	Cat. A	Cat. B	Cat. F
Fiera Capital Fonds équilibré	2,00 %	1,25 %	1,00 %

Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux parts de catégorie O du Fonds. En vertu des modalités d'un contrat de gestion de placements, le gestionnaire reçoit de chaque porteur de parts, pour ses services de gestion d'actifs, des honoraires de gestion calculés en fonction des honoraires applicables au total de l'actif sous gestion du porteur de parts. Ces honoraires peuvent diminuer, en pourcentage, à mesure que l'actif sous gestion augmente.

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à son exploitation. Les charges d'exploitation comprennent les honoraires d'audit, les droits de garde, les frais juridiques, les honoraires de l'agent des transferts et du fiduciaire, les frais d'administration et les droits de dépôt propres au Fonds. Le Fonds prend également en charge les frais du comité d'examen indépendant (« CEI ») qui a été établi conformément au *Règlement 81-107 sur le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*. Les charges d'exploitation et les frais du CEI sont répartis entre les catégories de parts selon les services fournis à chacune des catégories, en fonction de la valeur liquidative proportionnelle de chaque catégorie. Depuis le 1^{er} décembre 2013, les frais de tenue des registres et de mise à la poste sont calculés en fonction de la valeur liquidative proportionnelle de chaque catégorie. Avant le 1^{er} décembre 2013, ces frais étaient répartis selon le nombre relatif de porteurs de parts dans chaque catégorie. Le gestionnaire peut (à sa discrétion) décider d'absorber la totalité ou une partie des obligations du Fonds lorsque le total des charges excède un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne par catégorie du Fonds. Le gestionnaire peut en tout temps cesser d'absorber ces charges. Les montants absorbés par le gestionnaire, le cas échéant, sont présentés dans l'état du résultat global.

6. Opérations avec des parties liées

Le gestionnaire assure l'administration quotidienne du Fonds. Il lui fournit tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) nécessaires à son fonctionnement, ou veille à ce que ceux-ci lui soient fournis.

Le tableau qui suit résume les opérations avec des parties liées que le Fonds a effectuées avec le gestionnaire et qui sont présentées dans les états financiers :

	Au 30 juin 2014	Au 31 décembre 2013
Frais de gestion	350 798 \$	665 131 \$
Frais de comptabilité	1 462	3 534
Frais de gestion à payer	62 801	58 941
Frais de comptabilité à payer	642	1 460

Comme il fournit les capitaux de lancement au Fonds, le gestionnaire conserve certaines parts du Fonds.

30 juin 2014	Capitaux de lancement			
	Cat. A	Cat. B	Cat. F	Cat. O
Fiera Capital Fonds équilibré	1,45 %	—	1,43 %	—
31 décembre 2013	Capitaux de lancement			
	Cat. A	Cat. B	Cat. F	Cat. O
Fiera Capital Fonds équilibré	1,14 %	—	1,76 %	—

Le Fonds a reçu des revenus des fonds Fiera sous-jacents au cours de la période close le 30 juin 2014 et de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Ces fonds sous-jacents ont le même gestionnaire que le Fonds. La répartition de ce revenu est présentée dans le tableau ci-après :

		Dividendes	Intérêts	Gains en capital
Fiera Capital Fonds d'obligations, cat. O	Juin 2014	— \$	— \$	— \$
	Décembre 2013	—	578 872	—
Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes, cat. O	Juin 2014	157 584	—	—
	Décembre 2013	369 055	—	785 597
Fiera Capital Fonds d'actions de croissance, cat. O	Juin 2014	9 192	—	—
	Décembre 2013	67 410	—	26 010
Fiera Capital Fonds d'actions mondiales, cat. O	Juin 2014	126 301	—	—
	Décembre 2013	169 359	—	—

7. Commissions et autres coûts de transactions

Les montants payés par le Fonds au titre des commissions de courtage et des autres coûts de transactions sont inclus dans les états du résultat global du Fonds.

Aux 30 juin 2014 et 2013, le Fonds n'avait consenti aucun rabais de courtage.

FIERA CAPITAL FONDS ÉQUILIBRÉ

(auparavant Fiera Sceptre Fonds équilibré)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

8. Informations à fournir sur les instruments financiers – Gestion des risques

Classement des instruments financiers évalués à la juste valeur

Le Fonds classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

- Niveau 1 Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;
- Niveau 2 Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
- Niveau 3 Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Les tableaux de la hiérarchie des justes valeurs qui suivent présentent de l'information sur les actifs du Fonds évalués à la juste valeur au 30 juin 2014, au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013 :

Actifs financiers à la juste valeur au 30 juin 2014			
	Niveau 1	Niveau 2	Total
Billets à court terme	2 545 586 \$	— \$	2 545 586 \$
Fonds communs de placement	55 349 826	—	55 349 826
	57 895 412 \$	— \$	57 895 412 \$

Actifs financiers à la juste valeur au 31 décembre 2013			
	Niveau 1	Niveau 2	Total
Billets à court terme	3 243 942 \$	— \$	3 243 942 \$
Fonds communs de placement	50 032 643	—	50 032 643
	53 276 585 \$	— \$	53 276 585 \$

Actifs financiers à la juste valeur au 1 ^{er} janvier 2013			
	Niveau 1	Niveau 2	Total
Billets à court terme	3 192 514 \$	— \$	3 192 514 \$
Fonds communs de placement	45 574 876	—	45 574 876
	48 767 390 \$	— \$	48 767 390 \$

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des intérêts à recevoir, des achats de placements à payer, des rachats à payer, des distributions à payer, des charges à payer et de l'obligation des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables correspond approximativement à la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces éléments. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

a) Fonds communs de placement

Les parts de fonds communs de placement détenues dans le portefeuille sont évaluées à leur valeur liquidative par part respective aux dates d'évaluation pertinentes. Puisque la plupart de ces données peuvent être facilement obtenues et sont régulièrement mises à jour, les titres sont classés au niveau 1.

b) Billets à court terme

Les billets à court terme sont classés au niveau 1.

Au cours des périodes closes le 30 juin 2014, le 31 décembre 2013 et le 1^{er} janvier 2013 aucun placement n'a été transféré entre les niveaux 1 et 2 et le Fonds ne détenait aucun actif financier de niveau 3.

Les flux de trésorerie relatifs aux passifs financiers du Fonds ne sont pas actualisés, car leur échéance est inférieure à trois mois. Les passifs financiers comprennent les frais de gestion à payer et les autres charges à payer.

Gestion des risques financiers

Le Fonds classe les actifs et les passifs financiers dans les catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, prêts et créances et autres passifs financiers comptabilisés au coût amorti.

Les instruments financiers du Fonds se composent de trésorerie, de placements, de montants à recevoir et de montants à payer. La valeur comptable de la trésorerie, des montants à recevoir et des montants à payer se rapproche de la juste valeur, étant donné la nature à court terme de ces instruments financiers. Le Fonds est exposé à divers types de risques liés à ses stratégies de placement, ainsi qu'aux instruments financiers et aux marchés dans lesquels il investit.

Les activités du Fonds exposent ce dernier à divers risques financiers, dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés des capitaux et vise à en atténuer l'incidence négative éventuelle sur le rendement du Fonds.

Le gestionnaire est responsable de la gestion des risques pour le Fonds. Tous les mois, le gestionnaire compare le rendement du Fonds à l'indice de référence. Cette analyse est ensuite passée en revue chaque mois par le directeur des placements et le comité du bureau du directeur des placements. En outre, le gestionnaire s'assure que les politiques de placement du Fonds sont suivies à la lettre et rédige des rapports de conformité trimestriels, lesquels sont passés en revue chaque trimestre par le directeur des placements.

FIERA CAPITAL FONDS ÉQUILIBRÉ (auparavant Fiera Sceptre Fonds équilibré)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

Risque de marché

Le risque de marché du Fonds est influencé par trois facteurs principaux : les variations des cours de marché réels, les taux d'intérêt et les fluctuations des taux de change.

a) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Les placements du Fonds sont soumis aux fluctuations normales du marché et aux risques inhérents aux placements sur les marchés des capitaux. Le risque maximal découlant des instruments financiers détenus par le Fonds est fonction de la juste valeur de ces instruments et, indirectement, des placements du Fonds dans les fonds sous-jacents. Le gestionnaire atténue ce risque en sélectionnant les titres avec soin en fonction de critères précis et gère le risque de prix du Fonds en diversifiant ses placements. Le gestionnaire surveille quotidiennement l'ensemble des positions du Fonds et les maintient dans les limites établies.

En supposant un coefficient beta de 1,06 (1,02 au 31 décembre 2013 et 0,59 au 1^{er} janvier 2013), si l'indice composé S&P/TSX avait augmenté ou diminué de 10 % au 30 juin 2014, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts du Fonds aurait respectivement augmenté ou diminué d'environ 5 847 000 \$ (5 106 000 \$ au 31 décembre 2013 et 2 700 000 \$ au 1^{er} janvier 2013). Dans les faits, les résultats réels pourraient être différents de ceux de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les fluctuations de taux d'intérêt puissent influencer sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des instruments financiers. Un risque de taux d'intérêt existe quand le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. Le Fonds est exposé au risque que la valeur de ces instruments financiers varie par suite de la fluctuation des taux d'intérêt en vigueur. Le Fonds est principalement exposé au risque de taux d'intérêt en raison de ses placements dans des obligations, des débentures et des billets à court terme, et, indirectement, dans des titres portant intérêt qu'il détient par l'intermédiaire de fonds sous-jacents. Le tableau ci-après présente un résumé de l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la date contractuelle de révision du taux ou la date d'échéance, si celle-ci est la plus rapprochée.

	Moins de 1 mois (\$)	De 1 à 3 mois (\$)	De 3 mois à 1 an (\$)	De 1 à 5 ans (\$)	Plus de 5 ans (\$)	Total (\$)
Exposition au risque de taux d'intérêt:						
30 juin 2014	1 551 821	993 765	—	—	—	2 545 586
31 décembre 2013	749 042	2 494 900	—	—	—	3 243 942
1 ^{er} janvier 2013	249 432	2 943 082	—	—	—	3 192 514

Au 30 juin 2014, si les taux d'intérêt en vigueur avaient fluctué de 0,50 %, toutes les autres variables demeurant constantes, la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds aurait été d'environ 1 000 \$ (2 000 \$ au 31 décembre 2013 et 2 000 \$ au 1^{er} janvier 2013). Dans les faits, les résultats réels pourraient être différents de ceux de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

c) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier libellé en une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du Fonds varie en raison des fluctuations des taux de change. Les titres de capitaux propres de marchés étrangers et les obligations étrangères sont exposés au risque de change, car les cours libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du Fonds pour le calcul de la juste valeur.

Le Fonds détient des actifs et des passifs, notamment de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, libellés en monnaies autres que le dollar canadien, monnaie fonctionnelle du Fonds. Il est, de ce fait, exposé au risque de change, car la valeur des placements et des dérivés libellés en devises varie en raison des fluctuations des taux de change. Le Fonds est également indirectement exposé au risque de change par ses placements dans les fonds communs de placement sous-jacents, lesquels investissent dans des instruments financiers libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien.

Le tableau qui suit présente un résumé de l'exposition directe du Fonds au risque de change.

	30 juin 2014		31 décembre 2013		1 ^{er} janvier 2013	
	Exposition au risque de change (\$)	Pourcentage de l'actif net (%)	Exposition au risque de change (\$)	Pourcentage de l'actif net (%)	Exposition au risque de change (\$)	Pourcentage de l'actif net (%)
Dollar américain	2 812	—	2 460	—	195 962	0,40 %
Euro	122	—	122	—	110	—
Franc suisse	—	—	—	—	3 754	0,01 %
Livre sterling	—	—	—	—	5 827	0,01 %

Au 30 juin 2014, si le taux de change du dollar canadien par rapport aux devises auxquelles le Fonds est exposé avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts aurait respectivement augmenté ou diminué d'environ 150 \$ (100 \$ au 31 décembre 2013 et 10 000 \$ au 1^{er} janvier 2013). Dans les faits, les résultats réels pourraient être différents de ceux de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

Au 30 juin 2014, au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013, les autres actifs financiers (qui comprennent les dividendes et les intérêts à recevoir) et les passifs financiers libellés en devises n'exposaient pas le Fonds à un risque de change important.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le Fonds est soumis au risque de crédit en raison de ses placements dans des obligations, des débentures et des billets à court terme, et, indirectement, des placements qu'il détient par l'intermédiaire de fonds sous-jacents. Le Fonds limite son exposition aux pertes sur créances en investissant dans des titres dont la notation est élevée et en diversifiant ses titres parmi un grand nombre d'émetteurs.

FIERA CAPITAL FONDS ÉQUILIBRÉ (auparavant Fiera Sceptre Fonds équilibré)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

Le Fonds investit dans des actifs financiers de la catégorie investissement, selon les notations attribuées principalement par Dominion Bond Rating Services (« DBRS »), Standard & Poor's (« S&P ») et Moody's. Le tableau ci-dessous présente la notation des titres qui exposaient le portefeuille au risque de crédit, au 30 juin 2014, au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013, selon la plus élevée des notations de S&P, Moody's et DBRS :

	Pourcentage de l'actif net		
	30 juin 2014	31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2013
Notation			
AAA	4,29 %	6,10 %	6,56 %
	4,29 %	6,10 %	6,56 %

Toutes les transactions visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers approuvés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, car les titres vendus ne sont livrés que lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement au titre d'un achat est effectué lorsque les titres ont été reçus par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux Investisseurs. Le risque de crédit lié à ces opérations est considéré comme minime étant donné que la valeur des actifs cédés en garantie doit correspondre au moins à 102 % de la valeur du titre prêté, conformément aux exigences du Règlement 81-102. Les actifs cédés en garantie doivent être composés de trésorerie, de titres admissibles (ce qui inclut des titres de créance du gouvernement du Canada et des bons du Trésor des États-Unis) ou de titres pouvant être immédiatement convertis en des titres similaires à ceux qui font l'objet du prêt. La valeur des titres prêtés par le Fonds dans le cadre d'opérations de prêt de titres est limitée à 50 % de la valeur totale de son actif.

Les titres prêtés continuent d'être présentés dans l'inventaire du portefeuille. Le revenu tiré du prêt de titres est inclus dans les revenus de prêts de titres, à l'état du résultat global, et toute garantie en trésorerie reçue ou à payer figure à l'état de la situation financière à titre de garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés ou de garantie en trésorerie à verser pour le prêt de titres.

La valeur de marché des titres prêtés est établie à la fermeture des bureaux à chaque date d'évaluation, et toute garantie supplémentaire requise est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. Les garanties en trésorerie sont placées dans des équivalents de trésorerie. Aux 30 juin 2014 et 2013, la valeur de marché totale des titres prêtés et des garanties détenues relativement aux opérations de prêt de titres s'établissait comme suit :

	Prêts en cours		Montant de la garantie	
	2014	2013	2014	2013
Fiera Capital Fonds équilibré	34 958 \$	474 727 \$	36 708 \$	498 464 \$

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Le tableau qui suit résume le risque de concentration du Fonds :

Segment de marché	30 juin 2014	31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2013
Billets à court terme	4,29 %	6,10 %	6,56 %
Fonds communs de placement	93,19 %	94,07 %	93,60 %
Trésorerie	1,68 %	—	0,43 %
Autres actifs/passifs, montant net	0,84 %	(0,17 %)	(0,59 %)
Total	100,00 %	100,00 %	100,00 %

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Fonds est exposé quotidiennement à des rachats en trésorerie de parts rachetables. Les parts du Fonds sont rachetées sur demande à la valeur liquidative courante aux fins des opérations par part, au gré du porteur. Le Fonds gère le risque de liquidité en investissant la majorité de ses actifs dans des titres qui sont négociés sur un marché actif et dont il peut se départir facilement. De plus, le Fonds vise à conserver suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité.

Au 30 juin 2014, au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013, les placements du Fonds étaient considérés comme facilement réalisables et très liquides. Le risque de liquidité du Fonds était donc considéré comme minime.

9. Impôts sur le résultat et les gains en capital

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi »). Aux termes de la déclaration de fiducie en vertu de laquelle il a été établi, le Fonds paie ou déclare payables aux porteurs de parts pendant l'année civile la totalité de son revenu de placement net imposable et une partie suffisante de ses gains en capital nets pour ne payer aucun impôt aux termes des dispositions actuelles de la Loi. Par conséquent, selon la législation fiscale en vigueur, le revenu de placement net et les gains en capital nets sont imposables entre les mains des porteurs de parts du Fonds. Ainsi, aucune charge n'a été établie au titre de l'impôt du Canada dans les présents états financiers.

Au 31 décembre 2013, le Fonds n'avait cumulé aucune perte autre qu'en capital ni aucune perte nette en capital.

FIERA CAPITAL FONDS ÉQUILIBRÉ

(auparavant Fiera Sceptre Fonds équilibré)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

10. Instruments financiers classés par catégorie

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs financiers du Fonds, par catégorie, au 30 juin 2014. Exception faite de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, la totalité des passifs financiers du Fonds au 30 juin 2014 était comptabilisée au coût amorti.

Actifs	DFT	Actifs financiers à la JVRN au début	Total	Actifs financiers au coût amorti	Total
Actifs financiers à la JVRN	— \$	55 349 826 \$	55 349 826 \$	— \$	55 349 826 \$
Placements à court terme	—	—	—	2 545 586	2 545 586
Trésorerie	—	—	—	996 837	996 837
Intérêts à recevoir	—	—	—	3 227	3 227
Montants à recevoir sur la vente de parts	—	—	—	684 827	684 827
Autres montants à recevoir	—	—	—	18 548	18 548
Total	— \$	55 349 826 \$	55 349 826 \$	4 249 025 \$	59 598 851 \$

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs financiers du Fonds, par catégorie, au 31 décembre 2013. Exception faite de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, la totalité des passifs financiers du Fonds au 31 décembre 2013 était comptabilisée au coût amorti.

Actifs	DFT	Actifs financiers à la JVRN au début	Total	Actifs financiers au coût amorti	Total
Actifs financiers à la JVRN	— \$	50 032 643 \$	50 032 643 \$	— \$	50 032 643 \$
Placements à court terme	—	—	—	3 243 942	3 243 942
Trésorerie	—	—	—	27	27
Intérêts à recevoir	—	—	—	2 183	2 183
Autres montants à recevoir	—	—	—	34 955	34 955
Total	— \$	50 032 643 \$	50 032 643 \$	3 281 107 \$	53 313 750 \$

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs financiers du Fonds, par catégorie, au 1^{er} janvier 2013. Exception faite de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, la totalité des passifs financiers du Fonds au 1^{er} janvier 2013 était comptabilisée au coût amorti.

Actifs	DFT	Actifs financiers à la JVRN au début	Total	Actifs financiers au coût amorti	Total
Actifs financiers à la JVRN	— \$	45 574 876 \$	45 574 876 \$	— \$	45 574 876 \$
Placements à court terme	—	—	—	3 192 514	3 192 514
Trésorerie	—	—	—	210 944	210 944
Intérêts à recevoir	—	—	—	3 269	3 269
Autres montants à recevoir	—	—	—	21 397	21 397
Total	— \$	45 574 876 \$	45 574 876 \$	3 428 124 \$	49 003 000 \$

Le tableau qui suit présente les gains nets (pertes nettes) sur les instruments financiers à la JVRN, par catégorie, pour les périodes closes les 30 juin 2014 et 2013 :

Catégorie	Gain (perte) net réalisé		Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	
	2014	2013	2014	2013
Actifs financiers à la JVRN :				
Désignés au début	913 579 \$	334 762 \$	3 262 830 \$	1 035 949 \$

11. Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, présentée dans l'état du résultat global correspond à l'augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour le semestre, divisée par le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période. Le nombre moyen de parts en circulation au cours des semestres clos les 30 juin est présenté ci-après :

	2014	2013
Catégorie A	5 612	3 726
Catégorie B	2 466 880	2 484 504
Catégorie F	3 989	3 521
Catégorie O	229 265	245 339

12. Transition aux IFRS

La présente note résume l'effet de la transition du Fonds aux IFRS :

Choix à la transition

La seule exemption facultative adoptée par le Fonds à la transition réside dans l'option de désigner un actif financier ou un passif financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net à la transition aux IFRS. Tous les actifs financiers désignés comme étant à la JVRN à la transition (voir la note 10) étaient antérieurement comptabilisés à la juste valeur selon les PCGR canadiens, conformément à la Note d'orientation concernant la comptabilité (NOC) 18, *Sociétés de placement*.

FIERA CAPITAL FONDS ÉQUILIBRÉ (auparavant Fiera Sceptre Fonds équilibré)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

Tableau des flux de trésorerie

Aux termes des PCGR canadiens, le Fonds n'était pas tenu de fournir un état des flux de trésorerie. Aux termes d'IAS 1, un jeu complet d'états financiers comprend, sans exception, un tableau des flux de trésorerie pour la période considérée et la période comparative.

Rapprochement des capitaux propres et du résultat global présentés antérieurement selon les PCGR canadiens et selon les IFRS

Capitaux propres	31 décembre 2013	30 juin 2013	1 ^{er} janvier 2013
Capitaux propres présentés selon les PCGR canadiens	53 188 456 \$	44 384 755 \$	48 691 015 \$
Réévaluation des placements à la JVRN	(31)	72	(100)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	53 188 425 \$	44 384 827 \$	48 690 915 \$

Résultat global	31 décembre 2013	Période close le 30 juin 2013
Résultat global présenté selon les PCGR canadiens	6 944 301 \$	1 574 145 \$
Réévaluation des placements à la JVRN	69	172
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	6 944 370 \$	1 574 317 \$

Classement des parts rachetables émises par le Fonds

Aux termes des PCGR canadiens, le Fonds comptabilisait ses parts rachetables dans les capitaux propres. Selon les IFRS, IAS 32 exige que les parts ou actions d'une entité qui comportent une obligation contractuelle pour l'émetteur de racheter ou de rembourser cet instrument contre de la trésorerie ou un autre actif financier soient classées comme des passifs financiers. Comme les parts du Fonds ne satisfont pas aux critères d'IAS 32 permettant le classement dans les capitaux propres, elles ont été reclassées dans les passifs financiers à la transition aux IFRS.

Réévaluation des placements à la JVRN

Aux termes des PCGR canadiens, le Fonds évaluait la juste valeur de ses placements conformément au chapitre 3855 *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*, qui exigeait le recours aux cours acheteur pour les positions acheteur et aux cours vendeur pour les positions vendeur, dans la mesure où ces cours étaient disponibles. Selon les IFRS, le Fonds évalue la juste valeur de ses placements conformément aux indications d'IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur* (IFRS 13), suivant laquelle la juste valeur correspond au prix compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur lorsque l'actif ou le passif a un cours acheteur et un cours vendeur. IFRS 13 permet également l'utilisation du cours moyen ou d'une autre convention d'évaluation suivie par les intervenants du marché, faute de mieux en pratique, pour déterminer la juste valeur à l'intérieur d'un écart acheteur-vendeur. En conséquence, lors de la première application des IFRS, un ajustement a été comptabilisé pour accroître/réduire la valeur comptable des placements du Fonds de (100)\$ au 1^{er} janvier 2013, de 72 \$ au 30 juin 2013 et de (31)\$ au 31 décembre 2013. Cet ajustement a eu pour effet d'accroître l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds de 69 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 et de 172 \$ pour la période close le 30 juin 2013.

Ajustements de reclassement

Outre les ajustements susmentionnés, le Fonds n'a reclassé aucun montant à la transition pour assurer la conformité de la présentation de ses états financiers aux IFRS.

FIERA CAPITAL FONDS D'OBLIGATIONS (auparavant Fiera Sceptre Fonds d'obligations)

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(non audité)

	Au 30 juin 2014 \$	Au 31 décembre 2013 \$	Au 1 ^{er} janvier 2013 \$
Actif			
Actifs courants			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	45 008 906	47 713 238	57 078 703
Placements à court terme	1 567 445	4 866 258	11 973 758
Trésorerie	195 443	39 358	20 121
Montants à recevoir des courtiers	457 473	—	—
Intérêts à recevoir	309 600	348 002	374 731
Montants à recevoir sur la vente de parts	23 250	—	84 900
Montants à recevoir du gestionnaire	71 065	52 607	3 797
Autres montants à recevoir	914	1 390	476
Total assets	47 634 096	53 020 853	69 536 486
Passif			
Passifs courants			
Montants à payer aux courtiers	—	—	1 200 000
Montants à payer pour les parts rachetées	107 000	10 732	1 000
Distributions à payer aux porteurs de parts	4 963	—	—
Frais de gestion à payer	10 970	14 815	13 616
Autres charges à payer	62 284	64 090	106 558
Total du passif	185 217	89 637	1 321 174
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	47 448 879	52 931 216	68 215 312
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie			
Catégorie A	2 910 288	3 730 850	3 680 683
Catégorie B	8 755 235	8 681 917	10 630 834
Catégorie F	4 299 992	6 139 882	11 386 481
Catégorie O	31 483 364	34 378 567	42 517 314
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part			
Catégorie A	13,16 \$	12,74 \$	13,35 \$
Catégorie B	13,28 \$	12,89 \$	13,54 \$
Catégorie F	12,42 \$	12,02 \$	12,61 \$
Catégorie O	12,30 \$	11,95 \$	12,57 \$

Signé pour le compte de
Corporation Fiera Capital, gestionnaire du Fonds



Sylvain Brosseau, administrateur



Jean-Guy Desjardins, administrateur

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

(non audité)

Semestres clos les 30 juin

	2014 \$	2013 \$
Revenus		
Intérêts à distribuer	933 791	1 165 817
Revenus de prêts de titres	1 754	2 652
Autres variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net Gain (perte) net réalisé	478 715	(464 636)
Variation de la plus-value (moins-value) latente	1 243 595	(1 887 857)
Total des revenus (pertes)	2 657 855	(1 184 024)
Charges (note 5)		
Frais de gestion	69 391	101 681
Information aux porteurs de parts	45 196	45 726
Droits de garde	33 119	20 197
Droits de dépôt	11 252	21 186
Honoraires d'audit	10 265	13 920
Frais juridiques	4 711	18 137
Frais du comité d'examen indépendant	2 877	397
Frais de comptabilité	1 394	2 088
Total des charges	178 205	223 332
Revenu de placement net avant les charges prises en charge ou ayant fait l'objet d'une renonciation	2 479 650	(1 407 356)
Charges prises en charge ou ayant fait l'objet d'une renonciation	18 458	38 992
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 498 108	(1 368 364)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie		
Catégorie A	156 679	(122 947)
Catégorie B	391 782	(234 193)
Catégorie F	273 533	(372 051)
Catégorie O	1 676 114	(639 173)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie, par part		
Catégorie A	0,65	(0,36)
Catégorie B	0,60	(0,31)
Catégorie F	0,64	(0,39)
Catégorie O	0,61	(0,19)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS D'OBLIGATIONS

(auparavant Fiera Sceptre Fonds d'obligations)

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

(non audité)

Semestres clos les 30 juin

	2014 Catégorie A \$	2013 \$	2014 Catégorie B \$	2013 \$	2014 Catégorie F \$	2013 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	3 730 850	3 680 683	8 681 917	10 630 834	6 139 882	11 386 481
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	156 679	(122 947)	391 782	(234 193)	273 533	(372 051)
Transactions sur parts rachetables (note 4)						
Produit de l'émission de parts rachetables	40 500	2 201 964	923 345	715 162	254 598	9 261 238
Rachat de parts rachetables	(1 011 371)	(538 740)	(1 239 817)	(1 381 623)	(2 362 845)	(5 755 144)
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	32 927	51 676	131 384	117 741	63 316	184 749
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables	(937 944)	1 714 900	(185 088)	(548 720)	(2 044 931)	3 690 843
Distributions aux porteurs de parts rachetables						
Revenu net de placement	(39 297)	(68 598)	(133 376)	(120 377)	(68 492)	(231 495)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	(39 297)	(68 598)	(133 376)	(120 377)	(68 492)	(231 495)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(820 562)	1 523 355	73 318	(903 290)	(1 839 890)	3 087 297
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	2 910 288	5 204 038	8 755 235	9 727 544	4 299 992	14 473 778
			2014 Catégorie O \$	2013 \$	2014 Total du fonds \$	2013 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période			34 378 567	42 517 314	52 931 216	68 215 312
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables			1 676 114	(639 173)	2 498 108	(1 368 364)
Transactions sur parts rachetables (note 4)						
Produit de l'émission de parts rachetables			289 361	900 737	1 507 804	13 079 101
Rachat de parts rachetables			(4 847 311)	(8 416 310)	(9 461 344)	(16 091 817)
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables			616 517	637 845	844 144	992 011
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables			(3 941 433)	(6 877 728)	(7 109 396)	(2 020 705)
Distributions aux porteurs de parts rachetables						
Revenu net de placement			(629 884)	(690 190)	(871 049)	(1 110 660)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables			(629 884)	(690 190)	(871 049)	(1 110 660)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables			(2 895 203)	(8 207 091)	(5 482 337)	(4 499 729)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période			31 483 364	34 310 223	47 448 879	63 715 583
			2014 Catégorie A	2013	2014 Catégorie B	2013
Nombre de parts rachetables						
Solde à l'ouverture de la période			292 788	275 634	673 615	785 220
Parts rachetables émises et payées au cours de la période			3 052	164 608	69 389	53 082
Parts rachetables rachetées au cours de la période			(77 257)	(40 302)	(93 397)	(102 175)
Émission de parts rachetables au réinvestissement des distributions			2 501	4 012	9 899	9 019
Solde à la clôture de la période			221 084	403 952	659 506	745 146
			2014 Catégorie F	2013	2014 Catégorie O	2013
Nombre de parts rachetables						
Solde à l'ouverture de la période			510 818	902 999	2 877 337	3 382 022
Parts rachetables émises et payées au cours de la période			20 525	729 837	23 385	72 074
Parts rachetables rachetées au cours de la période			(190 148)	(457 712)	(391 441)	(671 590)
Émission de parts rachetables au réinvestissement des distributions			5 099	15 194	50 119	52 708
Solde à la clôture de la période			346 294	1 190 318	2 559 400	2 835 214

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS D'OBLIGATIONS (auparavant Fiera Sceptre Fonds d'obligations)

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

(non audité)

Semestres clos les 30 juin

	2014 \$	2013 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 498 108	(1 368 364)
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Gain (perte) net réalisé	(478 715)	464 636
Variation de la plus-value (moins-value) latente	(1 243 595)	1 887 857
Achats de placements	(72 381 120)	(92 732 679)
Produit de la vente de placements	79 649 102	93 168 112
Intérêts à recevoir	38 402	(157 279)
Montants à recevoir du gestionnaire	(18 458)	(38 992)
Autres montants à recevoir	476	—
Frais de gestion à payer	(3 845)	427
Autres charges à payer	(1 806)	10 007
Trésorerie nette liée aux activités d'exploitation	8 058 549	1 233 725
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(21 942)	(118 649)
Produit de l'émission de parts rachetables	1 484 554	13 028 735
Rachat de parts rachetables	(9 365 076)	(16 056 100)
Trésorerie nette liée aux activités de financement	(7 902 464)	(3 146 014)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	156 085	(1 912 289)
Trésorerie à l'ouverture de la période	39 358	20 121
Trésorerie à la clôture de la période	195 443	(1 892 168)
Intérêts reçus	972 193	1 008 538

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS D'OBLIGATIONS

(auparavant Fiera Sceptre Fonds d'obligations)

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 30 juin 2014 (non audité)

	DATE ÉCHÉANCE	TAUX D'INTÉRÊT	NOMBRE D' ACTIONS/ VALEUR NOMINALE	COÛT MOYEN (\$)	JUSTE VALEUR (\$)	EN % DU TOTAL DES PLACEMENTS
Trésorerie				195 443	195 443	0,42
Billets à court terme						
Bons du Trésor						
Bons du Trésor du Canada	14-août-2014	0,921 %	450 000	449 456	449 456	
Bons du Trésor du Canada	28-août-2014	0,942 %	495 000	494 158	494 158	
Bons du Trésor du Canada	11-sept-2014	0,937 %	625 000	623 831	623 831	
Total, billets à court terme				1 567 445	1 567 445	3,35
Obligations et débetures						
Obligations émises et garanties par un gouvernement ou une administration						
Cadillac Fairview Finance Trust	25-janv-2016	3,240 %	902 000	935 414	929 539	
Cadillac Fairview Finance Trust	9-mai-2018	3,640 %	800 000	853 288	854 513	
Cadillac Fairview Finance Trust	25-janv-2021	4,310 %	1 418 000	1 465 503	1 580 185	
Fiducie canadienne pour l'habitation n° 1	15-déc-2016	1,850 %	500 000	507 779	506 383	
Obligations du gouvernement du Canada	1er-déc-2045	3,500 %	2 287 000	2 602 261	2 630 046	
CDP Financière Inc.	15-juill-2020	4,600 %	1 561 000	1 675 094	1 754 580	
Province d'Alberta	15-juin-2017	1,750 %	900 000	907 879	908 237	
Province de la Colombie-Britannique	18-juin-2044	3,200 %	210 000	189 737	196 967	
Province du Manitoba	2-juin-2024	3,300 %	624 000	633 672	641 161	
Province du Manitoba	5-mars-2041	4,100 %	120 000	124 374	129 594	
Province du Nouveau-Brunswick	26-mars-2018	4,450 %	1 100 000	1 205 745	1 209 947	
Province de la Nouvelle-Écosse	1er-juin-2021	4,100 %	903 000	959 853	993 478	
Province de la Nouvelle-Écosse	1er-juin-2042	4,400 %	123 000	132 631	137 579	
Province d'Ontario	8-sept-2017	1,900 %	915 000	923 535	924 301	
Province de Québec	1er-déc-2016	4,500 %	800 000	863 683	859 591	
Province de Québec	1er-déc-2017	4,500 %	1 585 000	1 742 256	1 735 331	
Province de Québec	1er-déc-2018	4,500 %	723 000	795 562	802 297	
Province de Québec	1er-déc-2041	5,000 %	228 000	274 284	275 025	
PSP Capital Inc.	3-déc-2015	2,940 %	172 000	177 112	176 005	
PSP Capital Inc.	16-févr-2017	2,260 %	860 000	878 326	877 798	
PSP Capital Inc.	4-avr-2024	3,290 %	439 000	438 776	449 947	
Royal Office Finance LP	12-nov-2032	5,209 %	1 850 830	1 932 778	2 108 950	
TCHC Issuer Trust	11-mai-2037	4,877 %	1 750 000	1 840 033	1 937 703	
				22 059 575	22 619 157	48,36
Obligations de sociétés						
AT&T Inc.	25-nov-2020	3,825 %	1 009 000	1 020 193	1 058 310	
La Banque de Nouvelle-Écosse	9-mai-2016	1,800 %	1 000 000	1 000 200	1 003 005	
La Banque de Nouvelle-Écosse, OTV	18-oct-2024	3,036 %	650 000	643 409	666 629	
BP LP	9-janv-2020	3,244 %	1 861 782	1 871 872	1 884 688	
Banque canadienne de l'Ouest	17-déc-2024	3,463 %	1 000 000	1 000 000	1 031 869	
Fiducie de capital CIBC, OTV	30-juin-2108	9,976 %	750 000	984 177	983 888	
Pipelines Enbridge Inc.	30-nov-2022	2,930 %	1 267 000	1 266 785	1 263 783	
Société de financement GE Capital Canada	26-janv-2022	4,600 %	720 000	719 827	804 270	
Santé Montréal Collectif SEC	30-sept-2049	6,721 %	900 000	924 104	1 163 728	
Banque HSBC Canada	14-janv-2020	2,938 %	700 000	700 000	715 843	
Leisureworld Senior Care LP	3-févr-2021	3,474 %	603 000	606 059	617 476	
Lower Mattagami Energy LP	20-juin-2024	3,416 %	280 000	280 000	283 434	
Banque Nationale du Canada	13-avr-2017	2,019 %	1 064 000	1 064 000	1 069 659	
Reliance LP	15-mars-2017	4,574 %	1 110 000	1 110 000	1 168 651	
Banque Royale du Canada	13-avr-2017	2,580 %	475 000	481 398	484 822	
SEC LP and Arci Limited	29-août-2033	5,188 %	1 130 599	1 132 250	1 192 281	
SNC-Lavalin Innisfree McGill Finance Inc.	30-juin-2044	6,632 %	1 000 000	1 245 180	1 246 769	
SP LP / SPI LP	15-juin-2019	3,210 %	1 357 178	1 342 444	1 369 644	
Fiducie de capital TD IV, FRN	30-juin-2049	9,523 %	1 500 000	2 004 000	1 951 657	
TransCanada PipeLines Ltd.	15-nov-2021	3,650 %	1 250 000	1 291 716	1 323 195	
Société financière Wells Fargo Canada	29-janv-2021	3,040 %	650 000	649 714	660 227	
West Edmonton Mall Property Inc.	13-févr-2024	4,056 %	437 000	437 930	445 921	
				21 775 258	22 389 749	47,87
Total des obligations et des débetures				43 834 833	45 008 906	96,23
Total des placements, y compris la trésorerie et les billets à court terme				45 597 721	46 771 794	100,00

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS D'OBLIGATIONS

(auparavant Fiera Sceptre Fonds d'obligations)

NOTES ANNEXES

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

1. Déclaration de fiducie

Le Fiera Capital Fonds d'obligations (le « Fonds ») (auparavant Fiera Sceptre Fonds d'obligations) est un fonds commun de placement à capital variable non constitué en personne morale, établi sous le régime des lois de la province d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie datée du 22 novembre 1985, modifiée le 10 septembre 2010 et le 26 août 2011, et mise à jour le 31 mai 2012 par Corporation Fiera Capital. L'adresse du siège social du Fonds est le 1 Adelaide Street, Suite 600, Toronto, Ontario, M5C 2V9.

Le Fonds a pour objectif principal d'assurer la sécurité du capital et d'offrir un revenu élevé, essentiellement par des placements dans des titres à revenu canadiens. Le Fonds investit principalement dans des titres de créance à court et à long terme émis ou garantis par des municipalités ou par les gouvernements fédéral ou provinciaux, ou émis par des sociétés canadiennes.

Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « gestionnaire ») est le gestionnaire de fonds, le fiduciaire du Fonds et le gestionnaire de portefeuille. RBC Investor Services Trust est le dépositaire et l'agent chargé de la tenue des registres du Fonds.

Les états financiers du Fonds comprennent l'inventaire du portefeuille au 30 juin 2014, les états de la situation financière au 30 juin 2014, au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013, et les états du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ainsi que les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates.

Le 12 août 2013, les Fonds mutuels Fiera Sceptre ont été renommés Fonds mutuels Fiera Capital. De plus, à cette même date, le Fonds a changé de nom pour Fiera Capital Fonds d'obligations.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) applicables à la préparation d'états financiers intermédiaires, notamment IAS 34 *Information financière intermédiaire* et IFRS 1 *Première application des Normes internationales d'information financière*. Le Fonds a adopté ce référentiel comptable en 2014, comme l'exigent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières et le Conseil des normes comptables du Canada. Antérieurement, le Fonds préparait ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada définis dans la Partie V du *Manuel des Comptables professionnels agréés du Canada* (les « PCGR canadiens »). Les données comparatives selon les PCGR canadiens ont été retraitées pour les rendre conformes aux IFRS. Le Fonds a appliqué les mêmes méthodes comptables aux fins de la préparation de son état de la situation financière d'ouverture en IFRS au 1^{er} janvier 2013 et pour toutes les périodes présentées, comme si ces méthodes avaient toujours été en vigueur. La note 12 fait état de l'incidence de la transition aux IFRS sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie présentés par le Fonds. Elle présente également la nature et l'effet des changements de méthodes comptables importants par rapport aux méthodes utilisées dans la préparation des états financiers du Fonds conformément aux PCGR canadiens, pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Les méthodes utilisées pour les présents états financiers intermédiaires sont fondées sur les IFRS publiées et en vigueur au 25 août 2014, date à laquelle la publication des états financiers intermédiaires a été autorisée par le gestionnaire. Les éventuelles modifications apportées aux IFRS après cette date, qui seront appliquées dans les états financiers annuels des Fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, pourraient donner lieu au retraitement des présents états financiers intermédiaires, y compris des ajustements transitoires comptabilisés au moment du basculement aux IFRS.

Instruments financiers

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transactions dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti. Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements et actifs et passifs dérivés du Fonds sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), y compris certains placements qui ont été désignés comme étant à la JVRN. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts.

Le Fonds opère compensation des actifs et passifs financiers et présente le montant net qui en résulte dans l'état de la situation financière lorsqu'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le Fonds conclut, dans le cadre normal de ses activités, diverses conventions-cadres de compensation et accords similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans l'état de la situation financière, mais qui permettent néanmoins d'opérer compensation des montants dans certaines circonstances, comme la faillite ou la résiliation des contrats.

Évaluation des placements

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds utilise le dernier cours pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Coûts de transactions

Les coûts de transactions sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les coûts de transactions sont des coûts marginaux résultant directement de l'acquisition, de l'émission ou de la cession d'un placement. Ils comprennent les honoraires et commissions versés aux agents, aux conseillers et aux courtiers, les droits prélevés par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs mobilières, ainsi que les droits et taxes de transfert.

Valeur liquidative par part et date d'évaluation

Les parts sont émises et rachetées en tout temps à leur valeur liquidative aux fins des opérations par part, qui est calculée, pour chacune des catégories de parts du Fonds, chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto. La valeur liquidative par part de chaque catégorie correspond à la juste valeur globale de la valeur liquidative aux fins des opérations de cette catégorie du Fonds, divisée par le nombre total de parts en circulation de cette catégorie à la fermeture des bureaux le jour de l'évaluation.

FIERA CAPITAL FONDS D'OBLIGATIONS

(auparavant Fiera Sceptre Fonds d'obligations)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

Évaluation des titres non cotés et autres placements

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date de présentation de l'information financière. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 8 pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

Opérations sur titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date où elles ont eu lieu. Le coût des placements représente le montant payé pour chaque titre et est calculé selon la méthode du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, dont le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Trésorerie

La trésorerie et les dettes bancaires sont considérées comme des prêts et créances et sont comptabilisées au coût, lequel avoisine la juste valeur.

Autres actifs et passifs

Les montants à recevoir du gestionnaire, les montants à recevoir des courtiers, les montants à recevoir pour la vente de parts, ainsi que les intérêts, les dividendes et les autres montants à recevoir sont considérés comme des prêts et créances et sont comptabilisés au coût. De même, les frais de gestion à payer, les autres charges à payer, les montants à payer pour les parts rachetées, les montants à payer aux courtiers, les intérêts, les dividendes et les autres montants à payer ainsi que les distributions à payer sont considérés comme des passifs financiers et sont comptabilisés au coût. Leur valeur comptable avoisine la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Revenus

Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende. Le revenu d'intérêts à distribuer présenté dans l'état du résultat global correspond aux paiements d'intérêts du coupon reçus par le Fonds et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le Fonds n'amortit pas les primes versées et les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations à coupon zéro dont les intérêts sont amortis selon le mode linéaire. Les gains ou les pertes réalisés découlant de la vente de placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen ne comprend pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro. Les revenus reçus des fiducies de revenu sont inscrits à la date ex-distribution et sont répartis entre les revenus, les gains en capital et les remboursements de capital lorsque l'information nécessaire à une telle répartition est disponible ou à la discrétion du gestionnaire si cette information n'est pas disponible. Les revenus et les gains et pertes réalisés et latents sont répartis au prorata entre les catégories en fonction de la valeur liquidative moyenne pondérée de chaque catégorie.

Frais de gestion et charges d'exploitation

Le Fonds verse au gestionnaire des frais de gestion, calculés pour les parts des catégories A, B et F sous forme de pourcentage de la valeur liquidative de la catégorie visée, à la fermeture des bureaux de chaque jour ouvrable.

Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Fonds. La juste valeur des instruments financiers libellés en devises est présentée en dollars canadiens aux taux de change en vigueur chaque jour d'évaluation. Les opérations sur titres, les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations correspondantes. Les gains et les pertes de change réalisés sont inscrits au poste « Gain (perte) net réalisé » de l'état du résultat global. L'écart entre les gains et les pertes de change latents à l'ouverture et à la clôture de la période est inscrit à l'état du résultat global, au poste « Variation de la plus-value (moins-value) latente ».

Impôts

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité du résultat net du Fonds aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de toute période doivent être distribués aux porteurs de parts de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que le Fonds ne comptabilise pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujéti à des retenues d'impôts sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôts s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans l'état du résultat global.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, présentée dans l'état du résultat global correspond à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables de chaque catégorie en circulation au cours de la période. Voir la note 11 pour obtenir le calcul.

Distributions aux porteurs de parts

Le Fonds distribue le revenu de placement net deux fois par année, soit en juin et en décembre. Les gains en capital nets réalisés du Fonds sont distribués une fois l'an en décembre aux porteurs de parts inscrits à cette date. Ces distributions sont en général réinvesties. Les pertes en capital que subit le Fonds réduisent les gains en capital nets réalisés à distribuer aux porteurs de parts au cours des exercices ultérieurs. Voir la note 9 pour obtenir des informations sur le cumul des pertes autres qu'en capital et des pertes en capital nettes du Fonds.

Normes comptables publiées mais non encore adoptées

La version définitive d'IFRS 9 *Instruments financiers*, qui a été publiée par l'IASB en juillet 2014, remplacera IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 introduit un modèle de classement et d'évaluation unique, un modèle de dépréciation prospectif fondé sur les pertes attendues et une approche de la comptabilité de couverture presque complètement revue. La nouvelle approche unique, qui repose sur des principes pour classer les actifs financiers, s'appuie sur les caractéristiques des flux de trésorerie ainsi que sur le modèle économique de l'entreprise dans laquelle l'actif est détenu. Le nouveau modèle unique de dépréciation,

FIERA CAPITAL FONDS D'OBLIGATIONS

(auparavant Fiera Sceptre Fonds d'obligations)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

qui s'applique à tous les instruments financiers, exigera de comptabiliser, en temps voulu, les pertes de crédit attendues. Il comporte aussi des modifications qui touchent le risque de crédit propre à l'entité, notamment pour les passifs devant être évalués à la juste valeur, de sorte que les gains découlant de la détérioration du risque de crédit propre à l'entité à l'égard de ces passifs ne sont plus comptabilisés en résultat net. IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, mais l'adoption anticipée est permise. De plus, les modifications touchant le crédit propre à l'entité peuvent être appliquées de façon anticipée, seules, sans pour autant modifier la méthode de comptabilisation des instruments financiers. Le Fonds évalue actuellement l'incidence d'IFRS 9 et n'a pas encore déterminé à quel moment il adoptera la nouvelle norme.

3. Estimations comptables et jugements critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers :

Évaluation de la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds détient des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ni exécutoires. En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer ses positions au moyen de ses propres modèles, qui reposent généralement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et examinés périodiquement par du personnel expérimenté du gestionnaire, indépendant de la partie qui les a créés. Les modèles utilisés pour les actions d'entités non cotées reposent principalement sur des multiples du bénéfice ajustés pour tenir compte de l'absence de liquidité, s'il y a lieu.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Voir la note 8 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Fonds consiste ou non à investir dans le but de réaliser un rendement global, aux fins de l'application de l'option de la juste valeur selon IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). Le jugement le plus important consiste à établir que certains placements sont détenus à des fins de transaction et à déterminer si l'option de la juste valeur peut être appliquée aux placements qui ne sont pas détenus à de telles fins.

4. Parts rachetables

Les porteurs de parts peuvent demander le rachat d'une partie ou de la totalité de leurs parts rachetables, en adressant une demande écrite au gestionnaire ou à un courtier en valeurs ou en fonds communs de placement, qui se chargera de remettre cette demande au gestionnaire. La signature du porteur de parts pourrait devoir être certifiée par un garant jugé acceptable par le gestionnaire. Les parts rachetables seront rachetées à la valeur liquidative aux fins des opérations par part de la catégorie, déterminée à la date d'évaluation suivante. Les demandes de rachat reçues après 16 h (heure normale de l'Est), peu importe la journée, sont réputées avoir été reçues le premier jour ouvrable suivant la date réelle de réception. Les demandes de rachat relatives aux régimes enregistrés des porteurs de parts doivent être soumises avec tous les documents de transfert exigés par l'Agence du revenu du Canada dans le cas d'un transfert à un autre régime enregistré. Les parts rachetables émises et en circulation constituent le capital du Fonds. Le Fonds n'est pas assujéti à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite des exigences minimales en matière de souscription. Les variations du capital du Fonds au cours de la période sont constatées à l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Le gestionnaire a la responsabilité de gérer le capital du Fonds conformément aux objectifs de placement, et de gérer ses liquidités de façon à pouvoir financer ses obligations de rachat.

Le Fonds peut émettre un nombre illimité de parts rachetables de chaque catégorie.

Les parts des catégories A et B sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de catégorie O sont conçues pour les investisseurs institutionnels et les particuliers aisés, qui ont droit à une réduction des frais de gestion en raison du coût plus faible associé à la gestion des placements plus importants. Les parts des catégories A et B peuvent être échangées contre des parts des catégories F ou O du même Fonds à la discrétion du gestionnaire et avec l'accord du porteur de parts, si ce dernier satisfait aux exigences d'admissibilité des parts de catégorie O. Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de comptes sur honoraires ou de compte intégré auprès de leur courtier, qui a conclu une entente avec le gestionnaire pour vendre des parts de catégorie F. Il en ressort que les parts rachetables du Fonds ne présentent pas toutes des « caractéristiques identiques » et que, par le fait même, elles ne satisfont pas aux critères de classement dans les capitaux propres et sont plutôt classées dans les passifs financiers.

Les parts rachetables sont de la même catégorie et confèrent aux porteurs des droits et des privilèges identiques. Chaque part rachetable confère à son porteur un droit de vote et, en cas de liquidation du Fonds, le droit à la répartition de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de la catégorie après acquittement des passifs.

5. Frais de gestion et charges d'exploitation

Le taux des frais de gestion au 30 juin 2014 et au 31 décembre 2013 est présenté dans le tableau suivant et correspond à un pourcentage annuel de la valeur liquidative moyenne de la catégorie :

30 juin 2014	Cat. A	Cat. B	Cat. F
Fiera Capital Fonds d'obligations	1,00 %	0,75 %	0,50 %
31 décembre 2013	Cat. A	Cat. B	Cat. F
Fiera Capital Fonds d'obligations	1,00 %	0,75 %	0,50 %

FIERA CAPITAL FONDS D'OBLIGATIONS (auparavant Fiera Sceptre Fonds d'obligations)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux parts de catégorie O du Fonds. En vertu des modalités d'un contrat de gestion de placements, le gestionnaire reçoit de chaque porteur de parts, pour ses services de gestion d'actifs, des honoraires de gestion calculés en fonction des honoraires applicables au total de l'actif sous gestion du porteur de parts. Ces honoraires peuvent diminuer, en pourcentage, à mesure que l'actif sous gestion augmente.

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à son exploitation. Les charges d'exploitation comprennent les honoraires d'audit, les droits de garde, les frais juridiques, les honoraires de l'agent des transferts et du fiduciaire, les frais d'administration et les droits de dépôt propres au Fonds. Le Fonds prend également en charge les frais du comité d'examen indépendant (« CEI ») qui a été établi conformément au *Règlement 81-107 sur le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*. Les charges d'exploitation et les frais du CEI sont répartis entre les catégories de parts selon les services fournis à chacune des catégories, en fonction de la valeur liquidative proportionnelle de chaque catégorie. Depuis le 1^{er} décembre 2013, les frais de tenue des registres et de mise à la poste sont calculés en fonction de la valeur liquidative proportionnelle de chaque catégorie. Avant cette date, ces frais étaient répartis en fonction du nombre relatif de porteurs de parts de chaque catégorie. Le gestionnaire peut (à sa discrétion) décider d'absorber la totalité ou une partie des obligations du Fonds lorsque le total des charges excède un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne par catégorie du Fonds. Le gestionnaire peut en tout temps cesser d'absorber ces charges. Les montants absorbés par le gestionnaire, le cas échéant, sont présentés dans l'état du résultat global.

6. Opérations avec des parties liées

Le gestionnaire assure l'administration quotidienne du Fonds. Il lui fournit tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) nécessaires à son fonctionnement, ou veille à ce que ceux-ci lui soient fournis.

Le tableau qui suit résume les opérations avec des parties liées que le Fonds a effectuées avec le gestionnaire et qui sont présentées dans les états financiers :

	Au 30 juin 2014	Au 31 décembre 2013
Frais de gestion	69 391 \$	204 496 \$
Frais de comptabilité	1 394	4 633
Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire	18 458	48 810
Frais de gestion à payer	10 970	14 815
Frais de comptabilité à payer	603	1 827
Montant à recevoir du gestionnaire	71 065	52 607

Comme il fournit les capitaux de lancement au Fonds, le gestionnaire conserve certaines parts du Fonds.

30 juin 2014	Capitaux de lancement			
	Cat. A	Cat. B	Cat. F	Cat. O
Fiera Capital Fonds d'obligations	0,04 %	—	—	—
31 décembre 2013	Capitaux de lancement			
	Cat. A	Cat. B	Cat. F	Cat. O
Fiera Capital Fonds d'obligations	0,03 %	—	—	—

7. Commissions et autres coûts de transactions

Les montants payés par le Fonds au titre des commissions de courtage et des autres coûts de transactions sont inclus dans les états du résultat global du Fonds.

Aux 30 juin 2014 et 2013, le Fonds n'avait consenti aucun rabais de courtage.

8. Informations à fournir sur les instruments financiers – Gestion des risques

Classement des instruments financiers évalués à la juste valeur

Le Fonds classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

- Niveau 1 Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;
- Niveau 2 Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
- Niveau 3 Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Les tableaux de la hiérarchie des justes valeurs qui suivent présentent de l'information sur les actifs du Fonds évalués à la juste valeur au 30 juin 2014, au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013 :

	Actifs financiers à la juste valeur au 30 juin 2014		
	Niveau 1	Niveau 2	Total
Obligations	22 619 157 \$	22 389 749 \$	45 008 906 \$
Billets à court terme	1 567 445	—	1 567 445
	24 186 602 \$	22 389 749 \$	46 576 351 \$

FIERA CAPITAL FONDS D'OBLIGATIONS

(auparavant Fiera Sceptre Fonds d'obligations)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

Actifs financiers à la juste valeur au 31 décembre 2013			
	Niveau 1	Niveau 2	Total
Obligations	19 101 241 \$	28 611 997 \$	47 713 238 \$
Billets à court terme	4 566 558	299 700	4 866 258
	23 667 799 \$	28 911 697 \$	52 579 496 \$

Actifs financiers à la juste valeur au 1 ^{er} janvier 2013			
	Niveau 1	Niveau 2	Total
Obligations	24 773 334 \$	32 305 369 \$	57 078 703 \$
Billets à court terme	11 973 758	—	11 973 758
	36 747 092 \$	32 305 369 \$	69 052 461 \$

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des intérêts à recevoir, des achats de placements à payer, des rachats à payer, des distributions à payer, des charges à payer et de l'obligation des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables correspond approximativement à la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces éléments. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

a) Obligations et placements à court terme

Les obligations d'État sont classées au niveau 1.

Les obligations de sociétés sont évaluées selon des modèles fondés sur des données comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les obligations de sociétés du Fonds ont été classées au niveau 2.

Au cours des périodes closes le 30 juin 2014, le 31 décembre 2013 et le 1^{er} janvier 2013, aucun placement n'a été transféré entre les niveaux 1 et 2 et le Fonds ne détenait aucun actif financier de niveau 3.

Les flux de trésorerie relatifs aux passifs financiers du Fonds ne sont pas actualisés, car leur échéance est inférieure à trois mois. Les passifs financiers comprennent les frais de gestion à payer et les autres charges à payer.

Gestion des risques financiers

Le Fonds classe les actifs et les passifs financiers dans les catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, prêts et créances et autres passifs financiers comptabilisés au coût amorti.

Les instruments financiers du Fonds se composent de trésorerie, de placements, de montants à recevoir et de montants à payer. La valeur comptable de la trésorerie, des montants à recevoir et des montants à payer se rapproche de la juste valeur, étant donné la nature à court terme de ces instruments financiers. Le Fonds est exposé à divers types de risques liés à ses stratégies de placement, ainsi qu'aux instruments financiers et aux marchés dans lesquels il investit.

Les activités du Fonds exposent ce dernier à divers risques financiers, dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés des capitaux et vise à en atténuer l'incidence négative éventuelle sur le rendement du Fonds.

Le gestionnaire est responsable de la gestion des risques pour le Fonds. Tous les mois, le gestionnaire compare le rendement du Fonds à l'indice de référence. Cette analyse est ensuite passée en revue chaque mois par le directeur des placements et le comité du bureau du directeur des placements. En outre, le gestionnaire s'assure que les politiques de placement du Fonds sont suivies à la lettre et rédige des rapports de conformité trimestriels, lesquels sont passés en revue chaque trimestre par le directeur des placements.

Risque de marché

Le risque de marché est constitué de trois composantes : le risque de prix, le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Le principal risque de marché auquel est exposé le Fonds est le risque de taux d'intérêt. Au 30 juin 2014, au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013, le Fonds n'était aucunement exposé au risque de prix, étant donné qu'il ne détient aucun titre de capitaux propres.

a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les fluctuations de taux d'intérêt puissent influencer sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des instruments financiers. Un risque de taux d'intérêt existe quand le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. Le Fonds est exposé au risque que la valeur de ces instruments financiers varie par suite de la fluctuation des taux d'intérêt en vigueur. Le Fonds est principalement exposé au risque de taux d'intérêt en raison de ses placements dans des obligations et des débentures. Les autres actifs et passifs financiers ont une échéance à court terme ou ne portent pas intérêt.

Le tableau ci-après présente un résumé de l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la date contractuelle de révision du taux ou la date d'échéance, si celle-ci est la plus rapprochée.

	Moins de 1 mois	De 1 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)
Exposition au risque de taux d'intérêt					
30 juin 2014	—	1 567 445	14 879 721	30 129 185	46 576 351
31 décembre 2013	549 279	4 316 979	3 555 222	44 158 016	52 579 496
1 ^{er} janvier 2013	7 233 868	4 739 890	11 344 955	45 733 748	69 052 461

FIERA CAPITAL FONDS D'OBLIGATIONS

(auparavant Fiera Sceptre Fonds d'obligations)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

Au 30 juin 2014, si les taux d'intérêt en vigueur avaient fluctué de 0,50 %, toutes les autres variables demeurant constantes, la variation de l'actif net du Fonds aurait été d'environ 1 540 000 \$ (1 755 000 \$ au 31 décembre 2013 et 2 270 000 \$ au 1^{er} janvier 2013). Dans les faits, les résultats réels pourraient être différents de ceux de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

b) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier libellé en une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du Fonds varie en raison des fluctuations des taux de change. Les titres de capitaux propres de marchés étrangers et les obligations étrangères sont exposés au risque de change, car les cours libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du Fonds pour le calcul de la juste valeur.

Au 30 juin 2014, au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013, le Fonds n'était pas exposé au risque de change, tous les instruments financiers monétaires en portefeuille étant libellés en dollars canadiens.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le Fonds est soumis au risque de crédit en raison de ses placements dans des obligations et des débetures. Le Fonds limite son exposition aux pertes sur créances en investissant dans des titres dont la notation est élevée et en diversifiant ses titres parmi un grand nombre d'émetteurs.

Le Fonds investit dans des actifs financiers de la catégorie investissement, selon les notations attribuées principalement par Dominion Bond Rating Services (« DBRS »), Standard & Poor's (« S&P ») et Moody's. Le tableau ci-dessous présente la notation des titres qui exposaient le portefeuille au risque de crédit, au 30 juin 2014, au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013, selon la plus élevée des notations de DBRS, S&P et Moody's :

Notation	Pourcentage de l'actif net		
	30 juin 2014	31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2013
AAA	31,22 %	35,00 %	49,00 %
AA	14,26 %	16,00 %	11,00 %
A	45,18 %	39,00 %	31,00 %
BBB	9,34 %	10,00 %	7,00 %
Aucune notation	—	—	2,00 %
	100,00 %	100,00 %	100,00 %

Toutes les transactions visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers approuvés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, car les titres vendus ne sont livrés que lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement au titre d'un achat est effectué lorsque les titres ont été reçus par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux Investisseurs. Le risque de crédit lié à ces opérations est considéré comme minime étant donné que la valeur des actifs cédés en garantie doit correspondre au moins à 102 % de la valeur du titre prêté, conformément aux exigences du Règlement 81-102. Les actifs cédés en garantie doivent être composés de trésorerie, de titres admissibles (ce qui inclut des titres de créance du gouvernement du Canada et des bons du Trésor des États-Unis) ou de titres pouvant être immédiatement convertis en des titres similaires à ceux qui font l'objet du prêt. La valeur des titres prêtés par le Fonds dans le cadre d'opérations de prêt de titres est limitée à 50 % de la valeur totale de son actif.

Les titres prêtés continuent d'être présentés dans l'inventaire du portefeuille. Le revenu tiré du prêt de titres est inclus dans les revenus de prêts de titres, à l'état du résultat global, et toute garantie en trésorerie reçue ou à payer figure à l'état de la situation financière à titre de garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés ou de garantie en trésorerie à verser pour le prêt de titres.

La valeur de marché des titres prêtés est établie à la fermeture des bureaux à chaque date d'évaluation, et toute garantie supplémentaire requise est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. Les garanties en trésorerie sont placées dans des équivalents de trésorerie. Aux 30 juin 2014 et 2013, la valeur de marché totale des titres prêtés et des garanties détenues relativement aux opérations de prêt de titres s'établissait comme suit :

	Prêts en cours		Montant de la garantie	
	2014	2013	2014	2013
Fiera Capital Fonds d'obligations	3 472 770 \$	6 108 747 \$	3 646 410 \$	6 414 188 \$

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Le tableau qui suit résume le risque de concentration du Fonds :

Segment de marché	30 juin 2014	31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2013
Billets à court terme	3,30 %	9,19 %	17,55 %
Obligations d'État ou obligations garanties par l'État	47,67 %	46,59 %	49,92 %
Obligations de sociétés	47,19 %	43,39 %	33,75 %
Trésorerie	0,42 %	0,25 %	0,03 %
Autres actifs/passifs, montant net	1,42 %	0,58 %	(1,25 %)
Total	100,00 %	100,00 %	100,00 %

FIERA CAPITAL FONDS D'OBLIGATIONS (auparavant Fiera Sceptre Fonds d'obligations)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Fonds est exposé quotidiennement à des rachats en trésorerie de parts rachetables. Les parts du Fonds sont rachetées sur demande à la valeur liquidative courante aux fins des opérations par part, au gré du porteur. Le Fonds gère le risque de liquidité en investissant la majorité de ses actifs dans des titres qui sont négociés sur un marché actif et dont il peut se départir facilement. De plus, le Fonds vise à conserver suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité.

Au 30 juin 2014, au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013, les placements du Fonds étaient considérés comme facilement réalisables et très liquides. Le risque de liquidité du Fonds était donc considéré comme minime.

9. Impôts sur le résultat et les gains en capital

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi »). Aux termes de la déclaration de fiducie en vertu de laquelle il a été établi, le Fonds paie ou déclare payables aux porteurs de parts pendant l'année civile la totalité de son revenu de placement net imposable et une partie suffisante de ses gains en capital nets pour ne payer aucun impôt aux termes des dispositions actuelles de la Loi. Par conséquent, selon la législation fiscale en vigueur, le revenu de placement net et les gains en capital nets sont imposables entre les mains des porteurs de parts du Fonds. Ainsi, aucune charge n'a été établie au titre de l'impôt du Canada dans les présents états financiers.

Au 31 décembre 2013, le Fonds n'avait cumulé aucune perte autre qu'en capital et les pertes nettes en capital s'établissaient comme suit :

	Pertes en capital
Fiera Capital Fonds d'obligations	62 353 \$

Les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment aux fins de l'impôt et portées en diminution des gains en capital réalisés ultérieurement.

Le Fonds est actuellement assujéti à des retenues d'impôts sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôts s'y rattachant sont présentées de façon distincte dans l'état du résultat global.

10. Instruments financiers classés par catégorie

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs financiers du Fonds, par catégorie, au 30 juin 2014. Exception faite de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, la totalité des passifs financiers du Fonds au 30 juin 2014 était comptabilisée au coût amorti.

Actifs	DFT	Actifs financiers à la JVRN au début	Total	Actifs financiers au coût amorti	Total
Actifs financiers à la JVRN	— \$	45 008 906 \$	45 008 906 \$	— \$	45 008 906 \$
Placements à court terme	—	—	—	1 567 445	1 567 445
Trésorerie	—	—	—	195 443	195 443
Montants à recevoir du courtier	—	—	—	457 473	457 473
Intérêts à recevoir	—	—	—	309 600	309 600
Montants à recevoir pour la vente de parts	—	—	—	23 250	23 250
Montants à recevoir du gestionnaire	—	—	—	71 065	71 065
Autres montants à recevoir	—	—	—	914	914
Total	— \$	45 008 906 \$	45 008 906 \$	2 625 190 \$	47 634 096 \$

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs financiers du Fonds, par catégorie, au 31 décembre 2013. Exception faite de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, la totalité des passifs financiers du Fonds au 31 décembre 2013 était comptabilisée au coût amorti.

Actifs	DFT	Actifs financiers à la JVRN au début	Total	Actifs financiers au coût amorti	Total
Actifs financiers à la JVRN	— \$	47 713 238 \$	47 713 238 \$	— \$	47 713 238 \$
Placements à court terme	—	—	—	4 866 258	4 866 258
Trésorerie	—	—	—	39 358	39 358
Intérêts à recevoir	—	—	—	348 002	348 002
Montants à recevoir du gestionnaire	—	—	—	52 607	52 607
Autres montants à recevoir	—	—	—	1 390	1 390
Total	— \$	47 713 238 \$	47 713 238 \$	5 307 615 \$	53 020 853 \$

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs financiers du Fonds, par catégorie, au 1^{er} janvier 2013. Exception faite de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, la totalité des passifs financiers du Fonds au 1^{er} janvier 2013 était comptabilisée au coût amorti.

Actifs	DFT	Actifs financiers à la JVRN au début	Total	Actifs financiers au coût amorti	Total
Actifs financiers à la JVRN	— \$	57 078 703 \$	57 078 703 \$	— \$	57 078 703 \$
Placements à court terme	—	—	—	11 973 758	11 973 758
Trésorerie	—	—	—	20 121	20 121
Intérêts à recevoir	—	—	—	374 731	374 731
Montants à recevoir pour la vente de parts	—	—	—	84 900	84 900
Montants à recevoir du gestionnaire	—	—	—	3 797	3 797
Autres montants à recevoir	—	—	—	476	476
Total	— \$	57 078 703 \$	57 078 703 \$	12 457 783 \$	69 536 486 \$

FIERA CAPITAL FONDS D'OBLIGATIONS (auparavant Fiera Sceptre Fonds d'obligations)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

Le tableau qui suit présente les gains nets (pertes nettes) sur les instruments financiers à la JVRN, par catégorie, pour les périodes closes les 30 juin 2014 et 2013 :

Catégorie	Gain (perte) net réalisé		Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	
	2014	2013	2014	2013
Actifs financiers à la JVRN :				
Désignés au début	478 715 \$	(464 636)\$	1 243 595 \$	(1 887 857)\$

11. Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, présentée dans l'état du résultat global correspond à l'augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour le semestre, divisée par le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période. Le nombre moyen de parts en circulation au cours des semestres clos les 30 juin est présenté ci-après :

	2014	2013
Catégorie A	242 612	345 138
Catégorie B	656 616	763 295
Catégorie F	426 624	962 115
Catégorie O	2 763 708	3 296 380

12. Transition aux IFRS

La présente note résume l'effet de la transition du Fonds aux IFRS :

Choix à la transition

La seule exemption facultative adoptée par le Fonds à la transition réside dans l'option de désigner un actif financier ou un passif financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net à la transition aux IFRS. Tous les actifs financiers désignés comme étant à la JVRN à la transition (voir la note 10) étaient antérieurement comptabilisés à la juste valeur selon les PCGR canadiens, conformément à la Note d'orientation concernant la comptabilité (NOC) 18, *Sociétés de placement*.

Tableau des flux de trésorerie

Aux termes des PCGR canadiens, le Fonds n'était pas tenu de fournir un état des flux de trésorerie. Aux termes d'IAS 1, un jeu complet d'états financiers comprend, sans exception, un tableau des flux de trésorerie pour la période considérée et la période comparative.

Rapprochement des capitaux propres et du résultat global présentés antérieurement selon les PCGR canadiens et selon les IFRS

Capitaux propres	31 décembre 2013	30 juin 2013	1 ^{er} janvier 2013
Capitaux propres présentés selon les PCGR canadiens	52 823 388 \$		68 098 334 \$
Réévaluation des placements à la JVRN	107 828		116 978
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	52 931 216 \$		68 215 312 \$

Résultat global	Exercice clos le 31 décembre 2013	Période close le 30 juin 2013
Résultat global présenté selon les PCGR canadiens	(1 147 247)\$	(1 366 859)\$
Réévaluation des placements à la JVRN	(9 150)	(1 505)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(1 156 397)\$	(1 368 364)\$

Classement des parts rachetables émises par le Fonds

Aux termes des PCGR canadiens, le Fonds comptabilisait ses parts rachetables dans les capitaux propres. Selon les IFRS, IAS 32 exige que les parts ou actions d'une entité qui comportent une obligation contractuelle pour l'émetteur de racheter ou de rembourser cet instrument contre de la trésorerie ou un autre actif financier soient classées comme des passifs financiers. Comme les parts du Fonds ne satisfont pas aux critères d'IAS 32 permettant le classement dans les capitaux propres, elles ont été reclassées dans les passifs financiers à la transition aux IFRS.

Réévaluation des placements à la JVRN

Aux termes des PCGR canadiens, le Fonds évaluait la juste valeur de ses placements conformément au chapitre 3855 *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*, qui exigeait le recours aux cours acheteur pour les positions acheteur et aux cours vendeur pour les positions vendeur, dans la mesure où ces cours étaient disponibles. Selon les IFRS, le Fonds évalue la juste valeur de ses placements conformément aux indications d'IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur* (IFRS 13), suivant laquelle la juste valeur correspond au prix compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur lorsque l'actif ou le passif a un cours acheteur et un cours vendeur. IFRS 13 permet également l'utilisation du cours moyen ou d'une autre convention d'évaluation suivie par les intervenants du marché, faute de mieux en pratique, pour déterminer la juste valeur à l'intérieur d'un écart acheteur-vendeur. En conséquence, lors de la première application des IFRS, un ajustement a été comptabilisé pour accroître/réduire la valeur comptable des placements du Fonds de 116 978 \$ au 1^{er} janvier 2013, de 115 473 \$ au 30 juin 2013 et de 107 828 \$ au 31 décembre 2013. Cet ajustement a eu pour effet d'accroître l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds de (9 150)\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 et de (1 505)\$ pour la période close le 30 juin 2013.

Ajustements de reclassement

Outre les ajustements susmentionnés, le Fonds n'a reclassé aucun montant à la transition pour assurer la conformité de la présentation de ses états financiers aux IFRS.

FIERA CAPITAL FONDS DE REVENU ÉLEVÉ (auparavant Fiera Sceptre Fonds de revenu élevé)

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(non audité)

	Au 30 juin 2014 \$	Au 31 décembre 2013 \$	Au 1 ^{er} janvier 2013 \$
Actif			
Actifs courants			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	46 368 807	41 712 673	35 188 021
Placements à court terme	264 577	199 620	473 931
Trésorerie	9 303	—	1 323 163
Montants à recevoir des courtiers	988 995	89 868	120 929
Intérêts à recevoir	54	77	47
Dividendes à recevoir	233 089	209 897	182 781
Montants à recevoir pour la vente de parts	168 637	10 188	100
Autres montants à recevoir	19 954	35 916	15 963
Total de l'actif	48 053 416	42 258 239	37 304 935
Passif			
Passifs courants			
Dette bancaire	—	61 398	—
Montants à payer aux courtiers	1 113 198	17 551	574 027
Montants à payer pour les parts rachetées	20 895	21 202	28 245
Distributions à payer aux porteurs de parts	1 190	—	—
Frais de gestion à payer	39 391	37 791	17 549
Autres charges à payer	69 972	64 219	203 384
Total du passif	1 244 646	202 161	823 205
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	46 808 770	42 056 078	36 481 730
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie			
Catégorie A	649 532	440 758	165 375
Catégorie B	31 898 822	30 320 880	26 722 657
Catégorie F	461 065	282 115	164 843
Catégorie O	13 799 351	11 012 325	9 428 855
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part			
Catégorie A	18,60 \$	17,45 \$	15,19 \$
Catégorie B	19,25 \$	17,98 \$	15,51 \$
Catégorie F	19,59 \$	18,28 \$	15,70 \$
Catégorie O	20,80 \$	19,26 \$	16,29 \$

Signé pour le compte de
Corporation Fiera Capital, gestionnaire du Fonds



Sylvain Brosseau, administrateur



Jean-Guy Desjardins, administrateur

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

(non audité)

Semestres clos les 30 juin

	2014 \$	2013 \$
Revenus		
Intérêts à distribuer	46 410	10 692
Dividendes	964 798	891 352
Revenus de prêts de titres	8 464	5 855
Gain (perte) de change sur la trésorerie	(62)	—
Autres variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		
Gain (perte) net réalisé	2 255 065	1 101 908
Variation de la plus-value (moins-value) latente	1 151 582	575 016
Total des revenus (pertes)	4 426 257	2 584 823
Charges		
Frais de gestion	221 201	190 353
Frais de communication aux investisseurs	46 567	54 160
Droits de garde	36 401	21 440
Honoraires d'audit	10 350	5 955
Droits de dépôt	8 386	21 197
Frais juridiques	4 711	11 705
Frais du comité d'examen indépendant	2 872	1 842
Frais de comptabilité	1 144	3 025
Charge d'impôt	63	405
Retenues d'impôts sur les revenus	—	79
Coûts de transactions	23 006	22 547
Total des charges	354 701	332 708
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	4 071 556	2 252 115
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Catégorie A	41 637	10 261
Catégorie B	2 785 897	1 584 854
Catégorie F	31 120	10 430
Catégorie O	1 212 902	646 570
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie, par part		
Catégorie A	1,59	0,65
Catégorie B	1,67	0,94
Catégorie F	1,77	1,05
Catégorie O	1,99	1,11

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS DE REVENU ÉLEVÉ

(auparavant Fiera Sceptre Fonds de revenu élevé)

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

(non audité)

Semestres clos les 30 juin

	2014 Catégorie A \$	2013 \$	2014 Catégorie B \$	2013 \$	2014 Catégorie F \$	2013 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	440 758	165 375	30 320 880	26 722 657	282 115	164 843
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	41 637	10 261	2 785 897	1 584 854	31 120	10 430
Transactions sur parts rachetables						
Produit de l'émission de parts rachetables	184 475	120 435	717 887	951 411	150 262	59 795
Rachat de parts rachetables	(16 757)	(4 358)	(1 867 122)	(2 006 092)	—	(51 270)
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	10 585	6 527	631 266	629 182	5 098	2 237
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables	178 303	122 604	(517 969)	(425 499)	155 360	10 762
Distributions payées aux porteurs de parts						
Revenu net de placement	(11 166)	(6 528)	(689 986)	(699 429)	(7 530)	(4 331)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	(11 166)	(6 528)	(689 986)	(699 429)	(7 530)	(4 331)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	208 774	126 337	1 577 942	459 926	178 950	16 861
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	649 532	291 712	31 898 822	27 182 583	461 065	181 704
			2014 Catégorie O \$	2013 \$	2014 Total du Fonds \$	2013 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période			11 012 325	9 428 855	42 056 078	36 481 730
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables			1 212 902	646 570	4 071 556	2 252 115
Transactions sur parts rachetables						
Produit de l'émission de parts rachetables			1 882 011	461 374	2 934 635	1 593 015
Rachat de parts rachetables			(181 338)	(656 362)	(2 065 217)	(2 718 082)
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables			122 960	110 518	769 909	748 464
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables			1 823 633	(84 470)	1 639 327	(376 603)
Distributions aux porteurs de parts rachetables						
Revenu net de placement			(249 509)	(235 061)	(958 191)	(945 349)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables			(249 509)	(235 061)	(958 191)	(945 349)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables			2 787 026	327 039	4 752 692	930 163
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période			13 799 351	9 755 894	46 808 770	37 411 893
			2014 Catégorie A	2013	2014 Catégorie B	2013
Nombre de parts rachetables						
Solde à l'ouverture de la période			25 253	10 885	1 685 995	1 723 064
Parts rachetables émises et payées au cours de la période			9 940	7 661	39 328	59 311
Parts rachetables rachetées au cours de la période			(858)	(287)	(102 370)	(124 408)
Émission de parts rachetables au réinvestissement des distributions			593	412	34 327	38 863
Solde à la clôture de la période			34 928	18 671	1 657 280	1 696 830
			2014 Catégorie F	2013	2014 Catégorie O	2013
Nombre de parts rachetables						
Solde à l'ouverture de la période			15 437	10 500	571 694	578 900
Parts rachetables émises et payées au cours de la période			7 823	3 655	94 657	27 396
Parts rachetables rachetées au cours de la période			—	(3 107)	(9 205)	(38 491)
Émission de parts rachetables au réinvestissement des distributions			271	137	6 192	6 464
Solde à la clôture de la période			23 531	11 185	663 338	574 269

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS DE REVENU ÉLEVÉ (auparavant Fiera Sceptre Fonds de revenu élevé)

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

(non audité)

Semestres clos les 30 juin

	2014 \$	2013 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	4 071 556	2 252 115
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Gain (perte) de change sur la trésorerie	62	—
Gain (perte) net réalisé	(2 255 065)	(1 101 908)
Variation de la plus-value (moins-value) latente	(1 151 582)	(575 016)
Achats de placements	(10 950 183)	(9 249 873)
Produit de la vente de placements	9 832 259	8 761 348
Intérêts à recevoir	23	5
Dividendes à recevoir	(23 192)	(1 244)
Autres montants à recevoir et payés d'avance	15 962	—
Frais de gestion à payer	1 600	(4 766)
Autres charges à payer	5 753	(8 232)
Trésorerie nette liée aux activités d'exploitation	(452 807)	72 429
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(187 092)	(196 885)
Produit de l'émission de parts rachetables	2 776 186	1 523 115
Rachat de parts rachetables	(2 065 524)	(2 743 097)
Trésorerie nette liée aux activités de financement	523 570	(1 416 867)
Gain (perte) de change sur la trésorerie	(62)	—
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	70 701	(1 344 438)
Dette bancaire à l'ouverture de la période	(61 398)	1 323 163
Trésorerie à la clôture de la période	9 303	(21 275)
Intérêts reçus	46 433	10 697
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	941 606	890 108

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS DE REVENU ÉLEVÉ (auparavant Fiera Sceptre Fonds de revenu élevé)

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 30 juin 2014 (non audité)

	DATE ÉCHÉANCE	TAUX D'INTÉRÊT	NOMBRE D' ACTIONS/ VALEUR NOMINALE	COÛT MOYEN (\$)	JUSTE VALEUR (\$)	EN % DU TOTAL DES PLACEMENTS
Trésorerie				9 336	9 303	0,02
Billets à court terme						
Bons du Trésor						
Bons du Trésor du Canada	14-août-2014	0,932 %	165 000	164 764	164 764	
Bons du Trésor du Canada	11-sept-2014	0,937 %	100 000	99 813	99 813	
Total, billets à court terme				264 577	264 577	0,57
Actions						
Biens de consommation discrétionnaire						
Médias						
Aimia Inc.			80 500	1 068 188	1 503 740	
Corus Entertainment Inc.			26 200	609 588	654 214	
Thomson Reuters Corp.			18 341	566 326	712 548	
Total, biens de consommation discrétionnaire				2 244 102	2 870 502	6,16
Services financiers						
Banques						
Banque de Montréal			30 200	1 858 200	2 373 116	
La Banque de Nouvelle-Écosse			13 300	727 766	946 162	
Banque Canadienne Impériale de Commerce			18 600	1 397 948	1 806 060	
Banque Royale du Canada			43 400	2 896 031	3 310 552	
				6 879 945	8 435 890	18,09
Services financiers diversifiés						
Société financière IGM Inc.			22 700	1 038 635	1 159 516	2,49
Assurances						
Great-West Lifeco Inc.			61 700	1 511 576	1 862 106	
Financière Sun Life inc.			42 200	1 092 571	1 655 084	
				2 604 147	3 517 190	7,54
Immobilier						
Fonds de placement immobilier Cominar, cat. U			78 300	1 503 711	1 475 955	
Fonds de placement immobilier RioCan			21 500	538 792	587 165	
				2 042 503	2 063 120	4,42
Total, services financiers				12 565 230	15 175 716	32,54
Industries						
Biens d'équipements						
Métaux Russel Inc.			34 400	932 983	1 180 264	2,53
Groupe WSP Global Inc.			33 500	922 875	1 265 965	2,71
Total, industries				1 855 858	2 446 229	5,24
Énergie						
ARC Resources Ltd.			61 300	1 341 317	1 991 636	
Baytex Energy Corp.			28 200	1 370 367	1 388 850	
Crescent Point Energy Corp.			77 504	3 103 515	3 665 164	
Enerplus Corp.			29 321	772 446	788 442	
Husky Energy Inc.			5 721	142 309	197 146	
Inter Pipeline Fund, cat. A			72 600	1 771 002	2 404 512	
Pembina Pipeline Corp.			26 370	575 417	1 210 647	
Vermilion Energy Inc.			10 100	435 239	749 925	
Whitecap Resources Inc.			143 500	1 482 056	2 363 445	
Total, énergie				10 993 668	14 759 767	31,64

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS DE REVENU ÉLEVÉ (auparavant Fiera Sceptre Fonds de revenu élevé)

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (suite)

Au 30 juin 2014 (non audité)

	NOMBRE D'ACTIONS/ VALEUR NOMINALE	COÛT MOYEN (\$)	JUSTE VALEUR (\$)	EN % DU TOTAL DES PLACEMENTS
Matières premières				
Canexus Corp.	216 000	1 478 920	1 058 400	2,27
Total, matières premières		1 478 920	1 058 400	2,27
Services de télécommunications				
Bell Aliant Inc.	62 700	1 700 574	1 748 703	
Rogers Communications Inc.	48 600	2 229 556	2 086 884	
TELUS Corp.	32 100	1 144 324	1 276 617	
Total, services de télécommunications		5 074 454	5 112 204	10,96
Services publics				
Brookfield Renewable Energy Partners LP	32 200	838 640	1 015 588	
Capital Power Corp.	57 068	1 321 857	1 504 883	
Superior Plus Corp.	66 873	846 034	948 928	
Total, services publics		3 006 531	3 469 399	7,44
Technologies de l'information				
Services logiciels				
Société DH	43 000	1 167 579	1 335 150	2,86
Total, technologies de l'information		1 167 579	1 335 150	2,86
Divers				
iShares S&P/TSX 60 Index Fund	6 500	135 944	141 440	0,30
Total, divers		135 944	141 440	0,30
Total des actions		38 522 286	46 368 807	99,41
Coûts de transactions		(48 757)		
Total des placements, y compris la trésorerie et les billets à court terme		38 747 442	46 642 687	100,00

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS DE REVENU ÉLEVÉ

(auparavant Fiera Sceptre Fonds de revenu élevé)

NOTES ANNEXES

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

1. Déclaration de fiducie

Le Fiera Capital Fonds de revenu élevé (le « Fonds ») (auparavant Fiera Sceptre Fonds de revenu élevé) est un fonds commun de placement à capital variable non constitué en personne morale, établi sous le régime des lois de la province d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie datée du 22 novembre 1985, modifiée le 10 septembre 2010 et le 26 août 2011, et mise à jour le 31 mai 2012 par Corporation Fiera Capital. L'adresse du siège social du Fonds est le 1 Adelaide Street, Suite 600, Toronto, Ontario, M5C 2V9.

Le Fonds a pour objectif principal d'obtenir un revenu élevé et une croissance du capital modérée en investissant essentiellement dans un portefeuille diversifié de titres canadiens, notamment des titres de fiducies de placement immobilier (« FPI ») et de fiducies de revenu, des titres à revenu fixe et des titres à rendement élevé.

Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « gestionnaire ») est le gestionnaire de fonds, le fiduciaire du Fonds et le gestionnaire de portefeuille. RBC Investor Services Trust est le dépositaire et l'agent chargé de la tenue des registres du Fonds.

Les états financiers du Fonds comprennent l'inventaire du portefeuille au 30 juin 2014, les états de la situation financière au 30 juin 2014, au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013, et les états du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ainsi que les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates.

Le 12 août 2013, les Fonds mutuels Fiera Sceptre ont été renommés Fonds mutuels Fiera Capital. De plus, à cette même date, le Fonds a changé de nom pour Fiera Capital Fonds de revenu élevé.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) applicables à la préparation d'états financiers intermédiaires, notamment IAS 34 *Information financière intermédiaire* et IFRS 1 *Première application des Normes internationales d'information financière*. Le Fonds a adopté ce référentiel comptable en 2014, comme l'exigent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières et le Conseil des normes comptables du Canada. Antérieurement, le Fonds préparait ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada définis dans la Partie V du *Manuel des Comptables professionnels agréés du Canada* (les « PCGR canadiens »). Les données comparatives selon les PCGR canadiens ont été retraitées pour les rendre conformes aux IFRS. Le Fonds a appliqué les mêmes méthodes comptables aux fins de la préparation de son état de la situation financière d'ouverture en IFRS au 1^{er} janvier 2013 et pour toutes les périodes présentées, comme si ces méthodes avaient toujours été en vigueur. La note 12 fait état de l'incidence de la transition aux IFRS sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie présentés par le Fonds. Elle présente également la nature et l'effet des changements de méthodes comptables importants par rapport aux méthodes utilisées dans la préparation des états financiers du Fonds conformément aux PCGR canadiens, pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Les méthodes utilisées pour les présents états financiers intermédiaires sont fondées sur les IFRS publiées et en vigueur au 25 août 2014, date à laquelle la publication des états financiers intermédiaires a été autorisée par le gestionnaire. Les éventuelles modifications apportées aux IFRS après cette date, qui seront appliquées dans les états financiers annuels des Fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, pourraient donner lieu au retraitement des présents états financiers intermédiaires, y compris des ajustements transitoires comptabilisés au moment du basculement aux IFRS.

Instruments financiers

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transactions dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti. Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements et actifs et passifs dérivés du Fonds sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), y compris certains placements qui ont été désignés comme étant à la JVRN. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts.

Le Fonds opère compensation des actifs et passifs financiers et présente le montant net qui en résulte dans l'état de la situation financière lorsqu'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le Fonds conclut, dans le cadre normal de ses activités, diverses conventions-cadres de compensation et accords similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans l'état de la situation financière, mais qui permettent néanmoins d'opérer compensation des montants dans certaines circonstances, comme la faillite ou la résiliation des contrats.

Évaluation des placements

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds utilise le dernier cours pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Coûts de transactions

Les coûts de transactions sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les coûts de transactions sont des coûts marginaux résultant directement de l'acquisition, de l'émission ou de la cession d'un placement. Ils comprennent les honoraires et commissions versés aux agents, aux conseillers et aux courtiers, les droits prélevés par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs mobilières, ainsi que les droits et taxes de transfert.

Valeur liquidative par part et date d'évaluation

Les parts sont émises et rachetées en tout temps à leur valeur liquidative aux fins des opérations par part, qui est calculée, pour chacune des catégories de parts du Fonds, chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto. La valeur liquidative par part de chaque catégorie correspond à la juste valeur globale de la valeur liquidative aux fins des opérations de cette catégorie du Fonds, divisée par le nombre total de parts en circulation de cette catégorie à la fermeture des bureaux le jour de l'évaluation.

FIERA CAPITAL FONDS DE REVENU ÉLEVÉ

(auparavant Fiera Sceptre Fonds de revenu élevé)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

Évaluation des titres non cotés et autres placements

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date de présentation de l'information financière. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 8 pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

Opérations sur titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date où elles ont eu lieu. Le coût des placements représente le montant payé pour chaque titre et est calculé selon la méthode du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, dont le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Trésorerie

La trésorerie et les dettes bancaires sont considérées comme des prêts et créances et sont comptabilisées au coût, lequel avoisine la juste valeur.

Autres actifs et passifs

Les montants à recevoir du gestionnaire, les montants à recevoir des courtiers, les montants à recevoir pour la vente de parts, ainsi que les intérêts, les dividendes et les autres montants à recevoir sont considérés comme des prêts et créances et sont comptabilisés au coût. De même, les frais de gestion à payer, les autres charges à payer, les montants à payer pour les parts rachetées, les montants à payer aux courtiers, les intérêts, les dividendes et les autres montants à payer ainsi que les distributions à payer sont considérés comme des passifs financiers et sont comptabilisés au coût. Leur valeur comptable avoisine la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Revenus

Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende. Le revenu d'intérêts à distribuer présenté dans l'état du résultat global correspond aux paiements d'intérêts du coupon reçus par le Fonds et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le Fonds n'amortit pas les primes versées et les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations à coupon zéro dont les intérêts sont amortis selon le mode linéaire. Les gains ou les pertes réalisés découlant de la vente de placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen ne comprend pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro. Les revenus reçus des fiducies de revenu sont inscrits à la date ex-distribution et sont répartis entre les revenus, les gains en capital et les remboursements de capital lorsque l'information nécessaire à une telle répartition est disponible ou à la discrétion du gestionnaire si cette information n'est pas disponible. Les revenus et les gains et pertes réalisés et latents sont répartis au prorata entre les catégories en fonction de la valeur liquidative moyenne pondérée de chaque catégorie.

Frais de gestion et charges d'exploitation

Le Fonds verse au gestionnaire des frais de gestion, calculés pour les parts des catégories A, B et F sous forme de pourcentage de la valeur liquidative de la catégorie visée, à la fermeture des bureaux de chaque jour ouvrable.

Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Fonds. La juste valeur des instruments financiers libellés en devises est présentée en dollars canadiens aux taux de change en vigueur chaque jour d'évaluation. Les opérations sur titres, les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations correspondantes. Les gains et les pertes de change réalisés sont inscrits au poste « Gain (perte) net réalisé » de l'état du résultat global. L'écart entre les gains et les pertes de change latents à l'ouverture et à la clôture de la période est inscrit à l'état du résultat global, au poste « Variation de la plus-value (moins-value) latente ».

Impôts

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité du résultat net du Fonds aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de toute période doivent être distribués aux porteurs de parts de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que le Fonds ne comptabilise pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujéti à des retenues d'impôts sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôts s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans l'état du résultat global.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, présentée dans l'état du résultat global correspond à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables de chaque catégorie en circulation au cours de la période. Voir la note 11 pour obtenir le calcul.

Distributions aux porteurs de parts

Depuis septembre 2007, le Fiera Capital Fonds de revenu élevé a pour objectif de verser des distributions équivalant à un rendement de 5 % à 7 % par année. Les distributions seront versées tous les mois sous forme de revenu de placement net et, dans la mesure nécessaire, de remboursement de capital. Les gains en capital nets réalisés du Fonds sont distribués une fois l'an en décembre aux porteurs de parts inscrits à cette date. Ces distributions sont en général réinvesties. Les pertes en capital que subit le Fonds réduisent les gains en capital nets réalisés à distribuer aux porteurs de parts au cours des exercices ultérieurs. Voir la note 9 pour obtenir des informations sur le cumul des pertes autres qu'en capital et des pertes en capital nettes du Fonds.

Normes comptables publiées mais non encore adoptées

La version définitive d'IFRS 9 *Instruments financiers*, qui a été publiée par l'IASB en juillet 2014, remplacera IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 introduit un modèle de classement et d'évaluation unique, un modèle de dépréciation prospectif fondé sur les pertes attendues et une approche de la comptabilité de couverture presque complètement revue. La nouvelle approche unique, qui repose sur des principes pour classer les actifs financiers, s'appuie sur les

FIERA CAPITAL FONDS DE REVENU ÉLEVÉ

(auparavant Fiera Sceptre Fonds de revenu élevé)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

caractéristiques des flux de trésorerie ainsi que sur le modèle économique de l'entreprise dans laquelle l'actif est détenu. Le nouveau modèle unique de dépréciation, qui s'applique à tous les instruments financiers, exigera de comptabiliser, en temps voulu, les pertes de crédit attendues. Il comporte aussi des modifications qui touchent le risque de crédit propre à l'entité, notamment pour les passifs devant être évalués à la juste valeur, de sorte que les gains découlant de la détérioration du risque de crédit propre à l'entité à l'égard de ces passifs ne sont plus comptabilisés en résultat net. IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, mais l'adoption anticipée est permise. De plus, les modifications touchant le crédit propre à l'entité peuvent être appliquées de façon anticipée, seules, sans pour autant modifier la méthode de comptabilisation des instruments financiers. Le Fonds évalue actuellement l'incidence d'IFRS 9 et n'a pas encore déterminé à quel moment il adoptera la nouvelle norme.

3. Estimations comptables et jugements critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers :

Évaluation de la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds détient des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ni exécutoires. En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer ses positions au moyen de ses propres modèles, qui reposent généralement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et examinés périodiquement par du personnel expérimenté du gestionnaire, indépendant de la partie qui les a créés. Les modèles utilisés pour les actions d'entités non cotées reposent principalement sur des multiples du bénéfice ajustés pour tenir compte de l'absence de liquidité, s'il y a lieu.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Voir la note 8 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Fonds consiste ou non à investir dans le but de réaliser un rendement global, aux fins de l'application de l'option de la juste valeur selon IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). Le jugement le plus important consiste à établir que certains placements sont détenus à des fins de transaction et à déterminer si l'option de la juste valeur peut être appliquée aux placements qui ne sont pas détenus à de telles fins.

4. Parts rachetables

Les porteurs de parts peuvent demander le rachat d'une partie ou de la totalité de leurs parts rachetables, en adressant une demande écrite au gestionnaire ou à un courtier en valeurs ou en fonds communs de placement, qui se chargera de remettre cette demande au gestionnaire. La signature du porteur de parts pourrait devoir être certifiée par un garant jugé acceptable par le gestionnaire. Les parts rachetables seront rachetées à la valeur liquidative aux fins des opérations par part de la catégorie, déterminée à la date d'évaluation suivante. Les demandes de rachat reçues après 16 h (heure normale de l'Est), peu importe la journée, sont réputées avoir été reçues le premier jour ouvrable suivant la date réelle de réception. Les demandes de rachat relatives aux régimes enregistrés des porteurs de parts doivent être soumises avec tous les documents de transfert exigés par l'Agence du revenu du Canada dans le cas d'un transfert à un autre régime enregistré. Les parts rachetables émises et en circulation constituent le capital du Fonds. Le Fonds n'est pas assujéti à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite des exigences minimales en matière de souscription. Les variations du capital du Fonds au cours de la période sont constatées à l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Le gestionnaire a la responsabilité de gérer le capital du Fonds conformément aux objectifs de placement, et de gérer ses liquidités de façon à pouvoir financer ses obligations de rachat.

Le Fonds peut émettre un nombre illimité de parts rachetables de chaque catégorie.

Les parts des catégories A et B sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de catégorie O sont conçues pour les investisseurs institutionnels et les particuliers aisés, qui ont droit à une réduction des frais de gestion en raison du coût plus faible associé à la gestion des placements plus importants. Les parts des catégories A et B peuvent être échangées contre des parts des catégories F ou O du même Fonds à la discrétion du gestionnaire et avec l'accord du porteur de parts, si ce dernier satisfait aux exigences d'admissibilité des parts de catégorie O. Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de comptes sur honoraires ou de compte intégré auprès de leur courtier, qui a conclu une entente avec le gestionnaire pour vendre des parts de catégorie F. Il en ressort que les parts rachetables du Fonds ne présentent pas toutes des « caractéristiques identiques » et que, par le fait même, elles ne satisfont pas aux critères de classement dans les capitaux propres et sont plutôt classées dans les passifs financiers.

Les parts rachetables sont de la même catégorie et confèrent aux porteurs des droits et des privilèges identiques. Chaque part rachetable confère à son porteur un droit de vote et, en cas de liquidation du Fonds, le droit à la répartition de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de la catégorie après acquittement des passifs.

FIERA CAPITAL FONDS DE REVENU ÉLEVÉ (auparavant Fiera Sceptre Fonds de revenu élevé)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

5. Frais de gestion et charges d'exploitation

Le taux des frais de gestion au 30 juin 2014 et au 31 décembre 2013 est présenté dans le tableau suivant et correspond à un pourcentage annuel de la valeur liquidative moyenne de la catégorie :

30 juin 2014	Cat. A	Cat. B	Cat. F
Fiera Capital Fonds de revenu élevé	2,00 %	1,25 %	1,00 %
31 décembre 2013	Cat. A	Cat. B	Cat. F
Fiera Capital Fonds de revenu élevé	2,00 %	1,25 %	1,00 %

Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux parts de catégorie O du Fonds. En vertu des modalités d'un contrat de gestion de placements, le gestionnaire reçoit de chaque porteur de parts, pour ses services de gestion d'actifs, des honoraires de gestion calculés en fonction des honoraires applicables au total de l'actif sous gestion du porteur de parts. Ces honoraires peuvent diminuer, en pourcentage, à mesure que l'actif sous gestion augmente.

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à son exploitation. Les charges d'exploitation comprennent les honoraires d'audit, les droits de garde, les frais juridiques, les honoraires de l'agent des transferts et du fiduciaire, les frais d'administration et les droits de dépôt propres au Fonds. Le Fonds prend également en charge les frais du comité d'examen indépendant (« CEI ») qui a été établi conformément au *Règlement 81-107 sur le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*. Les charges d'exploitation et les frais du CEI sont répartis entre les catégories de parts selon les services fournis à chacune des catégories, en fonction de la valeur liquidative proportionnelle de chaque catégorie. Depuis le 1^{er} décembre 2013, les frais de tenue des registres et de mise à la poste sont calculés en fonction de la valeur liquidative proportionnelle de chaque catégorie. Avant cette date, ces frais étaient répartis en fonction du nombre relatif de porteurs de parts de chaque catégorie. Le gestionnaire peut (à sa discrétion) décider d'absorber la totalité ou une partie des obligations du Fonds lorsque le total des charges excède un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne par catégorie du Fonds. Le gestionnaire peut en tout temps cesser d'absorber ces charges. Les montants absorbés par le gestionnaire, le cas échéant, sont présentés dans l'état du résultat global.

6. Opérations avec des parties liées

Le gestionnaire assure l'administration quotidienne du Fonds. Il lui fournit tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) nécessaires à son fonctionnement, ou veille à ce que ceux-ci lui soient fournis.

Le tableau qui suit résume les opérations avec des parties liées que le Fonds a effectuées avec le gestionnaire et qui sont présentées dans les états financiers :

	Au 30 juin 2014	Au 31 décembre 2013
Frais de gestion	221 021 \$	416 944 \$
Frais de comptabilité	1 144	2 638
Frais de gestion à payer	39 391	37 791
Frais de comptabilité à payer	498	1 106

Comme il fournit les capitaux de lancement au Fonds, le gestionnaire conserve certaines parts du Fonds.

30 juin 2014	Capitaux de lancement			
	Cat. A	Cat. B	Cat. F	Cat. O
Fiera Capital Fonds de revenu élevé	0,35 %	—	0,36 %	—
31 décembre 2013	Capitaux de lancement			
	Cat. A	Cat. B	Cat. F	Cat. O
Fiera Capital Fonds de revenu élevé	0,47 %	—	0,54 %	—

7. Commissions et autres coûts de transactions

Les montants payés par le Fonds au titre des commissions de courtage et des autres coûts de transactions sont inclus dans les états du résultat global du Fonds.

Pour les périodes closes les 30 juin, les coûts de transactions comprennent les rabais de courtage suivants :

	2014	2013
Fiera Capital Fonds de revenu élevé	7 605 \$	— \$

8. Informations à fournir sur les instruments financiers – Gestion des risques

Classement des instruments financiers évalués à la juste valeur

Le Fonds classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

- Niveau 1 Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;
- Niveau 2 Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
- Niveau 3 Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

FIERA CAPITAL FONDS DE REVENU ÉLEVÉ (auparavant Fiera Sceptre Fonds de revenu élevé)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

Les tableaux de la hiérarchie des justes valeurs qui suivent présentent de l'information sur les actifs du Fonds évalués à la juste valeur au 30 juin 2014, au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013 :

Actifs financiers à la juste valeur au 30 juin 2014			
	Niveau 1	Niveau 2	Total
Actions	46 368 807 \$	— \$	46 368 807 \$
Billets à court terme	264 577	—	264 577
	46 633 384 \$	— \$	46 633 384 \$
Actifs financiers à la juste valeur au 31 décembre 2013			
	Niveau 1	Niveau 2	Total
Actions	41 712 673 \$	— \$	41 712 673 \$
Billets à court terme	199 620	—	199 620
	41 912 293 \$	— \$	41 912 293 \$
Actifs financiers à la juste valeur au 1^{er} janvier 2013			
	Niveau 1	Niveau 2	Total
Actions	35 188 021 \$	— \$	35 188 021 \$
Billets à court terme	473 931	—	473 931
	35 661 952 \$	— \$	35 661 952

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des intérêts à recevoir, des achats de placements à payer, des rachats à payer, des distributions à payer, des charges à payer et de l'obligation des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables correspond approximativement à la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces éléments. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

a) Actions

Les positions en actions du Fonds sont classées au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions du Fonds ne sont pas négociées fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ces cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables (p. ex., transactions pour des titres similaires du même émetteur) et la juste valeur est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3.

b) Billets à court terme

Les billets à court terme sont classés au niveau 1.

Au cours des périodes closes le 30 juin 2014, le 31 décembre 2013 et le 1^{er} janvier 2013, aucun placement n'a été transféré entre les niveaux 1 et 2 et le Fonds ne détenait aucun actif financier de niveau 3.

Les flux de trésorerie relatifs aux passifs financiers du Fonds ne sont pas actualisés, car leur échéance est inférieure à trois mois. Les passifs financiers comprennent les frais de gestion à payer et les autres charges à payer.

Gestion des risques financiers

Le Fonds classe les actifs et les passifs financiers dans les catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, prêts et créances et autres passifs financiers comptabilisés au coût amorti.

Les instruments financiers du Fonds se composent de trésorerie, de placements, de montants à recevoir et de montants à payer. La valeur comptable de la trésorerie, des montants à recevoir et des montants à payer se rapproche de la juste valeur, étant donné la nature à court terme de ces instruments financiers. Le Fonds est exposé à divers types de risques liés à ses stratégies de placement, ainsi qu'aux instruments financiers et aux marchés dans lesquels il investit.

Les activités du Fonds exposent ce dernier à divers risques financiers, dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés des capitaux et vise à en atténuer l'incidence négative éventuelle sur le rendement du Fonds.

Le gestionnaire est responsable de la gestion des risques pour le Fonds. Tous les mois, le gestionnaire compare le rendement du Fonds à l'indice de référence. Cette analyse est ensuite passée en revue chaque mois par le directeur des placements et le comité du bureau du directeur des placements. En outre, le gestionnaire s'assure que les politiques de placement du Fonds sont suivies à la lettre et rédige des rapports de conformité trimestriels, lesquels sont passés en revue chaque trimestre par le directeur des placements.

Risque de marché

Le risque de marché est constitué de trois composantes : le risque de prix, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

Le Fonds est exposé au risque de marché principalement du fait des fluctuations du cours de ses titres de capitaux propres et, dans une moindre mesure, en raison du risque de taux d'intérêt lié aux billets à court terme.

FIERA CAPITAL FONDS DE REVENU ÉLEVÉ (auparavant Fiera Sceptre Fonds de revenu élevé)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

a) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Les placements du Fonds sont soumis aux fluctuations normales du marché et aux risques inhérents aux placements sur les marchés des capitaux. Le risque maximal découlant des instruments financiers détenus par le Fonds est fonction de la juste valeur de ces instruments. Le gestionnaire atténue ce risque en sélectionnant les titres avec soin en fonction de critères précis et gère le risque de prix du Fonds en diversifiant ses placements. Le gestionnaire surveille quotidiennement l'ensemble des positions du Fonds et les maintient dans les limites établies.

En supposant un coefficient bêta de 0,99 (0,93 au 31 décembre 2013 et 0,98 au 1^{er} janvier 2013), si l'indice composé S&P/TSX avait augmenté ou diminué de 10 % au 30 juin 2014, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts du Fonds aurait respectivement augmenté ou diminué d'environ 4 595 000 \$ (3 864 000 \$ au 31 décembre 2013 et 3 448 000 \$ au 1^{er} janvier 2013). Dans les faits, les résultats réels pourraient être différents de ceux de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les fluctuations de taux d'intérêt puissent influencer sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des instruments financiers. Un risque de taux d'intérêt existe quand le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. Le risque de taux d'intérêt auquel le Fonds est exposé est considéré comme minime, puisque ses placements à court terme représentaient seulement 0,57 % de sa juste valeur au 30 juin 2014 (0,47 % au 31 décembre 2013 et 1,30 % au 1^{er} janvier 2013).

c) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier libellé en une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du Fonds varie en raison des fluctuations des taux de change. Les titres de capitaux propres de marchés étrangers et les obligations étrangères sont exposés au risque de change, car les cours libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du Fonds pour le calcul de la juste valeur.

Au 30 juin 2014, au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013, le Fonds n'était pas exposé au risque de change, les instruments financiers monétaires en portefeuille étant tous libellés en dollars canadiens.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le Fonds est soumis au risque de crédit en raison de son portefeuille de billets à court terme. Cependant, étant donné que les billets à court terme sont des bons du Trésor du Canada ou des titres garantis par le gouvernement du Canada et qu'ils représentent moins de 0,57 % de la juste valeur du Fonds au 30 juin 2014 (0,47 % au 31 décembre 2013 et 1,30 % au 1^{er} janvier 2013), le risque de crédit est considéré comme minime.

Toutes les transactions visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers approuvés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, car les titres vendus ne sont livrés que lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement au titre d'un achat est effectué lorsque les titres ont été reçus par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux Investisseurs. Le risque de crédit lié à ces opérations est considéré comme minime étant donné que la valeur des actifs cédés en garantie doit correspondre au moins à 102 % de la valeur du titre prêté, conformément aux exigences du Règlement 81-102. Les actifs cédés en garantie doivent être composés de trésorerie, de titres admissibles (ce qui inclut des titres de créance du gouvernement du Canada et des bons du Trésor des États-Unis) ou de titres pouvant être immédiatement convertis en des titres similaires à ceux qui font l'objet du prêt. La valeur des titres prêtés par le Fonds dans le cadre d'opérations de prêt de titres est limitée à 50 % de la valeur totale de son actif.

Les titres prêtés continuent d'être présentés dans l'inventaire du portefeuille. Le revenu tiré du prêt de titres est inclus dans les revenus de prêts de titres, à l'état du résultat global, et toute garantie en trésorerie reçue ou à payer figure à l'état de la situation financière à titre de garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés ou de garantie en trésorerie à verser pour le prêt de titres.

La valeur de marché des titres prêtés est établie à la fermeture des bureaux à chaque date d'évaluation, et toute garantie supplémentaire requise est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. Les garanties en trésorerie sont placées dans des équivalents de trésorerie. Aux 30 juin 2014 et 2013, la valeur de marché totale des titres prêtés et des garanties détenues relativement aux opérations de prêt de titres s'établissait comme suit :

	Prêts en cours		Montant de la garantie	
	2014	2013	2014	2013
Fiera Capital Fonds de revenu élevé	20 178 231 \$	12 435 305 \$	21 187 152 \$	13 057 075 \$

FIERA CAPITAL FONDS DE REVENU ÉLEVÉ (auparavant Fiera Sceptre Fonds de revenu élevé)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Le tableau qui suit résume le risque de concentration du Fonds :

Segment de marché	30 juin 2014	31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2013
Billets à court terme	0,57 %	0,47 %	1,30 %
Énergie	31,61 %	31,38 %	29,56 %
Matières premières	2,29 %	3,55 %	1,92 %
Industries	5,25 %	4,96 %	2,94 %
Biens de consommation discrétionnaire	6,15 %	6,96 %	11,93 %
Biens de consommation de base	—	0,01 %	0,02 %
Soins de santé	0,01 %	0,01 %	1,58 %
Services financiers	32,55 %	33,28 %	30,98 %
Technologies de l'information	2,85 %	3,46 %	0,00 %
Services de télécommunications	10,94 %	9,82 %	13,29 %
Services publics	7,41 %	5,76 %	4,12 %
Trésorerie	0,02 %	(0,15 %)	3,60 %
Autres actifs/passifs, montant net	0,35 %	0,49 %	(1,24 %)
Total	100,00 %	100,00 %	100,00 %

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Fonds est exposé quotidiennement à des rachats en trésorerie de parts rachetables. Les parts du Fonds sont rachetées sur demande à la valeur liquidative courante aux fins des opérations par part, au gré du porteur. Le Fonds gère le risque de liquidité en investissant la majorité de ses actifs dans des titres qui sont négociés sur un marché actif et dont il peut se départir facilement. De plus, le Fonds vise à conserver suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité.

Au 30 juin 2014, au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013, les placements du Fonds étaient considérés comme facilement réalisables et très liquides. Le risque de liquidité du Fonds était donc considéré comme minime.

9. Impôts sur le résultat et les gains en capital

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi »). Aux termes de la déclaration de fiducie en vertu de laquelle il a été établi, le Fonds paie ou déclare payables aux porteurs de parts pendant l'année civile la totalité de son revenu de placement net imposable et une partie suffisante de ses gains en capital nets pour ne payer aucun impôt aux termes des dispositions actuelles de la Loi. Par conséquent, selon la législation fiscale en vigueur, le revenu de placement net et les gains en capital nets sont imposables entre les mains des porteurs de parts du Fonds. Ainsi, aucune charge n'a été établie au titre de l'impôt du Canada dans les présents états financiers.

Au 31 décembre 2013, le Fonds n'avait cumulé aucune perte autre qu'en capital et avait cumulé des pertes nettes en capital comme suit :

	Pertes en capital
Fiera Capital Fonds de revenu élevé	6 345 264 \$

Les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment aux fins de l'impôt et portées en diminution des gains en capital réalisés ultérieurement.

10. Instruments financiers classés par catégorie

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs financiers du Fonds, par catégorie, au 30 juin 2014. Exception faite de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, la totalité des passifs financiers du Fonds au 30 juin 2014 était comptabilisée au coût amorti.

Actifs	DFT	Actifs financiers à la JVRN au début	Total	Actifs financiers au coût amorti	Total
Actifs financiers à la JVRN	— \$	46 368 807 \$	46 368 807 \$	— \$	46 368 807 \$
Placements à court terme	—	—	—	264 577	264 577
Trésorerie	—	—	—	9 303	9 303
Montants à recevoir des courtiers	—	—	—	988 995	988 995
Intérêts à recevoir	—	—	—	54	54
Dividendes à recevoir	—	—	—	233 089	233 089
Montants à recevoir pour la vente de parts	—	—	—	168 637	168 637
Autres montants à recevoir	—	—	—	19 954	19 954
Total	— \$	46 368 807 \$	46 368 807 \$	1 684 609 \$	48 053 416 \$

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs financiers du Fonds, par catégorie, au 31 décembre 2013. Exception faite de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, la totalité des passifs financiers du Fonds au 31 décembre 2013 était comptabilisée au coût amorti.

FIERA CAPITAL FONDS DE REVENU ÉLEVÉ (auparavant Fiera Sceptre Fonds de revenu élevé)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

Actifs	DFT	Actifs financiers à la JVRN au début	Total	Actifs financiers au coût amorti	Total
Actifs financiers à la JVRN	— \$	41 712 673 \$	41 712 673 \$	— \$	41 712 673 \$
Placements à court terme	—	—	—	199 620	199 620
Trésorerie	—	—	—	—	—
Montants à recevoir des courtiers	—	—	—	89 868	89 868
Intérêts à recevoir	—	—	—	77	77
Dividendes à recevoir	—	—	—	209 897	209 897
Montants à recevoir pour la vente de parts	—	—	—	10 188	10 188
Autres montants à recevoir	—	—	—	35 916	35 916
Total	— \$	41 712 673 \$	41 712 673 \$	545 566 \$	42 258 239 \$

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs financiers du Fonds, par catégorie, au 1^{er} janvier 2013. Exception faite de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, la totalité des passifs financiers du Fonds au 1^{er} janvier 2013 était comptabilisée au coût amorti.

Actifs	DFT	Actifs financiers à la JVRN au début	Total	Actifs financiers au coût amorti	Total
Actifs financiers à la JVRN	— \$	35 188 021 \$	35 188 021 \$	— \$	35 188 021 \$
Placements à court terme	—	—	—	473 931	473 931
Trésorerie	—	—	—	1 323 163	1 323 163
Montants à recevoir des courtiers	—	—	—	120 929	120 929
Intérêts à recevoir	—	—	—	47	47
Dividendes à recevoir	—	—	—	182 781	182 781
Montants à recevoir pour la vente de parts	—	—	—	100	100
Autres montants à recevoir	—	—	—	15 963	15 963
Total	— \$	35 188 021 \$	35 188 021 \$	2 116 914 \$	37 304 935 \$

Le tableau qui suit présente les gains nets (pertes nettes) sur les instruments financiers à la JVRN, par catégorie, pour les périodes closes les 30 juin 2014 et 2013 :

Catégorie	Gain (perte) net réalisé		Variation nette de la plus-value(moins-value) latente	
	2014	2013	2014	2013
Actifs financiers à la JVRN :				
Désignés au début	2 255 065 \$	1 101 908 \$	1 151 582 \$	575 016 \$

11. Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, présentée dans l'état du résultat global correspond à l'augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour le semestre, divisée par le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période. Le nombre moyen de parts en circulation au cours des semestres clos les 30 juin est présenté ci-après :

	2014	2013
Catégorie A	26 194	15 861
Catégorie B	1 668 983	1 694 570
Catégorie F	17 544	9 908
Catégorie O	608 741	582 777

12. Transition aux IFRS

La présente note résume l'effet de la transition du Fonds aux IFRS :

Choix à la transition

La seule exemption facultative adoptée par le Fonds à la transition réside dans l'option de désigner un actif financier ou un passif financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net à la transition aux IFRS. Tous les actifs financiers désignés comme étant à la JVRN à la transition (voir la note 10) étaient antérieurement comptabilisés à la juste valeur selon les PCGR canadiens, conformément à la Note d'orientation concernant la comptabilité (NOC) 18, *Sociétés de placement*.

Tableau des flux de trésorerie

Aux termes des PCGR canadiens, le Fonds n'était pas tenu de fournir un état des flux de trésorerie. Aux termes d'IAS 1, un jeu complet d'états financiers comprend, sans exception, un tableau des flux de trésorerie pour la période considérée et la période comparative.

FIERA CAPITAL FONDS DE REVENU ÉLEVÉ (auparavant Fiera Sceptre Fonds de revenu élevé)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

Rapprochement des capitaux propres et du résultat global présentés antérieurement selon les PCGR canadiens et selon les IFRS

Capitaux propres	31 décembre 2013	1 ^{er} juin 2013	1 ^{er} janvier 2013
Capitaux propres présentés selon les PCGR canadiens	42 039 653 \$	37 374 069 \$	36 437 877 \$
Réévaluation des placements à la JVRN	16 425	37 824	43 853
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	42 056 078 \$	37 411 893 \$	36 481 730 \$

Résultat global	Exercice clos le 31 décembre 2013	Période close le 30 juin 2013
Résultat global présenté selon les PCGR canadiens	7 891 335 \$	2 258 144 \$
Réévaluation des placements à la JVRN	(27 428)	(6 029)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	7 863 907 \$	2 252 115 \$

Classement des parts rachetables émises par le Fonds

Aux termes des PCGR canadiens, le Fonds comptabilisait ses parts rachetables dans les capitaux propres. Selon les IFRS, IAS 32 exige que les parts ou actions d'une entité qui comportent une obligation contractuelle pour l'émetteur de racheter ou de rembourser cet instrument contre de la trésorerie ou un autre actif financier soient classées comme des passifs financiers. Comme les parts du Fonds ne satisfont pas aux critères d'IAS 32 permettant le classement dans les capitaux propres, elles ont été reclassées dans les passifs financiers à la transition aux IFRS.

Réévaluation des placements à la JVRN

Aux termes des PCGR canadiens, le Fonds évaluait la juste valeur de ses placements conformément au chapitre 3855 *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*, qui exigeait le recours aux cours acheteur pour les positions acheteur et aux cours vendeur pour les positions vendeur, dans la mesure où ces cours étaient disponibles. Selon les IFRS, le Fonds évalue la juste valeur de ses placements conformément aux indications d'IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur* (IFRS 13), suivant laquelle la juste valeur correspond au prix compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur lorsque l'actif ou le passif a un cours acheteur et un cours vendeur. IFRS 13 permet également l'utilisation du cours moyen ou d'une autre convention d'évaluation suivie par les intervenants du marché, faute de mieux en pratique, pour déterminer la juste valeur à l'intérieur d'un écart acheteur-vendeur. En conséquence, lors de la première application des IFRS, un ajustement a été comptabilisé pour accroître/réduire la valeur comptable des placements du Fonds de 43 853 \$ au 1^{er} janvier 2013, de 37 824 \$ au 30 juin 2013 et de 16 425 \$ au 31 décembre 2013. Cet ajustement a eu pour effet d'accroître l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds de (27 428)\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 et de (6 029)\$ pour la période close le 30 juin 2013.

Ajustements de reclassement

Outre les ajustements d'évaluation susmentionnés, des retenues d'impôt de 79 \$ pour la période close le 30 juin 2013, qui étaient antérieurement portées en déduction des revenus de dividendes aux termes des PCGR canadiens, ont été reclassées et sont présentées séparément à titre de charge selon les IFRS.

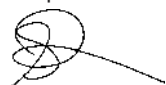
FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS DE CROISSANCE (auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions de croissance)

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

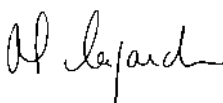
(non audité)

	Au 30 juin 2014 \$	Au 31 décembre 2013 \$	Au 1 ^{er} janvier 2013 \$
Actif			
Actifs courants			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	516 681 950	447 030 295	394 299 496
Placements à court terme	5 045 576	11 556 324	3 742 500
Trésorerie	57 166	7 074	928 137
Montants à recevoir des courtiers	3 319 868	1 616 609	2 068 022
Intérêts à recevoir	1 375	4 601	269
Dividendes à recevoir	637 733	866 703	860 739
Montants à recevoir sur la vente de parts	349 246	22 953	836
Autres montants à recevoir	17 216	31 709	14 949
Total de l'actif	526 110 130	461 136 268	401 914 948
Passif			
Passifs courants			
Montants à payer aux courtiers	4 979 021	5 199 192	2 636 061
Montants à payer pour les parts rachetées	895 043	311 863	533 943
Distributions à payer aux porteurs de parts	659	—	—
Frais de gestion à payer	517 847	464 445	127 535
Autres charges à payer	188 402	163 801	659 527
Total du passif	6 580 972	6 139 301	3 957 066
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	519 529 158	454 996 967	397 957 882
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie			
Catégorie A	3 031 157	1 433 727	1 203 272
Catégorie B	435 269 720	375 266 392	328 403 642
Catégorie F	5 367 707	3 547 323	2 327 420
Catégorie O	75 860 574	74 749 525	66 023 548
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie, par part			
Catégorie A	147,00 \$	121,61 \$	93,24 \$
Catégorie B	157,10 \$	129,46 \$	98,75 \$
Catégorie F	160,73 \$	132,33 \$	100,90 \$
Catégorie O	172,00 \$	141,02 \$	107,48 \$

Signé pour le compte de
Corporation Fiera Capital, gestionnaire du Fonds



Sylvain Brosseau, administrateur



Jean-Guy Desjardins, administrateur

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

(non audité)

Semestres clos les 30 juin

	2014 \$	2013 \$
Revenus		
Intérêts à distribuer	262 045	529 976
Revenus de prêts de titres	71 930	46 802
Dividendes	3 373 255	3 837 930
Gain (perte) de change	(167)	—
Autres variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		
Gain (perte) net réalisé	61 850 502	(4 174 033)
Variation de la plus-value (moins-value) latente	34 322 222	24 652 058
Total des revenus (pertes)	99 879 787	24 892 733
Charges (note 5)		
Frais de gestion	2 839 298	2 243 505
Frais de communication aux investisseurs	265 890	244 253
Droits de garde	46 081	57 302
Droits de dépôt	24 030	5 477
Frais de comptabilité	12 670	15 390
Honoraires d'audit	10 351	72 526
Retenues d'impôts sur les revenus	7 553	3 732
Frais juridiques	4 573	24 387
Frais du comité d'examen indépendant	2 867	2 730
Coûts de transactions	451 489	459 428
Total des charges	3 664 802	3 128 730
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	96 214 985	21 764 003
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie		
Catégorie A	389 811	61 321
Catégorie B	78 073 917	17 572 518
Catégorie F	863 431	113 662
Catégorie O	16 887 826	4 016 502
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie, par part		
Catégorie A	26,32	4,92
Catégorie B	27,50	5,56
Catégorie F	29,10	5,69
Catégorie O	31,56	6,68

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS DE CROISSANCE

(auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions de croissance)

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

(non audité)

Semestres clos les 30 juin

	2014 Catégorie A \$	2013 \$	2014 Catégorie B \$	2013 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	1 433 727	1 203 272	375 266 392	328 403 642
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	389 811	61 321	78 073 917	17 572 518
Transactions sur parts rachetables (note 4)				
Produit de l'émission de parts rachetables	1 256 305	20 232	4 941 516	1 433 545
Rachat de parts rachetables	(48 686)	(77 027)	(23 012 105)	(31 411 559)
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	—	—	—	468 043
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables	1 207 619	(56 795)	(18 070 589)	(29 509 971)
Distributions aux porteurs de parts rachetables				
Revenu net de placement	—	—	—	(479 294)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	—	—	—	(479 294)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 597 430	4 526	60 003 328	(12 416 747)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	3 031 157	1 207 798	435 269 720	315 986 895
	2014 Catégorie F \$	2013 \$	2014 Catégorie O \$	2013 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	3 547 323	2 327 420	74 749 525	66 023 548
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	863 431	113 662	16 887 826	4 016 502
Transactions sur parts rachetables (note 4)				
Produit de l'émission de parts rachetables	1 117 634	100 112	11 484 827	4 840 790
Rachat de parts rachetables	(160 596)	(653 932)	(27 260 958)	(11 817 357)
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	2 715	3 153	147 795	613 767
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables	959 753	(550 667)	(15 628 336)	(6 362 800)
Distributions aux porteurs de parts rachetables				
Revenu net de placement	(2 800)	(3 206)	(148 441)	(614 722)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	(2 800)	(3 206)	(148 441)	(614 722)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 820 384	(440 211)	1 111 049	(2 961 020)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	5 367 707	1 887 209	75 860 574	63 062 528
			2014 Total du Fonds \$	2013 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période			454 996 967	397 957 882
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables			96 214 985	21 764 003
Transactions sur parts rachetables (note 4)				
Produit de l'émission de parts rachetables			18 800 282	6 394 679
Rachat de parts rachetables			(50 482 345)	(43 959 875)
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables			150 510	1 084 963
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables			(31 531 553)	(36 480 233)
Distributions aux porteurs de parts rachetables				
Revenu net de placement			(151 241)	(1 097 222)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables			(151 241)	(1 097 222)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables			64 532 191	(15 813 452)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période			519 529 158	382 144 430

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS DE CROISSANCE

(auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions de croissance)

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES (suite)

(non audité)

Semestres clos les 30 juin

	2014	2013	2014	2013
	Catégorie A		Catégorie B	
Nombre de parts rachetables				
Solde à l'ouverture de la période	11 789	12 905	2 898 783	3 325 555
Parts rachetables émises et payées au cours de la période	9 170	210	34 837	14 041
Parts rachetables rachetées au cours de la période	(342)	(791)	(162 995)	(306 283)
Émission de parts rachetables au réinvestissement des distributions	3	—	—	4 500
Solde à la clôture de la période	20 620	12 324	2 770 625	3 037 813
	2014	2013	2014	2013
	Catégorie F		Catégorie O	
Nombre de parts rachetables				
Solde à l'ouverture de la période	26 806	23 066	530 063	614 289
Parts rachetables émises et payées au cours de la période	7 659	943	73 636	43 677
Parts rachetables rachetées au cours de la période	(1 087)	(6 305)	(163 509)	(105 904)
Émission de parts rachetables au réinvestissement des distributions	17	29	859	5 426
Solde à la clôture de la période	33 395	17 733	441 049	557 488

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS DE CROISSANCE (auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions de croissance)

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

(non audité)

Semestres clos les 30 juin

	2014 \$	2013 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	96 214 985	21 764 003
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Gain (perte) de change	167	—
Gain (perte) net réalisé	(61 850 502)	4 174 033
Variation de la plus-value (moins-value) latente	(34 322 222)	(24 652 058)
Achats de placements	(203 758 868)	(117 214 543)
Produit de la vente de placements	234 867 183	152 857 245
Intérêts à recevoir	3 226	(4 335)
Dividendes à recevoir	228 970	(8 583)
Autres montants à recevoir	14 493	—
Frais de gestion à payer	53 402	(79 137)
Autres charges à payer	24 601	(24 330)
Trésorerie nette liée aux activités d'exploitation	31 475 435	36 812 295
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	—	(12 259)
Produit de l'émission de parts rachetables	18 473 989	6 392 540
Rachat de parts rachetables	(49 899 165)	(44 083 326)
Trésorerie nette liée aux activités de financement	(31 425 176)	(37 703 045)
Gain (perte) de change	(167)	—
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	50 092	(890 750)
Trésorerie à l'ouverture de la période	7 074	928 137
Trésorerie à la clôture de la période	57 166	37 387
Intérêts reçus	265 271	525 641
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	3 594 672	3 825 615

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS DE CROISSANCE

(auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions de croissance)

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 30 juin 2014 (non audité)

	DATE ÉCHÉANCE	TAUX D'INTÉRÊT	NOMBRE D'ACTIONS/ VALEUR NOMINALE	COÛT MOYEN (\$)	JUSTE VALEUR (\$)	EN % DU TOTAL DES PLACEMENTS
Trésorerie				57 166	57 166	0,01
Billets à court terme						
Bons du Trésor						
Bons du Trésor du Canada	14-août-2014	0,927 %	125 000	124 823	124 823	
Bons du Trésor du Canada	11-sept-2014	0,937 %	1 150 000	1 147 850	1 147 850	
Total, billets à court terme				1 272 673	1 272 673	0,24
Billets						
Province du Manitoba	2-juill-2014	0,999 %	1 950 000	1 948 985	1 948 985	
Province de Québec	11-juill-2014	0,994 %	1 200 000	1 199 412	1 199 412	
Province de Québec	25-juill-2014	0,995 %	625 000	624 506	624 506	
				3 772 903	3 772 903	0,72
Total, billets à court terme				5 045 576	5 045 576	0,96
Actions						
Biens de consommation discrétionnaire						
Composants d'automobiles						
AutoCanada Inc.			8 400	763 075	663 852	
Linamar Corp.			138 798	2 689 395	8 737 334	
				3 452 470	9 401 186	1,80
Biens de consommation durables et vêtements						
Performance Sports Group Ltd.			712 846	7 314 635	13 087 853	2,51
Service aux consommateurs						
Amaya Gaming Group Inc.			846 241	4 736 571	19 556 630	
DIRTT Environmental Solutions Limited			1 267 917	3 762 457	4 488 426	
				8 499 028	24 045 056	4,61
Médias						
DHX Media Ltd.			1 962 514	7 975 600	13 168 469	
Imax Corp.			197 327	4 444 296	5 977 035	
				12 419 896	19 145 504	3,67
Total, biens de consommation discrétionnaire				31 686 029	65 679 599	12,59
Biens de consommation de base						
Aliments, boissons et tabac						
Clearwater Seafoods Inc.			400 860	3 328 857	3 495 499	
Les aliments High Liner inc.			310 137	4 949 649	7 536 329	
SunOpta Inc.			316 718	3 437 998	4 760 272	
				11 716 504	15 792 100	3,03
Total, biens de consommation de base				11 716 504	15 792 100	3,03

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS DE CROISSANCE

(auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions de croissance)

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (suite)

Au 30 juin 2014 (non audité)

	NOMBRE D' ACTIONS/ VALEUR NOMINALE	COÛT MOYEN (\$)	JUSTE VALEUR (\$)	EN % DU TOTAL DES PLACEMENTS
Services financiers				
Banques				
Banque canadienne de l'Ouest	426 783	12 217 825	17 024 374	
Home Capital Group Inc.	146 326	2 682 594	6 998 773	
		14 900 419	24 023 147	4,60
Services financiers diversifiés				
Alaris Royalty Corp.	137 179	3 586 362	3 967 217	
Callidus Capital Corp.	192 070	2 688 980	3 438 053	
Tricon Capital Group Inc.	831 932	5 185 035	6 547 305	
		11 460 377	13 952 575	2,67
Immobilier				
Fiducie de placement immobilier industriel Dream	501 568	4 704 540	4 880 257	
Dream Unlimited Corp.	77 217	274 086	1 191 458	
FirstService Corp.	320 456	7 922 806	17 330 260	
InterRent REIT	1 000 784	5 786 233	5 694 461	
Melcor Developments Ltd.	216 061	1 504 750	5 725 616	
		20 192 415	34 822 052	6,67
Total, services financiers		46 553 211	72 797 774	13,94
Soins de santé				
Matériel et services de soins de santé				
Medical Facilities Corp.	194 300	2 781 384	3 528 488	0,68
Produits pharmaceutiques, biotechnologie				
Concordia Healthcare Corporation	73 900	2 423 557	2 520 729	
Thérapeutique Knight Inc.	1 048 768	4 900 701	5 663 347	
		7 324 258	8 184 076	1,57
Total, soins de santé		10 105 642	11 712 564	2,25
Industries				
Biens d'équipements				
Groupe Aecon Inc.	682 000	8 621 680	11 559 900	
AG Growth International Inc.	32 435	1 036 524	1 537 743	
ATS Automation Tooling Systems Inc.	270 080	2 877 428	4 215 949	
Badger Daylighting Ltd.	418 810	6 788 017	14 721 171	
Lumenpulse Inc.	38 249	611 984	877 050	
New Flyer Industries Inc.	503 772	5 358 784	6 201 433	
Quincaillerie Richelieu Ltée	129 511	4 714 925	6 281 284	
Industries Toromont Limitée	140 878	3 069 949	3 706 500	
Transat A.T. Inc.	390 300	3 868 749	3 703 947	
		36 948 040	52 804 977	10,12
Services commerciaux et fournitures				
Black Diamond Group Ltd.	169 241	2 072 686	5 808 351	
Boyd Group Income Fund	240 954	4 541 068	10 534 508	
Stantec Inc.	61 602	1 941 277	4 070 660	
		8 555 031	20 413 519	3,91
Transport				
TransForce Inc.	88 813	1 112 188	2 182 135	0,42
Total, industries		46 615 259	75 400 631	14,45

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS DE CROISSANCE

(auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions de croissance)

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (suite)

Au 30 juin 2014 (non audité)

	NOMBRE D' ACTIONS/ VALEUR NOMINALE	COÛT MOYEN (\$)	JUSTE VALEUR (\$)	EN % DU TOTAL DES PLACEMENTS
Technologies de l'information				
Logiciels et services				
Enghouse Systems Ltd.	122 909	3 219 516	4 386 622	
Redknee Solutions Inc.	1 108 754	6 872 491	6 098 147	
Solium Capital Inc.	366 976	2 575 726	2 855 073	
The Descartes Systems Group Inc.	689 794	5 121 178	10 546 950	
		17 788 911	23 886 792	4,58
Matériel et équipement technologique				
Mitel Networks Corporation	1 834 614	22 550 486	20 639 408	3,96
Total, technologies de l'information		40 339 397	44 526 200	8,54
Énergie				
Calfrac Well Services Ltd.	649 930	9 484 059	12 966 104	
Canadian Energy Services & Technology Corp.	518 575	3 048 653	17 330 777	
CanElson Drilling Inc.	644 700	4 834 620	5 267 199	
Delphi Energy Corp.	893 700	3 189 609	3 887 595	
Kelt Exploration Ltd.	50 579	391 437	770 318	
NuVista Energy Ltd.	1 243 768	8 535 939	14 863 028	
Painted Pony Petroleum Ltd., cat. A	354 798	2 951 713	4 842 993	
RMP Energy Inc.	1 850 095	8 184 389	17 464 897	
Secure Energy Services Inc.	859 840	7 773 886	20 163 248	
Spartan Energy Corp.	2 568 660	6 838 906	10 377 386	
Surge Energy Inc.	2 278 823	13 467 350	17 820 396	
Tamarack Valley Energy Ltd.	1 098 581	5 226 922	7 074 862	
Total Energy Services Inc.	342 402	5 241 041	7 953 998	
Total, énergie		79 168 524	140 782 801	26,98
Matières premières				
Argonaut Gold Inc.	1 668 764	12 373 584	7 375 937	
B2Gold Corp.	5 338 630	16 096 422	16 603 139	
CCL Industries Inc., cat. B	97 009	3 113 383	9 967 675	
First Majestic Silver Corp.	433 675	5 755 687	5 000 273	
Imperial Metals Corp.	209 300	2 451 291	3 267 173	
Interfor Corp.	786 854	8 866 530	11 700 519	
Lundin Mining Corp.	1 211 784	5 646 870	7 113 172	
Polaris Minerals Corp.	439 706	1 130 044	1 187 206	
Stella-Jones Inc.	529 734	11 554 919	15 521 206	
Winpak Ltée	165 796	3 970 014	4 211 218	
Total, matières premières		70 958 744	81 947 518	15,71
Services publics				
Amaya Gaming Group Inc.	217 018	4 340 360	5 015 286	
Boralex Inc.	223 430	2 512 153	3 027 477	
Total, services publics		6 852 513	8 042 763	1,54
Total des actions		343 995 823	516 681 950	99,03
Coûts de transactions		(713 297)		
Total des placements, y compris la trésorerie et les billets à court terme		348 385 268	521 784 692	100,00

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS DE CROISSANCE

(auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions de croissance)

NOTES ANNEXES

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

1. Déclaration de fiducie

Le Fiera Capital Fonds d'actions de croissance (le « Fonds ») (auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions de croissance) est un fonds commun de placement à capital variable non constitué en personne morale, établi sous le régime des lois de la province d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie datée du 22 novembre 1985, modifiée le 10 septembre 2010 et le 26 août 2011, et mise à jour le 31 mai 2012 par Corporation Fiera Capital. L'adresse du siège social du Fonds est le 1 Adelaide Street, Suite 600, Toronto, Ontario, M5C 2V9.

Le Fonds a pour objectif principal de dégager à long terme le rendement le plus élevé possible dans le cadre d'une stratégie de placement fondamentale. Le Fonds investit essentiellement dans des titres de capitaux propres émis par des sociétés canadiennes, avec une préférence nette pour les titres de sociétés à faible et à moyenne capitalisation.

Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « gestionnaire ») est le gestionnaire de fonds, le fiduciaire du Fonds et le gestionnaire de portefeuille. RBC Investor Services Trust est le dépositaire et l'agent chargé de la tenue des registres du Fonds.

Les états financiers du Fonds comprennent l'inventaire du portefeuille au 30 juin 2014, les états de la situation financière au 30 juin 2014, au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013, et les états du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ainsi que les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates.

Le 12 août 2013, les Fonds mutuels Fiera Sceptre ont été renommés Fonds mutuels Fiera Capital. De plus, à cette même date, le Fonds a changé de nom pour Fiera Capital Fonds d'actions de croissance.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) applicables à la préparation d'états financiers intermédiaires, notamment IAS 34 *Information financière intermédiaire* et IFRS 1 *Première application des Normes internationales d'information financière*. Le Fonds a adopté ce référentiel comptable en 2014, comme l'exigent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières et le Conseil des normes comptables du Canada. Antérieurement, le Fonds préparait ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada définis dans la Partie V du *Manuel des Comptables professionnels agréés du Canada* (les « PCGR canadiens »). Les données comparatives selon les PCGR canadiens ont été retraitées pour les rendre conformes aux IFRS. Le Fonds a appliqué les mêmes méthodes comptables aux fins de la préparation de son état de la situation financière d'ouverture en IFRS au 1^{er} janvier 2013 et pour toutes les périodes présentées, comme si ces méthodes avaient toujours été en vigueur. La note 12 fait état de l'incidence de la transition aux IFRS sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie présentés par le Fonds. Elle présente également la nature et l'effet des changements de méthodes comptables importants par rapport aux méthodes utilisées dans la préparation des états financiers du Fonds conformément aux PCGR canadiens, pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Les méthodes utilisées pour les présents états financiers intermédiaires sont fondées sur les IFRS publiées et en vigueur au 25 août 2014, date à laquelle la publication des états financiers intermédiaires a été autorisée par le gestionnaire. Les éventuelles modifications apportées aux IFRS après cette date, qui seront appliquées dans les états financiers annuels des Fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, pourraient donner lieu au retraitement des présents états financiers intermédiaires, y compris des ajustements transitoires comptabilisés au moment du basculement aux IFRS.

Instruments financiers

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transactions dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti. Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements et actifs et passifs dérivés du Fonds sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), y compris certains placements qui ont été désignés comme étant à la JVRN. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts.

Le Fonds opère compensation des actifs et passifs financiers et présente le montant net qui en résulte dans l'état de la situation financière lorsqu'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le Fonds conclut, dans le cadre normal de ses activités, diverses conventions-cadres de compensation et accords similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans l'état de la situation financière, mais qui permettent néanmoins d'opérer compensation des montants dans certaines circonstances, comme la faillite ou la résiliation des contrats.

Évaluation des placements

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds utilise le dernier cours pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Coûts de transactions

Les coûts de transactions sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les coûts de transactions sont des coûts marginaux résultant directement de l'acquisition, de l'émission ou de la cession d'un placement. Ils comprennent les honoraires et commissions versés aux agents, aux conseillers et aux courtiers, les droits prélevés par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs mobilières, ainsi que les droits et taxes de transfert.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS DE CROISSANCE

(auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions de croissance)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

Valeur liquidative par part et date d'évaluation

Les parts sont émises et rachetées en tout temps à leur valeur liquidative aux fins des opérations par part, qui est calculée, pour chacune des catégories de parts du Fonds, chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto. La valeur liquidative par part de chaque catégorie correspond à la juste valeur globale de la valeur liquidative aux fins des opérations de cette catégorie du Fonds, divisée par le nombre total de parts en circulation de cette catégorie à la fermeture des bureaux le jour de l'évaluation.

Évaluation des titres non cotés et autres placements

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date de présentation de l'information financière. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 8 pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

Opérations sur titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date où elles ont eu lieu. Le coût des placements représente le montant payé pour chaque titre et est calculé selon la méthode du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, dont le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Trésorerie

La trésorerie et les dettes bancaires sont considérées comme des prêts et créances et sont comptabilisées au coût, lequel avoisine la juste valeur.

Autres actifs et passifs

Les montants à recevoir du gestionnaire, les montants à recevoir des courtiers, les montants à recevoir pour la vente de parts, ainsi que les intérêts, les dividendes et les autres montants à recevoir sont considérés comme des prêts et créances et sont comptabilisés au coût. De même, les frais de gestion à payer, les autres charges à payer, les montants à payer pour les parts rachetées, les montants à payer aux courtiers, les intérêts, les dividendes et les autres montants à payer ainsi que les distributions à payer sont considérés comme des passifs financiers et sont comptabilisés au coût. Leur valeur comptable avoisine la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Revenus

Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende. Le revenu d'intérêts à distribuer présenté dans l'état du résultat global correspond aux paiements d'intérêts du coupon reçus par le Fonds et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le Fonds n'amortit pas les primes versées et les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations à coupon zéro dont les intérêts sont amortis selon le mode linéaire. Les gains ou les pertes réalisés découlant de la vente de placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen ne comprend pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro. Les revenus reçus des fiducies de revenu sont inscrits à la date ex-distribution et sont répartis entre les revenus, les gains en capital et les remboursements de capital lorsque l'information nécessaire à une telle répartition est disponible ou à la discrétion du gestionnaire si cette information n'est pas disponible. Les revenus et les gains et pertes réalisés et latents sont répartis au prorata entre les catégories en fonction de la valeur liquidative moyenne pondérée de chaque catégorie.

Frais de gestion et charges d'exploitation

Le Fonds verse au gestionnaire des frais de gestion, calculés pour les parts des catégories A, B et F sous forme de pourcentage de la valeur liquidative de la catégorie visée, à la fermeture des bureaux de chaque jour ouvrable.

Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Fonds. La juste valeur des instruments financiers libellés en devises est présentée en dollars canadiens aux taux de change en vigueur chaque jour d'évaluation. Les opérations sur titres, les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations correspondantes. Les gains et les pertes de change réalisés sont inscrits au poste « Gain (perte) net réalisé » de l'état du résultat global. L'écart entre les gains et les pertes de change latents à l'ouverture et à la clôture de la période est inscrit à l'état du résultat global, au poste « Variation de la plus-value (moins-value) latente ».

Impôts

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité du résultat net du Fonds aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de toute période doivent être distribuées aux porteurs de parts de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que le Fonds ne comptabilise pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujéti à des retenues d'impôts sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôts s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans l'état du résultat global.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, présentée dans l'état du résultat global correspond à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables de chaque catégorie en circulation au cours de la période. Voir la note 11 pour obtenir le calcul.

Distributions aux porteurs de parts

Le Fonds distribue le revenu de placement net deux fois par année, soit en juin et en décembre. Les gains en capital nets réalisés du Fonds sont distribués une fois l'an en décembre aux porteurs de parts inscrits à cette date. Ces distributions sont en général réinvesties. Les pertes en capital que subit le Fonds réduisent les gains en capital nets réalisés à distribuer aux porteurs de parts au cours des exercices ultérieurs. Voir la note 9 pour obtenir des informations sur le cumul des pertes autres qu'en capital et des pertes en capital nettes du Fonds.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS DE CROISSANCE

(auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions de croissance)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

Normes comptables publiées mais non encore adoptées

La version définitive d'IFRS 9 *Instruments financiers*, qui a été publiée par l'IASB en juillet 2014, remplacera IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 introduit un modèle de classement et d'évaluation unique, un modèle de dépréciation prospectif fondé sur les pertes attendues et une approche de la comptabilité de couverture presque complètement revue. La nouvelle approche unique, qui repose sur des principes pour classer les actifs financiers, s'appuie sur les caractéristiques des flux de trésorerie ainsi que sur le modèle économique de l'entreprise dans laquelle l'actif est détenu. Le nouveau modèle unique de dépréciation, qui s'applique à tous les instruments financiers, exigera de comptabiliser, en temps voulu, les pertes de crédit attendues. Il comporte aussi des modifications qui touchent le risque de crédit propre à l'entité, notamment pour les passifs devant être évalués à la juste valeur, de sorte que les gains découlant de la détérioration du risque de crédit propre à l'entité à l'égard de ces passifs ne sont plus comptabilisés en résultat net. IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, mais l'adoption anticipée est permise. De plus, les modifications touchant le crédit propre à l'entité peuvent être appliquées de façon anticipée, seules, sans pour autant modifier la méthode de comptabilisation des instruments financiers. Le Fonds évalue actuellement l'incidence d'IFRS 9 et n'a pas encore déterminé à quel moment il adoptera la nouvelle norme.

3. Estimations comptables et jugements critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers :

Évaluation de la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds détient des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ni exécutoires. En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer ses positions au moyen de ses propres modèles, qui reposent généralement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et examinés périodiquement par du personnel expérimenté du gestionnaire, indépendant de la partie qui les a créés. Les modèles utilisés pour les actions d'entités non cotées reposent principalement sur des multiples du bénéfice ajustés pour tenir compte de l'absence de liquidité, s'il y a lieu.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Voir la note 8 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Fonds consiste ou non à investir dans le but de réaliser un rendement global, aux fins de l'application de l'option de la juste valeur selon IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). Le jugement le plus important consiste à établir que certains placements sont détenus à des fins de transaction et à déterminer si l'option de la juste valeur peut être appliquée aux placements qui ne sont pas détenus à de telles fins.

4. Parts rachetables

Les porteurs de parts peuvent demander le rachat d'une partie ou de la totalité de leurs parts rachetables, en adressant une demande écrite au gestionnaire ou à un courtier en valeurs ou en fonds communs de placement, qui se chargera de remettre cette demande au gestionnaire. La signature du porteur de parts pourrait devoir être certifiée par un garant jugé acceptable par le gestionnaire. Les parts rachetables seront rachetées à la valeur liquidative aux fins des opérations par part de la catégorie, déterminée à la date d'évaluation suivante. Les demandes de rachat reçues après 16 h (heure normale de l'Est), peu importe la journée, sont réputées avoir été reçues le premier jour ouvrable suivant la date réelle de réception. Les demandes de rachat relatives aux régimes enregistrés des porteurs de parts doivent être soumises avec tous les documents de transfert exigés par l'Agence du revenu du Canada dans le cas d'un transfert à un autre régime enregistré. Les parts rachetables émises et en circulation constituent le capital du Fonds. Le Fonds n'est pas assujéti à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite des exigences minimales en matière de souscription. Les variations du capital du Fonds au cours de la période sont constatées à l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Le gestionnaire a la responsabilité de gérer le capital du Fonds conformément aux objectifs de placement, et de gérer ses liquidités de façon à pouvoir financer ses obligations de rachat.

Le Fonds peut émettre un nombre illimité de parts rachetables de chaque catégorie.

Les parts des catégories A et B sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de catégorie O sont conçues pour les investisseurs institutionnels et les particuliers aisés, qui ont droit à une réduction des frais de gestion en raison du coût plus faible associé à la gestion des placements plus importants. Les parts des catégories A et B peuvent être échangées contre des parts des catégories F ou O du même Fonds à la discrétion du gestionnaire et avec l'accord du porteur de parts, si ce dernier satisfait aux exigences d'admissibilité des parts de catégorie O. Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de comptes sur honoraires ou de compte intégré auprès de leur courtier, qui a conclu une entente avec le gestionnaire pour vendre des parts de catégorie F. Il en ressort que les parts rachetables du Fonds ne présentent pas toutes des « caractéristiques identiques » et que, par le fait même, elles ne satisfont pas aux critères de classement dans les capitaux propres et sont plutôt classées dans les passifs financiers.

Les parts rachetables sont de la même catégorie et confèrent aux porteurs des droits et des privilèges identiques. Chaque part rachetable confère à son porteur un droit de vote et, en cas de liquidation du Fonds, le droit à la répartition de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de la catégorie après acquittement des passifs.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS DE CROISSANCE (auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions de croissance)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

5. Frais de gestion et charges d'exploitation

Le taux des frais de gestion au 30 juin 2014 et au 31 décembre 2013 est présenté dans le tableau suivant et correspond à un pourcentage annuel de la valeur liquidative moyenne de la catégorie :

30 juin 2014	Cat. A	Cat. B	Cat. F
Fiera Capital Fonds d'actions de croissance	2,00 %	1,25 %	1,00 %
31 décembre 2013	Cat. A	Cat. B	Cat. F
Fiera Capital Fonds d'actions de croissance	2,00 %	1,25 %	1,00 %

Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux parts de catégorie O du Fonds. En vertu des modalités d'un contrat de gestion de placements, le gestionnaire reçoit de chaque porteur de parts, pour ses services de gestion d'actifs, des honoraires de gestion calculés en fonction des honoraires applicables au total de l'actif sous gestion du porteur de parts. Ces honoraires peuvent diminuer, en pourcentage, à mesure que l'actif sous gestion augmente.

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à son exploitation. Les charges d'exploitation comprennent les honoraires d'audit, les droits de garde, les frais juridiques, les honoraires de l'agent des transferts et du fiduciaire, les frais d'administration et les droits de dépôt propres au Fonds. Le Fonds prend également en charge les frais du comité d'examen indépendant (« CEI ») qui a été établi conformément au *Règlement 81-107 sur le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*. Les charges d'exploitation et les frais du CEI sont répartis entre les catégories de parts selon les services fournis à chacune des catégories, en fonction de la valeur liquidative proportionnelle de chaque catégorie. Depuis le 1^{er} décembre 2013, les frais de tenue des registres et de mise à la poste sont calculés en fonction de la valeur liquidative proportionnelle de chaque catégorie. Avant cette date, ces frais étaient répartis en fonction du nombre relatif de porteurs de parts de chaque catégorie. Le gestionnaire peut (à sa discrétion) décider d'absorber la totalité ou une partie des obligations du Fonds lorsque le total des charges excède un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne par catégorie du Fonds. Le gestionnaire peut en tout temps cesser d'absorber ces charges. Les montants absorbés par le gestionnaire, le cas échéant, sont présentés dans l'état du résultat global.

6. Opérations avec des parties liées

Le gestionnaire assure l'administration quotidienne du Fonds. Il lui fournit tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) nécessaires à son fonctionnement, ou veille à ce que ceux-ci lui soient fournis.

Le tableau qui suit résume les opérations avec des parties liées que le Fonds a effectuées avec le gestionnaire et qui sont présentées dans les états financiers :

	Au 30 juin 2014	Au 31 décembre 2013
Frais de gestion	2 839 298 \$	5 051 638 \$
Frais de comptabilité	12 670	20 220
Frais de gestion à payer	517 847	464 445
Frais de comptabilité à payer	5 710	11 585

Comme il fournit les capitaux de lancement au Fonds, le gestionnaire conserve certaines parts du Fonds.

30 juin 2014	Capitaux de lancement			
	Cat. A	Cat. B	Cat. F	Cat. O
Fiera Capital Fonds d'actions de croissance	0,10 %	—	0,03 %	—
31 décembre 2013	Capitaux de lancement			
	Cat. A	Cat. B	Cat. F	Cat. O
Fiera Capital Fonds d'actions de croissance	0,17 %	—	0,04 %	—

7. Commissions et autres coûts de transactions

Les montants payés par le Fonds au titre des commissions de courtage et des autres coûts de transactions sont inclus dans les états du résultat global du Fonds.

Pour les périodes closes le 30 juin, les coûts de transactions comprennent les rabais de courtage suivants :

	2014	2013
Fiera Capital Fonds d'actions de croissance	75 957 \$	— \$

8. Informations à fournir sur les instruments financiers – Gestion des risques

Classement des instruments financiers évalués à la juste valeur

Le Fonds classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

- Niveau 1 Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;
- Niveau 2 Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
- Niveau 3 Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS DE CROISSANCE (auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions de croissance)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

Les tableaux de la hiérarchie des justes valeurs qui suivent présentent de l'information sur les actifs du Fonds évalués à la juste valeur au 30 juin 2014, au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013 :

Actifs financiers à la juste valeur au 30 juin 2014				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	511 666 664 \$	5 015 286 \$	— \$	516 681 950 \$
Billets à court terme	5 045 576	—	—	5 045 576
	516 712 240 \$	5 015 286 \$	— \$	521 727 526 \$
Actifs financiers à la juste valeur au 31 décembre 2013				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	447 030 295 \$	— \$	— \$	447 030 295 \$
Billets à court terme	11 556 324	—	—	11 556 324
	458 586 619 \$	— \$	— \$	458 586 619 \$
Actifs financiers à la juste valeur au 1^{er} janvier 2013				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	391 179 417 \$	3 120 079 \$	— \$	394 299 496 \$
Billets à court terme	3 742 500	—	—	3 742 500
	394 921 917 \$	3 120 079 \$	— \$	398 041 996 \$

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des intérêts à recevoir, des achats de placements à payer, des rachats à payer, des distributions à payer, des charges à payer et de l'obligation des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables correspond approximativement à la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces éléments. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

a) Actions

Les positions en actions du Fonds sont classées au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions du Fonds ne sont pas négociées fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ces cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables (p. ex., transactions pour des titres similaires du même émetteur) et la juste valeur est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3.

b) Billets à court terme

Les billets à court terme sont classés au niveau 1.

Au cours des périodes closes le 30 juin 2014, 31 décembre 2013 et 1^{er} janvier 2013, aucun placement n'a été transféré entre les niveaux 1 et 2 et le Fonds ne détenait aucun actif financier de niveau 3.

Les flux de trésorerie relatifs aux passifs du Fonds ne sont pas actualisés, car leur échéance est inférieure à trois mois. Les passifs financiers comprennent les frais de gestion à payer et les autres charges à payer.

Gestion des risques financiers

Le Fonds classe les actifs et les passifs financiers dans les catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, prêts et créances et autres passifs financiers comptabilisés au coût amorti.

Les instruments financiers du Fonds se composent de trésorerie, de placements, de montants à recevoir et de montants à payer. La valeur comptable de la trésorerie, des montants à recevoir et des montants à payer se rapproche de la juste valeur, étant donné la nature à court terme de ces instruments financiers. Le Fonds est exposé à divers types de risques liés à ses stratégies de placement, ainsi qu'aux instruments financiers et aux marchés dans lesquels il investit.

Les activités du Fonds exposent ce dernier à divers risques financiers, dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés des capitaux et vise à en atténuer l'incidence négative éventuelle sur le rendement du Fonds.

Le gestionnaire est responsable de la gestion des risques pour le Fonds. Tous les mois, le gestionnaire compare le rendement du Fonds à l'indice de référence. Cette analyse est ensuite passée en revue chaque mois par le directeur des placements et le comité du bureau du directeur des placements. En outre, le gestionnaire s'assure que les politiques de placement du Fonds sont suivies à la lettre et rédige des rapports de conformité trimestriels, lesquels sont passés en revue chaque trimestre par le directeur des placements.

Risque de marché

Le risque de marché est constitué de trois composantes : le risque de prix, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS DE CROISSANCE (auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions de croissance)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

Le Fonds est exposé au risque de marché principalement du fait des fluctuations du cours de ses titres de capitaux propres et, dans une moindre mesure, en raison du risque de taux d'intérêt lié aux billets à court terme.

a) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Les placements du Fonds sont soumis aux fluctuations normales du marché et aux risques inhérents aux placements sur les marchés des capitaux. Le risque maximal découlant des instruments financiers détenus par le Fonds est fonction de la juste valeur de ces instruments. Le gestionnaire atténue ce risque en sélectionnant les titres avec soin en fonction de critères précis et gère le risque de prix du Fonds en diversifiant ses placements. Le gestionnaire surveille quotidiennement l'ensemble des positions du Fonds et les maintient dans les limites établies.

En supposant un coefficient bêta de 0,73 (0,78 au 31 décembre 2013 et 0,80 au 1^{er} janvier 2013), si l'indice composé S&P/TSX avait augmenté ou diminué de 10 % au 30 juin 2014, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts du Fonds aurait respectivement augmenté ou diminué d'environ 37 852 000 \$ (34 971 000 \$ au 31 décembre 2013 et 31 544 000 \$ au 1^{er} janvier 2013). Dans les faits, les résultats réels pourraient être différents de ceux de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les fluctuations de taux d'intérêt puissent influencer sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des instruments financiers. Un risque de taux d'intérêt existe quand le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. Le risque de taux d'intérêt auquel le Fonds est exposé est considéré comme minime, puisque ses placements à court terme représentaient seulement 0,97 % de sa juste valeur au 30 juin 2014 (2,54 % au 31 décembre 2013 et 0,94 % au 1^{er} janvier 2013).

c) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier libellé en une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du Fonds varie en raison des fluctuations des taux de change. Les titres de capitaux propres de marchés étrangers et les obligations étrangères sont exposés au risque de change, car les cours libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du Fonds pour le calcul de la juste valeur.

Au 30 juin 2014, au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013, le Fonds n'était pas exposé au risque de change, les instruments financiers monétaires en portefeuille étant tous libellés en dollars canadiens.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le Fonds est soumis au risque de crédit en raison de son portefeuille de billets à court terme. Cependant, étant donné que les billets à court terme sont des bons du Trésor du Canada ou des titres garantis par le gouvernement du Canada et qu'ils représentent moins de 0,97 % de la juste valeur du Fonds au 30 juin 2014 (2,54 % au 31 décembre 2013 et 0,94 % au 1^{er} janvier 2013), le risque de crédit est considéré comme minime.

Toutes les transactions visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers approuvés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, car les titres vendus ne sont livrés que lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement au titre d'un achat est effectué lorsque les titres ont été reçus par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux Investisseurs. Le risque de crédit lié à ces opérations est considéré comme minime étant donné que la valeur des actifs cédés en garantie doit correspondre au moins à 102 % de la valeur du titre prêté, conformément aux exigences du Règlement 81-102. Les actifs cédés en garantie doivent être composés de trésorerie, de titres admissibles (ce qui inclut des titres de créance du gouvernement du Canada et des bons du Trésor des États-Unis) ou de titres pouvant être immédiatement convertis en des titres similaires à ceux qui font l'objet du prêt. La valeur des titres prêtés par le Fonds dans le cadre d'opérations de prêt de titres est limitée à 50 % de la valeur totale de son actif.

Les titres prêtés continuent d'être présentés dans l'inventaire du portefeuille. Le revenu tiré du prêt de titres est inclus dans les revenus de prêts de titres, à l'état du résultat global, et toute garantie en trésorerie reçue ou à payer figure à l'état de la situation financière à titre de garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés ou de garantie en trésorerie à verser pour le prêt de titres.

La valeur de marché des titres prêtés est établie à la fermeture des bureaux à chaque date d'évaluation, et toute garantie supplémentaire requise est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. Les garanties en trésorerie sont placées dans des équivalents de trésorerie. Aux 30 juin 2014 et 2013, la valeur de marché totale des titres prêtés et des garanties détenues relativement aux opérations de prêt de titres s'établissait comme suit :

	Prêts en cours		Montant de la garantie	
	2014	2013	2014	2013
Fiera Capital Fonds d'actions de croissance	89 435 317 \$	80 177 144 \$	93 907 096 \$	84 186 012 \$

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS DE CROISSANCE

(auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions de croissance)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Le tableau qui suit résume le risque de concentration du Fonds :

Segment de marché	30 juin 2014	31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2013
Billets à court terme	0,97 %	2,54 %	0,94 %
Énergie	27,10 %	21,33 %	17,53 %
Matières premières	15,77 %	15,37 %	23,40 %
Industries	14,52 %	19,70 %	14,72 %
Biens de consommation discrétionnaire	12,64 %	11,70 %	7,65 %
Biens de consommation de base	3,04 %	4,01 %	4,43 %
Soins de santé	2,25 %	0,78 %	2,21 %
Services financiers	14,01 %	16,41 %	19,78 %
Technologies de l'information	8,57 %	8,07 %	7,12 %
Services publics	1,55 %	0,73 %	2,30 %
Trésorerie	0,01 %	0,14 %	0,23 %
Autres actifs/passifs, montant net	(0,43 %)	(0,78 %)	(0,31 %)
Total	100,00 %	100,00 %	100,00 %

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Fonds est exposé quotidiennement à des rachats en trésorerie de parts rachetables. Les parts du Fonds sont rachetées sur demande à la valeur liquidative courante aux fins des opérations par part, au gré du porteur. Le Fonds gère le risque de liquidité en investissant la majorité de ses actifs dans des titres qui sont négociés sur un marché actif et dont il peut se départir facilement. De plus, le Fonds vise à conserver suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité.

Au 30 juin 2014, au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013, les placements du Fonds étaient considérés comme facilement réalisables et très liquides. Le risque de liquidité du Fonds était donc considéré comme minime.

9. Impôts sur le résultat et les gains en capital

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi »). Aux termes de la déclaration de fiducie en vertu de laquelle il a été établi, le Fonds paie ou déclare payables aux porteurs de parts pendant l'année civile la totalité de son revenu de placement net imposable et une partie suffisante de ses gains en capital nets pour ne payer aucun impôt aux termes des dispositions actuelles de la Loi. Par conséquent, selon la législation fiscale en vigueur, le revenu de placement net et les gains en capital nets sont imposables entre les mains des porteurs de parts du Fonds. Ainsi, aucune charge n'a été établie au titre de l'impôt du Canada dans les présents états financiers.

Au 31 décembre 2013, le Fonds n'avait cumulé aucune perte autre qu'en capital ni aucune perte nette en capital.

10. Instruments financiers classés par catégorie

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs financiers du Fonds, par catégorie, au 30 juin 2014. Exception faite de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, la totalité des passifs financiers du Fonds au 30 juin 2014 était comptabilisée au coût amorti.

Actifs	DFT	Actifs financiers à la JVRN au début	Total	Actifs financiers au coût amorti	Total
Actifs financiers à la JVRN	— \$	516 681 950 \$	516 681 950 \$	— \$	516 681 950 \$
Placements à court terme	—	—	—	5 045 576	5 045 576
Trésorerie	—	—	—	57 166	57 166
Montants à recevoir des courtiers	—	—	—	3 319 868	3 319 868
Intérêts à recevoir	—	—	—	1 375	1 375
Dividendes à recevoir	—	—	—	637 733	637 733
Montants à recevoir pour la vente de parts	—	—	—	349 246	349 246
Autres montants à recevoir	—	—	—	17 216	17 216
Total	— \$	516 681 950 \$	516 681 950 \$	9 428 180 \$	526 110 130 \$

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS DE CROISSANCE (auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions de croissance)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs financiers du Fonds, par catégorie, au 31 décembre 2013. Exception faite de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, la totalité des passifs financiers du Fonds au 31 décembre 2013 était comptabilisée au coût amorti.

Actifs	DFT	Actifs financiers à la JVRN au début	Total	Actifs financiers au coût amorti	Total
Actifs financiers à la JVRN	— \$	447 030 295 \$	447 030 295 \$	— \$	447 030 295 \$
Placements à court terme	—	—	—	11 556 324	11 556 324
Trésorerie	—	—	—	7 074	7 074
Montants à recevoir des courtiers	—	—	—	1 616 609	1 616 609
Intérêts à recevoir	—	—	—	4 601	4 601
Dividendes à recevoir	—	—	—	866 703	866 703
Montants à recevoir pour la vente de parts	—	—	—	22 953	22 953
Autres montants à recevoir	—	—	—	31 709	31 709
Total	— \$	447 030 295 \$	447 030 295 \$	14 105 973 \$	461 136 268 \$

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs financiers du Fonds, par catégorie, au 1^{er} janvier 2013. Exception faite de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, la totalité des passifs financiers du Fonds au 1^{er} janvier 2013 était comptabilisée au coût amorti.

Actifs	DFT	Actifs financiers à la JVRN au début	Total	Actif financier au coût amorti	Total
Actifs financiers à la JVRN	— \$	394 299 496 \$	394 299 496 \$	— \$	394 299 496 \$
Placements à court terme	—	—	—	3 742 500	3 742 500
Trésorerie	—	—	—	928 137	928 137
Montants à recevoir des courtiers	—	—	—	2 068 022	2 068 022
Intérêts à recevoir	—	—	—	269	269
Dividendes à recevoir	—	—	—	860 739	860 739
Montants à recevoir pour la vente de parts	—	—	—	836	836
Autres montants à recevoir	—	—	—	14 949	14 949
Total	— \$	394 299 496 \$	394 299 496 \$	7 615 452 \$	401 914 948 \$

Le tableau qui suit présente les gains nets (pertes nettes) sur les instruments financiers à la JVRN, par catégorie, pour les périodes closes les 30 juin 2014 et 2013 :

Catégorie	Gain (perte) net réalisé		Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	
	2014	2013	2014	2013
Actifs financiers à la JVRN : Désignés au début	61 850 502 \$	(4 174 033)\$	34 322 222 \$	24 652 058 \$

11. Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, présentée dans l'état du résultat global correspond à l'augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour le semestre, divisée par le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période. Le nombre moyen de parts en circulation au cours des semestres clos les 30 juin est présenté ci-après :

	2014	2013
Catégorie A	14 813	12 472
Catégorie B	2 838 673	3 161 900
Catégorie F	29 669	19 993
Catégorie O	535 079	601 425

12. Transition aux IFRS

La présente note résume l'effet de la transition du Fonds aux IFRS :

Choix à la transition

La seule exemption facultative adoptée par le Fonds à la transition réside dans l'option de désigner un actif financier ou un passif financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net à la transition aux IFRS. Tous les actifs financiers désignés comme étant à la JVRN à la transition (voir la note 10) étaient antérieurement comptabilisés à la juste valeur selon les PCGR canadiens, conformément à la Note d'orientation concernant la comptabilité (NOC) 18, *Sociétés de placement*.

Tableau des flux de trésorerie

Aux termes des PCGR canadiens, le Fonds n'était pas tenu de fournir un état des flux de trésorerie. Aux termes d'IAS 1, un jeu complet d'états financiers comprend, sans exception, un tableau des flux de trésorerie pour la période considérée et la période comparative.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS DE CROISSANCE (auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions de croissance)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

Rapprochement des capitaux propres et du résultat global présentés antérieurement selon les PCGR canadiens et selon les IFRS

Capitaux propres	31 décembre 2013	30 juin 2013	1 ^{er} janvier 2013
Capitaux propres présentés selon les PCGR canadiens	454 199 834 \$	381 103 153 \$	396 596 166 \$
Réévaluation des placements à la JVRN	797 133	1 041 277	1 361 716
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	454 996 967 \$	382 144 430 \$	397 957 882 \$

Résultat global	Exercice clos le 31 décembre 2013	Période close le 30 juin 2013
Résultat global présenté selon les PCGR canadiens	117 072 880 \$	22 084 422 \$
Réévaluation des placements à la JVRN	(564 583)	(320 419)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	116 508 297 \$	21 764 003 \$

Classement des parts rachetables émises par le Fonds

Aux termes des PCGR canadiens, le Fonds comptabilisait ses parts rachetables dans les capitaux propres. Selon les IFRS, IAS 32 exige que les parts ou actions d'une entité qui comportent une obligation contractuelle pour l'émetteur de racheter ou de rembourser cet instrument contre de la trésorerie ou un autre actif financier soient classées comme des passifs financiers. Comme les parts du Fonds ne satisfont pas aux critères d'IAS 32 permettant le classement dans les capitaux propres, elles ont été reclassées dans les passifs financiers à la transition aux IFRS.

Réévaluation des placements à la JVRN

Aux termes des PCGR canadiens, le Fonds évaluait la juste valeur de ses placements conformément au chapitre 3855 *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*, qui exigeait le recours aux cours acheteur pour les positions acheteur et aux cours vendeur pour les positions vendeur, dans la mesure où ces cours étaient disponibles. Selon les IFRS, le Fonds évalue la juste valeur de ses placements conformément aux indications d'IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur* (IFRS 13), suivant laquelle la juste valeur correspond au prix compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur lorsque l'actif ou le passif a un cours acheteur et un cours vendeur. IFRS 13 permet également l'utilisation du cours moyen ou d'une autre convention d'évaluation suivie par les intervenants du marché, faute de mieux en pratique, pour déterminer la juste valeur à l'intérieur d'un écart acheteur-vendeur. En conséquence, lors de la première application des IFRS, un ajustement a été comptabilisé pour accroître/réduire la valeur comptable des placements du Fonds de 1 361 716 \$ au 1^{er} janvier 2013, de 1 041 277 \$ au 30 juin 2013 et de 797 133 \$ au 31 décembre 2013. Cet ajustement a eu pour effet d'accroître l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds de (564 583)\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 et de (320 419)\$ pour la période close le 30 juin 2013.

Ajustements de reclassement

Outre les ajustements susmentionnés, le Fonds n'a reclassé aucun montant à la transition pour assurer la conformité de la présentation de ses états financiers aux IFRS.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS MONDIALES

(auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions mondiales)

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

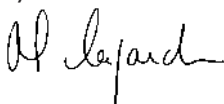
(non audité)

	Au 30 juin 2014 \$	Au 31 décembre 2013 \$	Au 1 ^{er} janvier 2013 \$
Actif			
Actifs courants			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	86 928 771	43 133 174	24 140 337
Placements à court terme	559 227	1 223 677	349 209
Trésorerie	563 383	118 502	80 481
Intérêts à recevoir	146	58	230
Dividendes à recevoir	168 035	35 759	5 921
Montants à recevoir sur la vente de parts	405 680	104 678	—
Montants à recevoir du gestionnaire	180 835	150 242	45 750
Montants à recevoir des courtiers	231 757	—	—
Autres montants à recevoir	27 688	29 948	30 854
Total de l'actif	89 065 522	44 796 038	24 652 782
Passif			
Passifs courants			
Montants à payer pour les parts rachetées	11 474	18 648	10 554
Distributions à payer aux porteurs de parts	5 632	—	—
Frais de gestion à payer	54 359	25 886	4 879
Montants à payer aux courtiers	527 958	763 752	—
Autres charges à payer	75 935	65 619	50 643
Total du passif	675 358	873 905	66 076
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	88 390 164	43 922 133	24 586 706
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie			
Catégorie A	10 103 348	4 153 959	141 067
Catégorie B	8 624 478	7 433 447	4 742 260
Catégorie F	17 513 796	6 166 239	62 487
Catégorie O	52 148 542	26 168 488	19 640 892
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part			
Catégorie A	22,73 \$	21,95 \$	15,77 \$
Catégorie B	23,33 \$	22,39 \$	15,97 \$
Catégorie F	26,39 \$	25,39 \$	18,23 \$
Catégorie O	27,43 \$	26,34 \$	18,80 \$

Signé pour le compte de
Corporation Fiera Capital, gestionnaire du Fonds



Sylvain Brosseau, administrateur



Jean-Guy Desjardins, administrateur

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

(non audité)

Semestres clos les 30 juin

	2014 \$	2013 \$
Revenus		
Intérêts à distribuer	8 233	665
Dividendes	984 587	442 268
Revenus de prêts de titres	8 325	2 864
Gain (perte) de change	5 015	11 391
Autres variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		
Gain (perte) net réalisé	384 154	1 599 052
Variation de la plus-value (moins-value) latente	1 467 526	3 205 867
Total des revenus (pertes)	2 857 840	5 262 107
Charges (note 5)		
Frais de gestion	254 974	56 044
Retenues d'impôts sur les revenus	206 433	88 329
Droits de garde	55 294	29 292
Information aux porteurs de parts	55 419	33 589
Honoraires d'audit	10 453	7 788
Droits de dépôt	8 386	21 189
Frais juridiques	4 836	10 216
Frais du comité d'examen indépendant	2 882	917
Frais de comptabilité	2 267	2 749
Coûts de transactions	68 069	9 849
Total des charges	669 013	259 962
Revenu net de placement avant abandons et absorptions	2 188 827	5 002 145
Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire	30 592	55 703
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 219 419	5 057 848
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie		
Catégorie A	232 282	45 769
Catégorie B	310 058	931 203
Catégorie F	339 319	81 802
Catégorie O	1 337 760	3 999 074
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Catégorie A	0,68	1,89
Catégorie B	0,90	3,07
Catégorie F	0,68	2,13
Catégorie O	0,88	3,86

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS MONDIALES
(auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions mondiales)

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES
(non audité)

Semestres clos les 30 juin

	2014 Catégorie A \$	2013 \$	2014 Catégorie B \$	2013 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	4 153 959	141 067	7 433 447	4 742 260
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	232 282	45 769	310 058	931 203
Transactions sur parts rachetables (note 4)				
Produit de l'émission de parts rachetables	6 209 166	718 865	1 408 249	721 490
Rachat de parts rachetables	(493 716)	(63 144)	(527 276)	(358 594)
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	1 657	4 528	—	3 357
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables	5 717 107	660 249	880 973	366 253
Distributions aux porteurs de parts rachetables				
Revenu net de placement	—	(5 096)	—	(3 376)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	—	(5 096)	—	(3 376)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	5 949 389	700 922	1 191 031	1 294 080
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	10 103 348	841 989	8 624 478	6 036 340
	2014 Catégorie F \$	2013 \$	2014 Catégorie O \$	2013 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	6 166 239	62 487	26 168 488	19 640 892
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	339 319	81 802	1 337 760	3 999 074
Transactions sur parts rachetables (note 4)				
Produit de l'émission de parts rachetables	12 220 484	1 303 066	40 022 409	16 574 257
Rachat de parts rachetables	(1 203 425)	(82 953)	(15 373 371)	(18 593 183)
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	46 903	8 357	385 440	239 966
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables	11 063 962	1 228 470	25 034 478	(1 778 960)
Distributions aux porteurs de parts rachetables				
Revenu net de placement	(55 724)	(11 457)	(392 184)	(248 644)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	(55 724)	(11 457)	(392 184)	(248 644)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	11 347 557	1 298 815	25 980 054	1 971 470
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	17 513 796	1 361 302	52 148 542	21 612 362
	2014 Total du Fonds \$		2013 \$	
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	43 922 133		24 586 706	
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 219 419		5 057 848	
Transactions sur parts rachetables (note 4)				
Produit de l'émission de parts rachetables	59 860 308		19 317 678	
Rachat de parts rachetables	(17 597 788)		(19 097 874)	
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	434 000		256 208	
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables	42 696 520		476 012	
Distributions aux porteurs de parts rachetables				
Revenu net de placement	(447 908)		(268 573)	
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	(447 908)		(268 573)	
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	44 468 031		5 265 287	
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	88 390 164		29 851 993	

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS MONDIALES
(auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions mondiales)

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES (suite)
(non audité)

Semestres clos les 30 juin

	2014	2013	2014	2013
	Catégorie A		Catégorie B	
Nombre de parts rachetables				
Solde à l'ouverture de la période	189 273	8 946	331 979	297 009
Parts rachetables émises et payées au cours de la période	277 015	39 434	60 464	39 222
Parts rachetables rachetées au cours de la période	(21 888)	(3 504)	(22 810)	(19 824)
Émission de parts rachetables au réinvestissement des distributions	73	243	—	176
Solde à la clôture de la période	444 473	45 119	369 633	316 583
	2014	2013	2014	2013
	Catégorie F		Catégorie O	
Nombre de parts rachetables				
Solde à l'ouverture de la période	242 872	3 428	993 613	1 044 545
Parts rachetables émises et payées au cours de la période	463 973	63 125	1 452 279	782 542
Parts rachetables rachetées au cours de la période	(44 973)	(3 996)	(558 638)	(871 686)
Émission de parts rachetables au réinvestissement des distributions	1 776	386	14 053	10 727
Solde à la clôture de la période	663 648	62 943	1 901 307	966 128

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS MONDIALES (auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions mondiales)

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

(non audité)

Semestres clos les 30 juin

	2014 \$	2013 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 219 419	5 057 848
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Gain (perte) de change	(5 015)	(11 391)
Gain (perte) net réalisé	(384 154)	(1 599 052)
Variation de la plus-value (moins-value) latente	(1 467 526)	(3 205 867)
Achats de placements	(51 556 053)	(6 968 809)
Produit de la vente de placements	9 809 035	6 630 373
Intérêts à recevoir	(88)	193
Dividendes à recevoir	(132 276)	(46 362)
Montants à recevoir du gestionnaire	(30 593)	(55 704)
Autres montants à recevoir	2 260	(7 748)
Frais de gestion à payer	28 473	2 706
Autres charges à payer	10 316	(3 950)
Trésorerie nette liée aux activités d'exploitation	(41 506 202)	(207 763)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(8 276)	(12 365)
Produit de l'émission de parts rachetables	59 559 306	19 316 678
Rachat de parts rachetables	(17 604 962)	(19 108 428)
Trésorerie nette liée aux activités de financement	41 946 068	195 885
Gain (perte) de change	5 015	11 391
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	444 881	(487)
Trésorerie à l'ouverture de la période	118 502	80 481
Trésorerie à la clôture de la période	563 383	79 994
Intérêts reçus	8 145	858
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	645 878	307 577

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS MONDIALES

(auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions mondiales)

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 30 juin 2014 (non audité)

	DATE ÉCHÉANCE	TAUX D'INTÉRÊT	NOMBRE D'ACTIONS/ VALEUR NOMINALE	COÛT MOYEN (\$)	JUSTE VALEUR (\$)	EN % DU TOTAL DES PLACEMENTS
Trésorerie				564 384	563 383	0,64
Billets à court terme						
Bons du Trésor						
Bons du Trésor du Canada	14-août-2014	0,932 %	560 000	559 227	559 227	0,63
Total, billets à court terme				559 227	559 227	0,63
Actions						
Biens de consommation discrétionnaire						
Biens de consommation durables et vêtements						
Cie Financière Richemont SA			15 768	1 336 371	1 762 311	
NIKE Inc., cat. B			24 082	1 680 455	1 989 241	
Swatch Group AG			2 950	1 696 661	1 897 454	
				4 713 487	5 649 006	6,41
Service aux consommateurs						
InterContinental Hotels Group PLC, CAAE			42 463	1 368 285	1 872 310	2,13
Commerce de détail						
TJX Cos Inc.			38 894	2 015 294	2 201 907	
Tractor Supply Co.			16 503	1 165 707	1 061 727	
				3 181 001	3 263 634	3,71
Total, biens de consommation discrétionnaire				9 262 773	10 784 950	12,25
Biens de consommation de base						
Vente au détail de produits alimentaires et de base						
Société Sysco			42 385	1 494 723	1 690 741	1,92
Aliments, boissons et tabac						
Diageo PLC			80 647	2 421 891	2 740 767	
Nestlé SA			29 814	2 132 232	2 460 179	
Unilever NV			46 642	1 972 983	2 173 611	
				6 527 106	7 374 557	8,38
Produits ménagers et personnels						
Colgate-Palmolive Co.			26 792	1 618 725	1 945 697	
Hengan International Group Co. Ltd.			108 547	1 197 737	1 217 306	
				2 816 462	3 163 003	3,59
Total, biens de consommation de base				10 838 291	12 228 301	13,89
Services financiers						
Banques						
Australia & New Zealand Banking Group Ltd.			77 073	2 190 088	2 583 357	
CLSA Financial Products Ltd., bons de souscription, 20 mai 2015			101 626	1 540 670	1 785 144	
Svenska Handelsbanken AB, cat. A			38 022	1 785 045	1 981 546	
US Bancorp.			56 953	2 122 128	2 627 956	
Wells Fargo & Co.			34 523	1 785 301	1 932 756	
				9 423 232	10 910 759	12,39
Services financiers diversifiés						
Franklin Resources Inc.			28 888	1 482 986	1 779 749	
Moody's Corp.			37 535	2 386 904	3 504 701	
MSCI Inc., cat. A			36 242	1 571 952	1 769 964	
				5 441 842	7 054 414	8,01
Total, services financiers				14 865 074	17 965 173	20,40

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS MONDIALES

(auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions mondiales)

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (suite)

Au 30 juin 2014 (non audité)

	NOMBRE D' ACTIONS/ VALEUR NOMINALE	COÛT MOYEN (\$)	JUSTE VALEUR (\$)	EN % DU TOTAL DES PLACEMENTS
Soins de santé				
Matériel et services de soins de santé				
Becton Dickinson and Co.	20 259	2 151 746	2 552 794	
Varian Medical Systems Inc.	21 744	1 722 006	1 925 584	
		3 873 752	4 478 378	5,09
Produits pharmaceutiques, biotechnologie et sciences de la vie				
Johnson & Johnson	27 354	2 447 579	3 048 236	
Novartis AG	22 754	1 757 123	2 194 638	
Roche Holding AG	7 439	1 909 825	2 363 360	
		6 114 527	7 606 234	8,64
Total, soins de santé		9 988 279	12 084 612	13,73
Industries				
Biens d'équipements				
3M Co.	15 401	1 876 882	2 349 775	
FANUC Corp.	10 600	1 815 773	1 947 067	
Geberit AG	4 598	1 272 343	1 719 245	
Graco Inc.	20 996	1 393 201	1 746 182	
Middleby Corp.	11 709	708 790	1 031 676	
Rotork PLC	30 636	1 325 861	1 489 758	
Schindler Holding AG	15 653	2 251 123	2 534 412	
Spirax-Sarco Engineering PLC	25 102	1 181 602	1 249 454	
United Technologies Corp.	15 016	1 565 415	1 846 551	
		13 390 990	15 914 120	18,07
Services commerciaux et fournitures				
IHS Inc., cat. A	6 039	659 156	872 694	
Intertek Group PLC	39 998	1 946 500	2 002 559	
		2 605 656	2 875 253	3,27
Total, industries		15 996 646	18 789 373	21,34
Technologies de l'information				
Semi-conducteurs et matériel				
Linear Technology Corp.	30 437	1 305 051	1 526 016	
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	75 285	1 273 469	1 715 269	
		2 578 520	3 241 285	3,68
Logiciels et services				
MasterCard Inc., cat. A	28 102	1 635 782	2 199 178	
Oracle Corp.	37 950	1 332 860	1 638 330	
Solera Holdings Inc.	22 480	1 399 943	1 607 886	
		4 368 585	5 445 394	6,18
Matériel et équipement technologique				
Air Liquide	1 600	206 290	230 071	
Keyence Corp.	5 730	2 025 921	2 662 625	
		2 232 211	2 892 696	3,29
Total, technologies de l'information		9 179 316	11 579 375	13,15
Matières premières				
Air Liquide SA	3 960	466 058	569 427	
Air Liquide SA	11 528	1 449 599	1 657 665	
The Sherwin-Williams Co.	5 762	1 203 342	1 269 895	
Total, matières premières		3 118 999	3 496 987	3,97
Total des actions		73 249 378	86 928 771	98,73
Coûts de transactions		(109 044)		
Total des placements, y compris la trésorerie et les billets à court terme		74 263 945	88 051 381	100,00

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS MONDIALES

(auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions mondiales)

NOTES ANNEXES

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

1. Déclaration de fiducie

Le Fiera Capital Fonds d'actions mondiales (le « Fonds ») (auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions mondiales) est un fonds commun de placement à capital variable non constitué en personne morale, établi sous le régime des lois de la province d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie datée du 22 novembre 1985, modifiée le 10 septembre 2010 et le 26 août 2011, et mise à jour le 31 mai 2012 par Corporation Fiera Capital. L'adresse du siège social du Fonds est le 1 Adelaide Street, Suite 600, Toronto, Ontario, M5C 2V9.

Le Fonds a pour objectif principal de dégager le rendement le plus élevé possible à long terme dans le cadre d'une philosophie de placement fondamentale, en investissant principalement dans des titres de capitaux propres étrangers. Il cherche également à obtenir une plus-value à long terme du capital grâce à un portefeuille très diversifié, par région et par secteur d'activité, investi essentiellement sur les marchés américain et international.

Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « gestionnaire ») est le gestionnaire de fonds, le fiduciaire du Fonds et le gestionnaire de portefeuille. RBC Investor Services Trust est le dépositaire et l'agent chargé de la tenue des registres du Fonds.

Les états financiers du Fonds comprennent l'inventaire du portefeuille au 30 juin 2014, les états de la situation financière au 30 juin 2014, au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013, et les états du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ainsi que les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates.

Le 12 août 2013, les Fonds mutuels Fiera Sceptre ont été renommés Fonds mutuels Fiera Capital. De plus, à cette même date, le Fonds a changé de nom pour Fiera Capital Fonds d'actions mondiales.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) applicables à la préparation d'états financiers intermédiaires, notamment IAS 34 *Information financière intermédiaire* et IFRS 1 *Première application des Normes internationales d'information financière*. Le Fonds a adopté ce référentiel comptable en 2014, comme l'exigent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières et le Conseil des normes comptables du Canada. Antérieurement, le Fonds préparait ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada définis dans la Partie V du *Manuel des Comptables professionnels agréés du Canada* (les « PCGR canadiens »). Les données comparatives selon les PCGR canadiens ont été retraitées pour les rendre conformes aux IFRS. Le Fonds a appliqué les mêmes méthodes comptables aux fins de la préparation de son état de la situation financière d'ouverture en IFRS au 1^{er} janvier 2013 et pour toutes les périodes présentées, comme si ces méthodes avaient toujours été en vigueur. La note 12 fait état de l'incidence de la transition aux IFRS sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie présentés par le Fonds. Elle présente également la nature et l'effet des changements de méthodes comptables importants par rapport aux méthodes utilisées dans la préparation des états financiers du Fonds conformément aux PCGR canadiens, pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Les méthodes utilisées pour les présents états financiers intermédiaires sont fondées sur les IFRS publiées et en vigueur au 25 août 2014, date à laquelle la publication des états financiers intermédiaires a été autorisée par le gestionnaire. Les éventuelles modifications apportées aux IFRS après cette date, qui seront appliquées dans les états financiers annuels des Fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, pourraient donner lieu au retraitement des présents états financiers intermédiaires, y compris des ajustements transitoires comptabilisés au moment du basculement aux IFRS.

Instruments financiers

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transactions dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti. Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements et actifs et passifs dérivés du Fonds sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), y compris certains placements qui ont été désignés comme étant à la JVRN. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts.

Le Fonds opère compensation des actifs et passifs financiers et présente le montant net qui en résulte dans l'état de la situation financière lorsqu'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le Fonds conclut, dans le cadre normal de ses activités, diverses conventions-cadres de compensation et accords similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans l'état de la situation financière, mais qui permettent néanmoins d'opérer compensation des montants dans certaines circonstances, comme la faillite ou la résiliation des contrats.

Évaluation des placements

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds utilise le dernier cours pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Coûts de transactions

Les coûts de transactions sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les coûts de transactions sont des coûts marginaux résultant directement de l'acquisition, de l'émission ou de la cession d'un placement. Ils comprennent les honoraires et commissions versés aux agents, aux conseillers et aux courtiers, les droits prélevés par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs mobilières, ainsi que les droits et taxes de transfert.

Valeur liquidative par part et date d'évaluation

Les parts sont émises et rachetées en tout temps à leur valeur liquidative aux fins des opérations par part, qui est calculée, pour chacune des catégories de parts du Fonds, chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto. La valeur liquidative par part de chaque catégorie correspond à la juste valeur globale de la valeur liquidative aux fins des opérations de cette catégorie du Fonds, divisée par le nombre total de parts en circulation de cette catégorie à la fermeture des bureaux le jour de l'évaluation.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS MONDIALES

(auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions mondiales)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

Évaluation des titres non cotés et autres placements

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date de présentation de l'information financière. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 8 pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

Opérations sur titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date où elles ont eu lieu. Le coût des placements représente le montant payé pour chaque titre et est calculé selon la méthode du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, dont le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Trésorerie

La trésorerie et les dettes bancaires sont considérées comme des prêts et créances et sont comptabilisées au coût, lequel avoisine la juste valeur.

Autres actifs et passifs

Les montants à recevoir du gestionnaire, les montants à recevoir des courtiers, les montants à recevoir pour la vente de parts, ainsi que les intérêts, les dividendes et les autres montants à recevoir sont considérés comme des prêts et créances et sont comptabilisés au coût. De même, les frais de gestion à payer, les autres charges à payer, les montants à payer pour les parts rachetées, les montants à payer aux courtiers, les intérêts, les dividendes et les autres montants à payer ainsi que les distributions à payer sont considérés comme des passifs financiers et sont comptabilisés au coût. Leur valeur comptable avoisine la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Revenus

Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende. Le revenu d'intérêts à distribuer présenté dans l'état du résultat global correspond aux paiements d'intérêts du coupon reçus par le Fonds et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le Fonds n'amortit pas les primes versées et les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations à coupon zéro dont les intérêts sont amortis selon le mode linéaire. Les gains ou les pertes réalisés découlant de la vente de placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen ne comprend pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro. Les revenus reçus des fiducies de revenu sont inscrits à la date ex-distribution et sont répartis entre les revenus, les gains en capital et les remboursements de capital lorsque l'information nécessaire à une telle répartition est disponible ou à la discrétion du gestionnaire si cette information n'est pas disponible. Les revenus et les gains et pertes réalisés et latents sont répartis au prorata entre les catégories en fonction de la valeur liquidative moyenne pondérée de chaque catégorie.

Frais de gestion et charges d'exploitation

Le Fonds verse au gestionnaire des frais de gestion, calculés pour les parts des catégories A, B et F sous forme de pourcentage de la valeur liquidative de la catégorie visée, à la fermeture des bureaux de chaque jour ouvrable.

Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Fonds. La juste valeur des instruments financiers libellés en devises est présentée en dollars canadiens aux taux de change en vigueur chaque jour d'évaluation. Les opérations sur titres, les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations correspondantes. Les gains et les pertes de change réalisés sont inscrits au poste « Gain (perte) net réalisé » de l'état du résultat global. L'écart entre les gains et les pertes de change latents à l'ouverture et à la clôture de la période est inscrit à l'état du résultat global, au poste « Variation de la plus-value (moins-value) latente ».

Impôts

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité du résultat net du Fonds aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de toute période doivent être distribués aux porteurs de parts de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que le Fonds ne comptabilise pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujéti à des retenues d'impôts sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôts s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans l'état du résultat global.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, présentée dans l'état du résultat global correspond à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables de chaque catégorie en circulation au cours de la période. Voir la note 11 pour obtenir le calcul.

Distributions aux porteurs de parts

Le Fonds distribue le revenu de placement net deux fois par année, soit en juin et en décembre. Les gains en capital nets réalisés du Fonds sont distribués une fois l'an en décembre aux porteurs de parts inscrits à cette date. Ces distributions sont en général réinvesties. Les pertes en capital que subit le Fonds réduisent les gains en capital nets réalisés à distribuer aux porteurs de parts au cours des exercices ultérieurs. Voir la note 9 pour obtenir des informations sur le cumul des pertes autres qu'en capital et des pertes en capital nettes du Fonds.

Normes comptables publiées mais non encore adoptées

La version définitive d'IFRS 9 *Instruments financiers*, qui a été publiée par l'IASB en juillet 2014, remplacera IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 introduit un modèle de classement et d'évaluation unique, un modèle de dépréciation prospectif fondé sur les pertes attendues et une approche de la comptabilité de couverture presque complètement revue. La nouvelle approche unique, qui repose sur des principes pour classer les actifs financiers, s'appuie sur les

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

caractéristiques des flux de trésorerie ainsi que sur le modèle économique de l'entreprise dans laquelle l'actif est détenu. Le nouveau modèle unique de dépréciation, qui s'applique à tous les instruments financiers, exigera de comptabiliser, en temps voulu, les pertes de crédit attendues. Il comporte aussi des modifications qui touchent le risque de crédit propre à l'entité, notamment pour les passifs devant être évalués à la juste valeur, de sorte que les gains découlant de la détérioration du risque de crédit propre à l'entité à l'égard de ces passifs ne sont plus comptabilisés en résultat net. IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, mais l'adoption anticipée est permise. De plus, les modifications touchant le crédit propre à l'entité peuvent être appliquées de façon anticipée, seules, sans pour autant modifier la méthode de comptabilisation des instruments financiers. Le Fonds évalue actuellement l'incidence d'IFRS 9 et n'a pas encore déterminé à quel moment il adoptera la nouvelle norme.

3. Estimations comptables et jugements critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers :

Évaluation de la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds détient des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ni exécutoires. En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer ses positions au moyen de ses propres modèles, qui reposent généralement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et examinés périodiquement par du personnel expérimenté du gestionnaire, indépendant de la partie qui les a créés. Les modèles utilisés pour les actions d'entités non cotées reposent principalement sur des multiples du bénéfice ajustés pour tenir compte de l'absence de liquidité, s'il y a lieu.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Voir la note 8 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Fonds consiste ou non à investir dans le but de réaliser un rendement global, aux fins de l'application de l'option de la juste valeur selon IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). Le jugement le plus important consiste à établir que certains placements sont détenus à des fins de transaction et à déterminer si l'option de la juste valeur peut être appliquée aux placements qui ne sont pas détenus à de telles fins.

4. Parts rachetables

Les porteurs de parts peuvent demander le rachat d'une partie ou de la totalité de leurs parts rachetables, en adressant une demande écrite au gestionnaire ou à un courtier en valeurs ou en fonds communs de placement, qui se chargera de remettre cette demande au gestionnaire. La signature du porteur de parts pourrait devoir être certifiée par un garant jugé acceptable par le gestionnaire. Les parts rachetables seront rachetées à la valeur liquidative aux fins des opérations par part de la catégorie, déterminée à la date d'évaluation suivante. Les demandes de rachat reçues après 16 h (heure normale de l'Est), peu importe la journée, sont réputées avoir été reçues le premier jour ouvrable suivant la date réelle de réception. Les demandes de rachat relatives aux régimes enregistrés des porteurs de parts doivent être soumises avec tous les documents de transfert exigés par l'Agence du revenu du Canada dans le cas d'un transfert à un autre régime enregistré. Les parts rachetables émises et en circulation constituent le capital du Fonds. Le Fonds n'est pas assujéti à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite des exigences minimales en matière de souscription. Les variations du capital du Fonds au cours de la période sont constatées à l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Le gestionnaire a la responsabilité de gérer le capital du Fonds conformément aux objectifs de placement, et de gérer ses liquidités de façon à pouvoir financer ses obligations de rachat.

Le Fonds peut émettre un nombre illimité de parts rachetables de chaque catégorie.

Les parts des catégories A et B sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de catégorie O sont conçues pour les investisseurs institutionnels et les particuliers aisés, qui ont droit à une réduction des frais de gestion en raison du coût plus faible associé à la gestion des placements plus importants. Les parts des catégories A et B peuvent être échangées contre des parts des catégories F ou O du même Fonds à la discrétion du gestionnaire et avec l'accord du porteur de parts, si ce dernier satisfait aux exigences d'admissibilité des parts de catégorie O. Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de comptes sur honoraires ou de compte intégré auprès de leur courtier, qui a conclu une entente avec le gestionnaire pour vendre des parts de catégorie F. Il en ressort que les parts rachetables du Fonds ne présentent pas toutes des « caractéristiques identiques » et que, par le fait même, elles ne satisfont pas aux critères de classement dans les capitaux propres et sont plutôt classées dans les passifs financiers.

Les parts rachetables sont de la même catégorie et confèrent aux porteurs des droits et des privilèges identiques. Chaque part rachetable confère à son porteur un droit de vote et, en cas de liquidation du Fonds, le droit à la répartition de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de la catégorie après acquittement des passifs.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS MONDIALES (auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions mondiales)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

5. Frais de gestion et charges d'exploitation

Le taux des frais de gestion au 30 juin 2014 et au 31 décembre 2013 est présenté dans le tableau suivant et correspond à un pourcentage annuel de la valeur liquidative moyenne de la catégorie :

30 juin 2014	Cat. A	Cat. B	Cat. F
Fiera Capital Fonds d'actions mondiales	2,25 %	1,50 %	1,25 %
31 décembre 2013	Cat. A	Cat. B	Cat. F
Fiera Capital Fonds d'actions mondiales	2,25 %	1,50 %	1,25 %

Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux parts de catégorie O du Fonds. En vertu des modalités d'un contrat de gestion de placements, le gestionnaire reçoit de chaque porteur de parts, pour ses services de gestion d'actifs, des honoraires de gestion calculés en fonction des honoraires applicables au total de l'actif sous gestion du porteur de parts. Ces honoraires peuvent diminuer, en pourcentage, à mesure que l'actif sous gestion augmente.

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à son exploitation. Les charges d'exploitation comprennent les honoraires d'audit, les droits de garde, les frais juridiques, les honoraires de l'agent des transferts et du fiduciaire, les frais d'administration et les droits de dépôt propres au Fonds. Le Fonds prend également en charge les frais du comité d'examen indépendant (« CEI ») qui a été établi conformément au *Règlement 81-107 sur le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*. Les charges d'exploitation et les frais du CEI sont répartis entre les catégories de parts selon les services fournis à chacune des catégories, en fonction de la valeur liquidative proportionnelle de chaque catégorie. Depuis le 1^{er} décembre 2013, les frais de tenue des registres et de mise à la poste sont calculés en fonction de la valeur liquidative proportionnelle de chaque catégorie. Avant cette date, ces frais étaient répartis en fonction du nombre relatif de porteurs de parts de chaque catégorie. Le gestionnaire peut (à sa discrétion) décider d'absorber la totalité ou une partie des obligations du Fonds lorsque le total des charges excède un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne par catégorie du Fonds. Le gestionnaire peut en tout temps cesser d'absorber ces charges. Les montants absorbés par le gestionnaire, le cas échéant, sont présentés dans l'état du résultat global.

6. Opérations avec des parties liées

Le gestionnaire assure l'administration quotidienne du Fonds. Il lui fournit tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) nécessaires à son fonctionnement, ou veille à ce que ceux-ci lui soient fournis.

Le tableau qui suit résume les opérations avec des parties liées que le Fonds a effectuées avec le gestionnaire et qui sont présentées dans les états financiers :

	Au 30 juin 2014	Au 31 décembre 2013
Frais de gestion	254 974 \$	169 166 \$
Frais de comptabilité	2 267	22 299
Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire	30 592	104 492
Frais de gestion à payer	54 359	25 886
Frais de comptabilité à payer	1 475	13 995
Montants à recevoir du gestionnaire	180 835	150 242

Comme il fournit les capitaux de lancement au Fonds, le gestionnaire conserve certaines parts du Fonds.

30 juin 2014	Capitaux de lancement			
	Cat. A	Cat. B	Cat. F	Cat. O
Fiera Capital Fonds d'actions mondiales	0,02 %	—	—	—
31 décembre 2013	Capitaux de lancement			
	Cat. A	Cat. B	Cat. F	Cat. O
Fiera Capital Fonds d'actions mondiales	0,05 %	—	—	—

7. Commissions et autres coûts de transactions

Les montants payés par le Fonds au titre des commissions de courtage et des autres coûts de transactions sont inclus dans les états du résultat global du Fonds.

Pour les périodes closes les 30 juin, les coûts de transactions comprennent les rabais de courtage suivants :

	2014	2013
Fiera Capital Fonds d'actions mondiales	4 178 \$	— \$

8. Informations à fournir sur les instruments financiers – Gestion des risques

Classement des instruments financiers évalués à la juste valeur

Le Fonds classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

- Niveau 1 Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;
- Niveau 2 Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
- Niveau 3 Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS MONDIALES (auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions mondiales)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

Les tableaux de la hiérarchie des justes valeurs qui suivent présentent de l'information sur les actifs du Fonds évalués à la juste valeur au 30 juin 2014, au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013 :

Actifs financiers à la juste valeur au 30 juin 2014			
	Niveau 1	Niveau 2	Total
Actions — position acheteur	82 581 817 \$	2 561 810 \$	85 143 627 \$
Billets à court terme	559 227	—	559 227
Bons de souscription	—	1 785 144	1 785 144
	83 141 044 \$	4 346 954 \$	87 487 998 \$

Au cours de la période close le 30 juin 2014, des placements ont été transférés entre les niveaux 1 et 2 et le Fonds ne détenait aucun actif financier de niveau 3 :

	Transféré du niveau 1 au niveau 2 en 2014
Actions	1 762 311 \$

Le titre a été transféré en raison de la baisse d'activité du marché boursier. La répartition entre le niveau 1 et le niveau 2 a été modifiée afin de refléter les améliorations de la mesure de certains instruments financiers.

Actifs financiers à la juste valeur au 31 décembre 2013			
	Niveau 1	Niveau 2	Total
Actions	41 663 185 \$	596 003 \$	42 259 188 \$
Billets à court terme	1 223 677	—	1 223 677
Bons de souscription	—	873 986	873 986
	42 886 862 \$	1 469 989 \$	44 356 851 \$

Au cours de la période close le 31 décembre 2013, des placements ont été transférés entre les niveaux 1 et 2 et le Fonds ne détenait aucun actif financier de niveau 3 :

	Transféré du niveau 2 au niveau 1 en 2013
Actions	1 408 153 \$

Le titre transféré est désormais négocié sur un marché boursier actif.

Les flux de trésorerie relatifs aux passifs financiers du Fonds ne sont pas actualisés, car leur échéance est inférieure à trois mois. Les passifs financiers comprennent les frais de gestion à payer et les autres charges à payer.

Actifs financiers à la juste valeur au 1^{er} janvier 2013			
	Niveau 1	Niveau 2	Total
Actions	22 887 551 \$	804 090 \$	23 691 641 \$
Billets à court terme	349 209	—	349 209
Bons de souscription	—	448 696	448 696
	23 236 760 \$	1 252 786 \$	24 489 546 \$

Au cours de la période close le 31 décembre 2012, des placements ont été transférés entre les niveaux 1 et 2 et le Fonds ne détenait aucun actif financier de niveau 3 :

	Transféré du niveau 1 au niveau 2 en 2012
Actions	804 090 \$

Le titre transféré, qui était négocié sur un marché boursier actif, a commencé à être négocié sur un marché non actif.

Les flux de trésorerie relatifs aux passifs financiers du Fonds ne sont pas actualisés, car leur échéance est inférieure à trois mois. Les passifs financiers comprennent les frais de gestion à payer et les autres charges à payer.

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des intérêts à recevoir, des achats de placements à payer, des rachats à payer, des distributions à payer, des charges à payer et de l'obligation des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables correspond approximativement à la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces éléments. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

a) Actions

Les positions en actions du Fonds sont classées au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions du Fonds ne sont pas négociées fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ces cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables (p. ex., transactions pour des titres similaires du même émetteur) et la juste valeur est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS MONDIALES

(auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions mondiales)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

b) Billets à court terme

Les billets à court terme sont classés au niveau 1.

c) Bons de souscription

Comme les bons de souscription ne sont pas négociés en bourse, leur valeur de marché n'est pas facile à obtenir. En présence d'un nombre suffisant de données de marché observables fiables, une technique d'évaluation est utilisée. Les bons de souscription sont classés au niveau 2.

Gestion des risques financiers

Le Fonds classe les actifs et les passifs financiers dans les catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, prêts et créances et autres passifs financiers comptabilisés au coût amorti.

Les instruments financiers du Fonds se composent de trésorerie, de placements, de montants à recevoir et de montants à payer. La valeur comptable de la trésorerie, des montants à recevoir et des montants à payer se rapproche de la juste valeur, étant donné la nature à court terme de ces instruments financiers. Le Fonds est exposé à divers types de risques liés à ses stratégies de placement, ainsi qu'aux instruments financiers et aux marchés dans lesquels il investit.

Les activités du Fonds exposent ce dernier à divers risques financiers, dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés des capitaux et vise à en atténuer l'incidence négative éventuelle sur le rendement du Fonds.

Le gestionnaire est responsable de la gestion des risques pour le Fonds. Tous les mois, le gestionnaire compare le rendement du Fonds à l'indice de référence. Cette analyse est ensuite passée en revue chaque mois par le directeur des placements et le comité du bureau du directeur des placements. En outre, le gestionnaire s'assure que les politiques de placement du Fonds sont suivies à la lettre et rédige des rapports de conformité trimestriels, lesquels sont passés en revue chaque trimestre par le directeur des placements.

Risque de marché

Le risque de marché est constitué de trois composantes : le risque de prix, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

Le Fonds est exposé au risque de marché découlant principalement des fluctuations du cours des actions qui composent son portefeuille, des variations du taux de change et, dans une moindre mesure, du risque de taux d'intérêt lié aux billets à court terme.

a) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Les placements du Fonds sont soumis aux fluctuations normales du marché et aux risques inhérents aux placements sur les marchés des capitaux. Le risque maximal découlant des instruments financiers détenus par le Fonds est fonction de la juste valeur de ces instruments. Le gestionnaire atténue ce risque en sélectionnant les titres avec soin en fonction de critères précis et gère le risque de prix du Fonds en diversifiant ses placements. Le gestionnaire surveille quotidiennement l'ensemble des positions du Fonds et les maintient dans les limites établies.

En supposant un coefficient bêta de 0,97 (0,92 au 31 décembre 2013 et 0,83 au 1^{er} janvier 2013), si l'indice composé S&P/TSX avait augmenté ou diminué de 10 % au 30 juin 2014, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts du Fonds aurait respectivement augmenté ou diminué d'environ 8 429 000 \$ (3 980 000 \$ au 31 décembre 2013 et 2 004 000 \$ au 1^{er} janvier 2013). Dans les faits, les résultats réels pourraient être différents de ceux de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

b) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier libellé en une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du Fonds varie en raison des fluctuations des taux de change. Les titres de capitaux propres de marchés étrangers et les obligations étrangères sont exposés au risque de change, car les cours libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du Fonds pour le calcul de la juste valeur.

Le Fonds détient des actifs et des passifs, notamment de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, libellés en monnaies autres que le dollar canadien, monnaie fonctionnelle du Fonds. Il est, de ce fait, exposé au risque de change, car la valeur des titres libellés en devises varie en raison des fluctuations des taux de change.

Le tableau qui suit présente un résumé de l'exposition directe du Fonds au risque de change.

	30 juin 2014		31 décembre 2013	
	Exposition au risque de change (\$)	Pourcentage de l'actif net (%)	Exposition au risque de change (\$)	Pourcentage de l'actif net (%)
Dollar américain	47 509 699	53,75 %	22 089 844	50,29 %
Franc suisse	14 951 979	16,92 %	7 543 468	17,17 %
Euro	4 636 257	5,25 %	2 583 011	5,88 %
Yen japonais	4 610 920	5,22 %	2 131 264	4,85 %
Livre sterling	9 226 044	10,44 %	4 698 363	10,70 %
Dollar australien	2 645 349	2,99 %	1 410 521	3,21 %
Dollar de Hong Kong	1 232 250	1,39 %	1 609 316	3,66 %
Couronne suédoise	1 981 662	2,24 %	1 110 723	2,53 %

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS MONDIALES (auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions mondiales)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

	1 ^{er} janvier 2013	
	Exposition au risque de change (\$)	Pourcentage de l'actif net (%)
Dollar américain	12 795 237	52,04 %
Franc Suisse	4 356 612	17,72 %
Euro	1 348 914	5,49 %
Yen japonais	1 208 808	4,92 %
Livre sterling	2 181 966	8,87 %
Dollar australien	860 120	3,50 %
Dollar de Hong Kong	993 418	4,04 %
Couronne suédoise	465 726	1,89 %

Au 30 juin 2014, si le taux de change du dollar canadien par rapport aux devises auxquelles le Fonds est exposé avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait respectivement augmenté ou diminué d'environ 4 340 000 \$ (2 159 000 \$ au 31 décembre 2013 et 1 210 000 \$ au 1^{er} janvier 2013). Dans les faits, les résultats réels pourraient être différents de ceux de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

Au 30 juin 2014, au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013, les autres actifs financiers (qui comprennent les dividendes et les intérêts à recevoir) et les passifs financiers libellés en devises n'exposaient pas le Fonds à un risque de change important.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les fluctuations de taux d'intérêt puissent influencer sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des instruments financiers. Un risque de taux d'intérêt existe quand le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. Le risque de taux d'intérêt auquel le Fonds est exposé est considéré comme minime, puisque ses placements à court terme représentaient 0,63 % de sa juste valeur au 30 juin 2013 (2,79 % au 31 décembre 2013 et 1,42 % au 1^{er} janvier 2013).

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le Fonds est soumis au risque de crédit en raison de ses placements dans des billets à court terme. Cependant, étant donné que les billets à court terme sont des bons du Trésor du Canada ou sont garantis par le gouvernement du Canada et qu'ils représentaient moins de 0,63 % de la juste valeur du Fonds au 30 juin 2014 (2,79 % au 31 décembre 2013 et 1,42 % au 1^{er} janvier 2013), le risque de crédit est considéré comme minime.

Toutes les transactions visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers approuvés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, car les titres vendus ne sont livrés que lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement au titre d'un achat est effectué lorsque les titres ont été reçus par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux Investisseurs. Le risque de crédit lié à ces opérations est considéré comme minime étant donné que la valeur des actifs cédés en garantie doit correspondre au moins à 102 % de la valeur du titre prêté, conformément aux exigences du Règlement 81-102. Les actifs cédés en garantie doivent être composés de trésorerie, de titres admissibles (ce qui inclut des titres de créance du gouvernement du Canada et des bons du Trésor des États-Unis) ou de titres pouvant être immédiatement convertis en des titres similaires à ceux qui font l'objet du prêt. La valeur des titres prêtés par le Fonds dans le cadre d'opérations de prêt de titres est limitée à 50 % de la valeur totale de son actif.

Les titres prêtés continuent d'être présentés dans l'inventaire du portefeuille. Le revenu tiré du prêt de titres est inclus dans les revenus de prêts de titres, à l'état du résultat global, et toute garantie en trésorerie reçue ou à payer figure à l'état de la situation financière à titre de garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés ou de garantie en trésorerie à verser pour le prêt de titres.

La valeur de marché des titres prêtés est établie à la fermeture des bureaux à chaque date d'évaluation, et toute garantie supplémentaire requise est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. Les garanties en trésorerie sont placées dans des équivalents de trésorerie. Aux 30 juin 2014 et 2013, la valeur de marché totale des titres prêtés et des garanties détenues relativement aux opérations de prêt de titres s'établissait comme suit :

	Prêts en cours		Montant de la garantie	
	2014	2013	2014	2013
Fiera Capital Fond d'actions mondiales	2 061 624 \$	1 274 258 \$	2 164 708 \$	1 337 973 \$

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS MONDIALES

(auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions mondiales)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Le tableau qui suit résume le risque de concentration du Fonds :

Segment de marché	30 juin 2014	31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2013
Billets à court terme	0,63 %	2,79 %	1,42 %
Énergie	—	—	3,76 %
Matières premières	3,96 %	3,67 %	2,92 %
Industries	21,26 %	22,40 %	22,87 %
Biens de consommation discrétionnaire	12,20 %	10,56 %	10,16 %
Biens de consommation de base	13,84 %	13,88 %	12,02 %
Soins de santé	13,67 %	13,25 %	13,21 %
Services financiers	20,33 %	18,83 %	17,70 %
Technologies de l'information	13,10 %	13,41 %	12,72 %
Services de télécommunications	—	2,19 %	2,85 %
Trésorerie	0,63 %	0,27 %	0,33 %
Autres actifs/passifs, montant net	0,38 %	(1,25 %)	0,04 %
Total	100,00 %	100,00 %	100,00 %

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Fonds est exposé quotidiennement à des rachats en trésorerie de parts rachetables. Les parts du Fonds sont rachetées sur demande à la valeur liquidative courante aux fins des opérations par part, au gré du porteur. Le Fonds gère le risque de liquidité en investissant la majorité de ses actifs dans des titres qui sont négociés sur un marché actif et dont il peut se départir facilement. De plus, le Fonds vise à conserver suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité.

Au 30 juin 2014, au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013, les placements du Fonds étaient considérés comme facilement réalisables et très liquides. Le risque de liquidité du Fonds était donc considéré comme minime.

9. Impôts sur le résultat et les gains en capital

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi »). Aux termes de la déclaration de fiducie en vertu de laquelle il a été établi, le Fonds paie ou déclare payables aux porteurs de parts pendant l'année civile la totalité de son revenu de placement net imposable et une partie suffisante de ses gains en capital nets pour ne payer aucun impôt aux termes des dispositions actuelles de la Loi. Par conséquent, selon la législation fiscale en vigueur, le revenu de placement net et les gains en capital nets sont imposables entre les mains des porteurs de parts du Fonds. Ainsi, aucune charge n'a été établie au titre de l'impôt du Canada dans les présents états financiers.

Au 31 décembre 2013, le Fonds n'avait cumulé aucune perte autre qu'en capital et les pertes nettes en capital s'établissaient comme suit :

	Pertes en capital
Fiera Capital Fonds d'actions mondiales	31 670 218 \$
Les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment aux fins de l'impôt et portées en diminution des gains en capital réalisés ultérieurement.	

10. Instruments financiers classés par catégorie

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs financiers du Fonds, par catégorie, au 30 juin 2014. Exception faite de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, la totalité des passifs financiers du Fonds au 30 juin 2014 était comptabilisée au coût amorti.

Actifs	DFT	Actifs financiers à la JVRN au début	Total	Actifs financiers au coût amorti	Total
Actifs financiers à la JVRN	— \$	86 928 771 \$	86 928 771 \$	— \$	86 928 771 \$
Placements à court terme	—	—	—	559 227	559 227
Trésorerie	—	—	—	563 383	563 383
Intérêts à recevoir	—	—	—	146	146
Dividendes à recevoir	—	—	—	168 035	168 035
Montants à recevoir pour la vente de parts	—	—	—	405 680	405 680
Montants à recevoir du gestionnaire	—	—	—	180 835	180 835
Montants à recevoir du courtier	—	—	—	231 757	231 757
Autres montants à recevoir	—	—	—	27 688	27 688
Total	— \$	86 928 771 \$	86 928 771 \$	2 136 751 \$	89 065 522 \$

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS MONDIALES (auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions mondiales)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs financiers du Fonds, par catégorie, au 31 décembre 2013. Exception faite de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, la totalité des passifs financiers du Fonds au 31 décembre 2013 était comptabilisée au coût amorti.

Actifs	DFT	Actifs financiers à la JVRN au début	Total	Actifs financiers au coût amorti	Total
Actifs financiers à la JVRN	— \$	43 133 174 \$	43 133 174 \$	— \$	43 133 174 \$
Placements à court terme	—	—	—	1 223 677	1 223 677
Trésorerie	—	—	—	118 502	118 502
Intérêts à recevoir	—	—	—	58	58
Dividendes à recevoir	—	—	—	35 759	35 759
Montants à recevoir pour la vente de parts	—	—	—	104 678	104 678
Montants à recevoir du gestionnaire	—	—	—	150 242	150 242
Autres montants à recevoir	—	—	—	29 948	29 948
Total	— \$	43 133 174 \$	43 133 174 \$	1 662 864 \$	44 796 038 \$

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs financiers du Fonds, par catégorie, au 1^{er} janvier 2013. Exception faite de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, la totalité des passifs financiers du Fonds au 1^{er} janvier 2013 était comptabilisée au coût amorti.

Actifs	DFT	Actifs financiers à la JVRN au début	Total	Actifs financiers au coût amorti	Total
Actifs financiers à la JVRN	— \$	24 140 337 \$	24 140 337 \$	— \$	24 140 337 \$
Placements à court terme	—	—	—	349 209	349 209
Trésorerie	—	—	—	80 481	80 481
Intérêts à recevoir	—	—	—	230	230
Dividendes à recevoir	—	—	—	5 921	5 921
Montants à recevoir du gestionnaire	—	—	—	45 750	45 750
Autres montants à recevoir	—	—	—	30 854	30 854
Total	— \$	24 140 337 \$	24 140 337 \$	512 445 \$	24 652 782 \$

Le tableau qui suit présente les gains nets (pertes nettes) sur les instruments financiers à la JVRN, par catégorie, pour les périodes closes les 30 juin 2014 et 2013 :

Catégorie	Gain (perte) net réalisé		Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	
	2014	2013	2014	2013
Actifs financiers à la JVRN : Désignés au début	384 154 \$	1 599 052 \$	1 467 526 \$	3 205 867 \$

11. Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, présentée dans l'état du résultat global correspond à l'augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour le semestre, divisée par le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période. Le nombre moyen de parts en circulation au cours des semestres clos les 30 juin est présenté ci-après :

	2014	2013
Catégorie A	342 941	24 192
Catégorie B	344 571	303 605
Catégorie F	496 205	38 356
Catégorie O	1 512 083	1 037 040

12. Transition aux IFRS

La présente note résume l'effet de la transition du Fonds aux IFRS :

Choix à la transition

La seule exemption facultative adoptée par le Fonds à la transition réside dans l'option de désigner un actif financier ou un passif financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net à la transition aux IFRS. Tous les actifs financiers désignés comme étant à la JVRN à la transition (voir la note 10) étaient antérieurement comptabilisés à la juste valeur selon les PCGR canadiens, conformément à la Note d'orientation concernant la comptabilité (NOC) 18, *Sociétés de placement*.

Tableau des flux de trésorerie

Aux termes des PCGR canadiens, le Fonds n'était pas tenu de fournir un état des flux de trésorerie. Aux termes d'IAS 1, un jeu complet d'états financiers comprend, sans exception, un tableau des flux de trésorerie pour la période considérée et la période comparative.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS MONDIALES (auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions mondiales)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

Rapprochement des capitaux propres et du résultat global présentés antérieurement selon les PCGR canadiens et selon les IFRS

Pitaux propres	31 décembre 2013	30 juin 2013	1 ^{er} janvier 2013
Capitaux propres présentés selon les PCGR canadiens	43 900 144 \$	29 802 389 \$	24 565 828 \$
Réévaluation des placements à la JVRN	21 989	49 604	20 878
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	43 922 133 \$	29 851 993 \$	24 586 706 \$

Résultat global	Exercice clos le 31 décembre 2013	Période close le 30 juin 2013
Résultat global présenté selon les PCGR canadiens	11 284 165 \$	5 029 122 \$
Réévaluation des placements à la JVRN	1 111	28 726
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	11 285 276 \$	5 057 848 \$

Classement des parts rachetables émises par le Fonds

Aux termes des PCGR canadiens, le Fonds comptabilisait ses parts rachetables dans les capitaux propres. Selon les IFRS, IAS 32 exige que les parts ou actions d'une entité qui comportent une obligation contractuelle pour l'émetteur de racheter ou de rembourser cet instrument contre de la trésorerie ou un autre actif financier soient classées comme des passifs financiers. Comme les parts du Fonds ne satisfont pas aux critères d'IAS 32 permettant le classement dans les capitaux propres, elles ont été reclassées dans les passifs financiers à la transition aux IFRS.

Réévaluation des placements à la JVRN

Aux termes des PCGR canadiens, le Fonds évaluait la juste valeur de ses placements conformément au chapitre 3855 *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*, qui exigeait le recours aux cours acheteur pour les positions acheteur et aux cours vendeur pour les positions vendeur, dans la mesure où ces cours étaient disponibles. Selon les IFRS, le Fonds évalue la juste valeur de ses placements conformément aux indications d'IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur* (IFRS 13), suivant laquelle la juste valeur correspond au prix compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur lorsque l'actif ou le passif a un cours acheteur et un cours vendeur. IFRS 13 permet également l'utilisation du cours moyen ou d'une autre convention d'évaluation suivie par les intervenants du marché, faute de mieux en pratique, pour déterminer la juste valeur à l'intérieur d'un écart acheteur-vendeur. En conséquence, lors de la première application des IFRS, un ajustement a été comptabilisé pour accroître/réduire la valeur comptable des placements du Fonds de 20 878 \$ au 1^{er} janvier 2013, de 49 604 \$ au 30 juin 2013 et de 21 989 \$ au 31 décembre 2013. Cet ajustement a eu pour effet d'accroître l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds de 1 111 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 et de 28 726 \$ pour la période close le 30 juin 2013.

Ajustements de reclassement

Outre les ajustements susmentionnés, des retenues d'impôt de 88 329 \$ pour la période close le 30 juin 2013, qui étaient antérieurement portées en déduction des revenus de dividendes aux termes des PCGR canadiens, ont été reclassées et sont présentées séparément à titre de charge selon les IFRS.

FIERA CAPITAL FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE (auparavant Fiera Sceptre Fonds du marché monétaire)

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(non audité)

	Au 30 juin 2014 \$	Au 31 décembre 2013 \$	Au 1 ^{er} janvier 2013 \$
Actif			
Actifs courants			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	11 865 369	10 772 521	16 717 786
Trésorerie	—	65 617	—
Intérêts à recevoir	33 387	24 467	45 217
Autres montants à recevoir	5 535	2 038	—
Montants à recevoir du gestionnaire	13 429	48 213	—
Total de l'actif	11 917 720	10 912 856	16 763 003
Passif			
Passifs courants			
Dette bancaire	282 256	—	2 174 922
Autres charges à payer	51 252	48 213	16 855
Total du passif	333 508	48 213	2 191 777
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	11 584 212	10 864 643	14 571 226
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie			
Catégorie A	1 018	1 017	1 017
Catégorie B	5 470 189	4 870 786	5 282 240
Catégorie F	1 006	1 006	1 005
Catégorie O	6 111 999	5 991 834	9 286 964
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie, par part (note 3)			
Catégorie A	10,00 \$	10,00 \$	10,00 \$
Catégorie B	10,00 \$	10,00 \$	10,00 \$
Catégorie F	10,00 \$	10,00 \$	10,00 \$
Catégorie O	10,00 \$	10,00 \$	10,00 \$

Signé pour le compte de
Corporation Fiera Capital, gestionnaire du Fonds



Sylvain Brosseau, administrateur



Jean-Guy Desjardins, administrateur

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

(non audité)

Semestres clos les 30 juin

	2014 \$	2013 \$
Revenus		
Intérêts à distribuer	55 265	76 810
Revenus de prêts de titres	735	709
Total des revenus (pertes)	56 000	77 519
Charges (note 5)		
Information aux porteurs de parts	39 585	33 394
Droits de dépôt	38 633	5 296
Droits de garde	29 481	19 877
Honoraires d'audit	13 618	8 409
Frais du comité d'examen indépendant	11 189	2 860
Frais juridiques	9 023	948
Frais de gestion	5 540	—
Frais de comptabilité	853	2 756
Charges d'impôt	—	507
Total des charges	147 922	74 047
Revenu net de placement avant abandons et absorptions	(91 922)	3 472
Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire	91 922	—
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	—	3 472
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie		
Catégorie A	1	—
Catégorie B	17	1 352
Catégorie F	—	—
Catégorie O	(18)	2 120
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie, par part		
Catégorie A	0,01	—
Catégorie B	—	—
Catégorie F	—	—
Catégorie O	—	—

FIERA CAPITAL FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE

(auparavant Fiera Sceptre Fonds du marché monétaire)

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

(non audité)

Semestres clos les 30 juin

	2014 Catégorie A \$	2013 \$	2014 Catégorie B \$	2013 \$	2014 Catégorie F \$	2013 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	1 017	1 017	4 870 786	5 282 240	1 006	1 005
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1	—	17	1 352	—	—
Transactions sur parts rachetables (note 4)						
Produit de l'émission de parts rachetables	—	—	1 468 474	345 615	—	—
Rachat de parts rachetables	—	—	(869 088)	(907 087)	—	—
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	—	1	—	1 316	—	1
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables	—	1	599 386	(560 156)	—	1
Distributions aux porteurs de parts rachetables						
Revenu net de placement	—	(1)	—	(1 334)	—	(1)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	—	(1)	—	(1 334)	—	(1)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1	—	599 403	(560 138)	—	—
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	1 018	1 017	5 470 189	4 722 102	1 006	1 005
			2014 Catégorie O \$	2013 \$	2014 Total du Fonds \$	2013 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période			5 991 834	9 286 964	10 864 643	14 571 226
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables			(18)	2 120	—	3 472
Transactions sur parts rachetables (note 4)						
Produit de l'émission de parts rachetables			4 508 827	3 060 947	5 977 301	3 406 562
Rachat de parts rachetables			(4 388 644)	(2 995 160)	(5 257 732)	(3 902 247)
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables			—	1 156	—	2 474
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables			120 183	66 943	719 569	(493 211)
Distributions aux porteurs de parts rachetables						
Revenu net de placement			—	(2 136)	—	(3 472)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables			—	(2 136)	—	(3 472)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables			120 165	66 927	719 569	(493 211)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période			6 111 999	9 353 891	11 584 212	14 078 015

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE
(auparavant Fiera Sceptre Fonds du marché monétaire)

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES (suite)
(non audité)

Semestres clos les 30 juin

	2014	2013	2014	2013
	Catégorie A		Catégorie B	
Nombre de parts rachetables				
Solde à l'ouverture de la période	102	102	487 079	528 224
Parts rachetées émises et payées au cours de la période	—	—	146 847	34 563
Parts rachetées au cours de la période	—	—	(86 909)	(90 708)
Émission de parts rachetées au réinvestissement des distributions	—	—	—	131
Solde à la clôture de la période	102	102	547 017	472 210
	2014	2013	2014	2013
	Catégorie F		Catégorie O	
Nombre de parts rachetables				
Solde à l'ouverture de la période	100	100	599 183	928 696
Parts rachetées émises et payées au cours de la période	—	—	450 882	306 095
Parts rachetées au cours de la période	—	—	(438 864)	(299 517)
Émission de parts rachetées au réinvestissement des distributions	—	—	—	115
Solde à la clôture de la période	100	100	611 201	935 389

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE (auparavant Fiera Sceptre Fonds du marché monétaire)

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

(non audité)

Semestres clos les 30 juin

	2014 \$	2013 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	—	3 472
Achats de placements	(36 627 496)	(34 310 872)
Produit de la vente de placements	35 534 648	38 983 021
Montants à recevoir du gestionnaire	34 784	—
Intérêts à recevoir	(8 920)	19 757
Autres montants à recevoir	(3 497)	(13 316)
Autres charges à payer	3 039	(16 855)
Trésorerie nette liée aux activités d'exploitation	(1 067 442)	4 665 207
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	—	(998)
Produit de l'émission de parts rachetables	5 977 301	3 406 562
Rachat de parts rachetables	(5 257 732)	(3 902 247)
Trésorerie nette liée aux activités de financement	719 569	(496 683)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(347 873)	4 168 524
Trésorerie à l'ouverture de la période	65 617	(2 174 922)
Dette bancaire à la clôture de la période	(282 256)	1 993 602
Intérêts reçus	46 345	96 567

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE (auparavant Fiera Sceptre Fonds du marché monétaire)

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 30 juin 2014 (non audité)

	DATE ÉCHÉANCE	TAUX D'INTÉRÊT	VALEUR NOMINALE	COÛT MOYEN (\$)	JUSTE VALEUR (\$)	EN % DU TOTAL DES PLACEMENTS
Trésorerie				(282 256)	(282 256)	(2,44)
Billets à court terme						
Bons du Trésor						
Bons du Trésor du Canada	17-juill-2014	0,910 %	595 000	592 421	592 421	
Bons du Trésor du Canada	31-juill-2014	0,914 %	1 630 000	1 627 160	1 627 160	
Bons du Trésor du Canada	14-août-2014	0,922 %	675 000	673 826	673 826	
Bons du Trésor du Canada	28-août-2014	0,918 %	200 000	199 508	199 508	
Bons du Trésor du Canada	25-sept-2014	0,942 %	750 000	748 320	748 320	
				3 841 235	3 841 235	33,17
Billets						
Province de la Colombie-Britannique	16-juill-2014	0,999 %	225 000	224 883	224 883	
Province d'Ontario	9-juill-2014	1,009 %	275 000	274 841	274 841	
Province de la Saskatchewan	2-juill-2014	1,004 %	175 000	174 942	174 942	
				674 666	674 666	5,82
Effets de commerce à escompte						
Enbridge Inc.	22-juill-2014	1,184 %	175 000	174 857	174 857	
Société en commandite Gaz Métro	7-juill-2014	1,129 %	175 000	174 941	174 941	
Honda Canada Finance Inc.	25-juill-2014	1,134 %	150 000	149 865	149 865	
Honda Canada Finance Inc.	18-août-2014	1,148 %	275 000	274 249	274 249	
Compagnie Pétrolière Impériale	17-juill-2014	1,113 %	150 000	149 904	149 904	
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée	3-juill-2014	1,122 %	425 000	424 817	424 817	
OMERS Finance Trust	10-juill-2014	1,146 %	350 000	349 682	349 682	
Société de transport de Montréal	15-août-2014	1,148 %	125 000	124 776	124 776	
Telus Corporation	29-août-2014	1,190 %	150 000	149 552	149 552	
				1 972 643	1 972 643	17,03
Acceptations bancaires						
Banque de Montréal	25-juill-2014	1,134 %	150 000	149 865	149 865	
La Banque de Nouvelle-Écosse	23-juill-2014	1,137 %	150 000	149 874	149 874	
Banque Canadienne Impériale de Commerce	25-juill-2014	1,134 %	250 000	249 775	249 775	
Banque HSBC Canada	14-juill-2014	1,182 %	150 000	149 598	149 598	
Banque HSBC Canada	23-juill-2014	1,164 %	150 000	149 871	149 871	
Banque HSBC Canada	25-juill-2014	1,179 %	150 000	149 541	149 541	
Banque Nationale du Canada	25-juill-2014	1,134 %	175 000	174 843	174 843	
Banque Royale du Canada	4-juill-2014	1,135 %	425 000	424 630	424 630	
Banque Royale du Canada	23-juill-2014	1,137 %	150 000	149 874	149 874	
La Banque Toronto-Dominion	23-juill-2014	1,123 %	125 000	124 896	124 896	
La Banque Toronto-Dominion	21-août-2014	1,139 %	425 000	423 810	423 810	
				2 296 577	2 296 577	19,83
Billets de dépôt au porteur						
Caisse centrale Desjardins	15-juill-2014	1,138 %	400 000	399 676	399 676	
Caisse centrale Desjardins	18-juill-2014	1,129 %	150 000	149 898	149 898	
				549 574	549 574	4,74
Total, billets à court terme				9 334 695	9 334 695	80,59
Obligations et débetures						
Obligations émises et garanties par un gouvernement ou une administration						
Financement-Québec	1-déc-2014	1,188 %	750 000	750 298	750 298	
Laval Québec	7-juill-2014	9,900 %	325 000	325 465	325 465	
				1 075 763	1 075 763	9,29
Obligations de sociétés						
Banque de Montréal	15-oct-2014	1,401 %	250 000	250 067	250 067	
Banque de Montréal	27-avr-2015	3,930 %	150 000	153 090	153 090	
La Banque de Nouvelle-Écosse	16-juill-2014	3,430 %	400 000	400 348	400 348	
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2-oct-2014	2,023 %	300 000	300 520	300 520	
Banque Nationale du Canada, OTV	11-sept-2014	1,411 %	250 000	250 002	250 002	
Wells Fargo Canada Corp.	3-nov-2014	3,970 %	100 000	100 884	100 884	
				1 454 911	1 454 911	12,56
Total des obligations et des débetures				2 530 674	2 530 674	21,85
Total des placements, y compris la trésorerie et les billets à court terme				11 583 113	11 583 113	100,00

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE

(auparavant Fiera Sceptre Fonds du marché monétaire)

NOTES ANNEXES

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

1. Déclaration de fiducie

Le Fiera Capital Fonds du marché monétaire (le « Fonds ») (auparavant Fiera Sceptre Fonds du marché monétaire) est un fonds commun de placement à capital variable non constitué en personne morale, établi sous le régime des lois de la province d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie datée du 22 novembre 1985, modifiée le 10 septembre 2010 et le 26 août 2011, et mise à jour le 31 mai 2012 par Corporation Fiera Capital. L'adresse du siège social du Fonds est le 1 Adelaide Street, Suite 600, Toronto, Ontario, M5C 2V9.

Le Fonds a pour objectif principal de fournir le revenu le plus élevé possible tout en tenant compte des impératifs de préservation du capital et de liquidité. Il investit essentiellement dans des bons du Trésor du gouvernement du Canada et des provinces et dans des obligations à court terme de sociétés de haute qualité.

Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « gestionnaire ») est le gestionnaire de fonds, le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds. RBC Investor Services Trust est le dépositaire et l'agent chargé de la tenue des registres du Fonds.

Les états financiers du Fonds comprennent l'inventaire du portefeuille au 30 juin 2014, les états de la situation financière au 30 juin 2014, au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013, et les états du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ainsi que les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates.

Le 12 août 2013, les Fonds mutuels Fiera Sceptre ont été renommés Fonds mutuels Fiera Capital. De plus, à cette même date, le Fonds a changé de nom pour Fiera Capital Fonds du marché monétaire.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) applicables à la préparation d'états financiers intermédiaires, notamment IAS 34 *Information financière intermédiaire* et IFRS 1 *Première application des Normes internationales d'information financière*. Le Fonds a adopté ce référentiel comptable en 2014, comme l'exigent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières et le Conseil des normes comptables du Canada. Antérieurement, le Fonds préparait ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada définis dans la Partie V du *Manuel des Comptables professionnels agréés du Canada* (les « PCGR canadiens »). Les données comparatives selon les PCGR canadiens ont été retraitées pour les rendre conformes aux IFRS. Le Fonds a appliqué les mêmes méthodes comptables aux fins de la préparation de son état de la situation financière d'ouverture en IFRS au 1^{er} janvier 2013 et pour toutes les périodes présentées, comme si ces méthodes avaient toujours été en vigueur. La note 12 fait état de l'incidence de la transition aux IFRS sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie présentés par le Fonds. Elle présente également la nature et l'effet des changements de méthodes comptables importants par rapport aux méthodes utilisées dans la préparation des états financiers du Fonds conformément aux PCGR canadiens, pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Les méthodes utilisées pour les présents états financiers intermédiaires sont fondées sur les IFRS publiées et en vigueur au 25 août 2014, date à laquelle la publication des états financiers intermédiaires a été autorisée par le gestionnaire. Les éventuelles modifications apportées aux IFRS après cette date, qui seront appliquées dans les états financiers annuels des Fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, pourraient donner lieu au retraitement des présents états financiers intermédiaires, y compris des ajustements transitoires comptabilisés au moment du basculement aux IFRS.

Instruments financiers

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transactions dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti. Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements et actifs et passifs dérivés du Fonds sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), y compris certains placements qui ont été désignés comme étant à la JVRN. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts.

Le Fonds opère compensation des actifs et passifs financiers et présente le montant net qui en résulte dans l'état de la situation financière lorsqu'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le Fonds conclut, dans le cadre normal de ses activités, diverses conventions-cadres de compensation et accords similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans l'état de la situation financière, mais qui permettent néanmoins d'opérer compensation des montants dans certaines circonstances, comme la faillite ou la résiliation des contrats.

Évaluation des placements

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds utilise le dernier cours pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Coûts de transactions

Les coûts de transactions sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les coûts de transactions sont des coûts marginaux résultant directement de l'acquisition, de l'émission ou de la cession d'un placement. Ils comprennent les honoraires et commissions versés aux agents, aux conseillers et aux courtiers, les droits prélevés par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs mobilières, ainsi que les droits et taxes de transfert.

Valeur liquidative par part et date d'évaluation

Les parts sont émises et rachetées en tout temps à leur valeur liquidative aux fins des opérations par part, qui est calculée pour chacune des catégories de parts du Fonds. La valeur du Fonds est établie chaque jour où les banques à charte canadiennes sont ouvertes, à l'exception du samedi et du dimanche. La valeur liquidative par part de chaque catégorie correspond à la juste valeur globale de la valeur liquidative aux fins des opérations de cette catégorie du Fonds, divisée par le nombre total de parts en circulation de cette catégorie à la fermeture des bureaux le jour de l'évaluation.

FIERA CAPITAL FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE

(auparavant Fiera Sceptre Fonds du marché monétaire)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

Évaluation des titres non cotés et autres placements

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date de présentation de l'information financière. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 8 pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

Opérations sur titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date où elles ont eu lieu. Le coût des placements représente le montant payé pour chaque titre et est calculé selon la méthode du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, dont le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Trésorerie

La trésorerie et les dettes bancaires sont considérées comme des prêts et créances et sont comptabilisées au coût, lequel avoisine la juste valeur.

Autres actifs et passifs

Les montants à recevoir du gestionnaire, les montants à recevoir des courtiers, les montants à recevoir pour la vente de parts, ainsi que les intérêts et les autres montants à recevoir sont considérés comme des prêts et créances et sont comptabilisés au coût. De même, les frais de gestion à payer, les autres charges à payer, les montants à payer pour les parts rachetées, les montants à payer aux courtiers, les intérêts, les dividendes et les autres montants à payer ainsi que les distributions à payer sont considérés comme des passifs financiers et sont comptabilisés au coût. Leur valeur comptable avoisine la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Revenus

Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende. Le revenu d'intérêts à distribuer présenté dans l'état du résultat global correspond aux paiements d'intérêts du coupon reçus par le Fonds et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le Fonds n'amortit pas les primes versées et les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations à coupon zéro dont les intérêts sont amortis selon le mode linéaire. Les gains ou les pertes réalisés découlant de la vente de placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen ne comprend pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro. Les revenus reçus des fiducies de revenu sont inscrits à la date ex-distribution et sont répartis entre les revenus, les gains en capital et les remboursements de capital lorsque l'information nécessaire à une telle répartition est disponible ou à la discrétion du gestionnaire si cette information n'est pas disponible. Les revenus et les gains et pertes réalisés et latents sont répartis au prorata entre les catégories en fonction de la valeur liquidative moyenne pondérée de chaque catégorie.

Frais de gestion et charges d'exploitation

Le Fonds verse au gestionnaire des frais de gestion, calculés pour les parts des catégories A, B et F sous forme de pourcentage de la valeur liquidative de la catégorie visée, à la fermeture des bureaux de chaque jour ouvrable.

Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Fonds. La juste valeur des instruments financiers libellés en devises est présentée en dollars canadiens aux taux de change en vigueur chaque jour d'évaluation. Les opérations sur titres, les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations correspondantes. Les gains et les pertes de change réalisés sont inscrits au poste « Gain (perte) net réalisé » de l'état du résultat global. L'écart entre les gains et les pertes de change latents à l'ouverture et à la clôture de la période est inscrit à l'état du résultat global, au poste « Variation de la plus-value (moins-value) latente ».

Impôts

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité du résultat net du Fonds aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de toute période doivent être distribués aux porteurs de parts de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que le Fonds ne comptabilise pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujéti à des retenues d'impôts sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôts s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans l'état du résultat global.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, présentée dans l'état du résultat global correspond à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables de chaque catégorie en circulation au cours de la période. Voir la note 11 pour obtenir le calcul.

Distributions aux porteurs de parts

Chaque jour, le Fonds distribue au prorata la totalité de son revenu de placement net aux porteurs de parts. Le dernier jour ouvrable de chaque mois, le montant total crédité à chaque porteur de parts pour le mois écoulé est réinvesti dans des parts supplémentaires de la même catégorie du Fonds. Les gains en capital nets réalisés du Fonds sont distribués une fois l'an en décembre aux porteurs de parts inscrits à cette date. Ces distributions sont en général réinvesties. Les pertes en capital que subit le Fonds réduisent les gains en capital nets réalisés à distribuer aux porteurs de parts au cours des exercices ultérieurs. Voir la note 9 pour obtenir des informations sur le cumul des pertes autres qu'en capital et des pertes en capital nettes du Fonds.

Normes comptables publiées mais non encore adoptées

La version définitive d'IFRS 9 *Instruments financiers*, qui a été publiée par l'IASB en juillet 2014, remplacera IAS 39 *Instruments financiers* : *Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 introduit un modèle de classement et d'évaluation unique, un modèle de dépréciation prospectif fondé sur les pertes attendues et une approche de la comptabilité de couverture presque complètement revue. La nouvelle approche unique, qui repose sur des principes pour classer les actifs financiers, s'appuie sur les

FIERA CAPITAL FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE

(auparavant Fiera Sceptre Fonds du marché monétaire)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

caractéristiques des flux de trésorerie ainsi que sur le modèle économique de l'entreprise dans laquelle l'actif est détenu. Le nouveau modèle unique de dépréciation, qui s'applique à tous les instruments financiers, exigera de comptabiliser, en temps voulu, les pertes de crédit attendues. Il comporte aussi des modifications qui touchent le risque de crédit propre à l'entité, notamment pour les passifs devant être évalués à la juste valeur, de sorte que les gains découlant de la détérioration du risque de crédit propre à l'entité à l'égard de ces passifs ne sont plus comptabilisés en résultat net. IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, mais l'adoption anticipée est permise. De plus, les modifications touchant le crédit propre à l'entité peuvent être appliquées de façon anticipée, seules, sans pour autant modifier la méthode de comptabilisation des instruments financiers. Le Fonds évalue actuellement l'incidence d'IFRS 9 et n'a pas encore déterminé à quel moment il adoptera la nouvelle norme.

3. Estimations comptables et jugements critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers :

Évaluation de la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds détient des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ni exécutoires. En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer ses positions au moyen de ses propres modèles, qui reposent généralement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et examinés périodiquement par du personnel expérimenté du gestionnaire, indépendant de la partie qui les a créés. Les modèles utilisés pour les actions d'entités non cotées reposent principalement sur des multiples du bénéfice ajustés pour tenir compte de l'absence de liquidité, s'il y a lieu.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Voir la note 8 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Fonds consiste ou non à investir dans le but de réaliser un rendement global, aux fins de l'application de l'option de la juste valeur selon IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). Le jugement le plus important consiste à établir que certains placements sont détenus à des fins de transaction et à déterminer si l'option de la juste valeur peut être appliquée aux placements qui ne sont pas détenus à de telles fins.

4. Parts rachetables

Les porteurs de parts peuvent demander le rachat d'une partie ou de la totalité de leurs parts rachetables, en adressant une demande écrite au gestionnaire ou à un courtier en valeurs ou en fonds communs de placement, qui se chargera de remettre cette demande au gestionnaire. La signature du porteur de parts pourrait devoir être certifiée par un garant jugé acceptable par le gestionnaire. Les parts rachetables seront rachetées à la valeur liquidative aux fins des opérations par part de la catégorie, déterminée à la date d'évaluation suivante. Les demandes de rachat reçues après 16 h (heure normale de l'Est), peu importe la journée, sont réputées avoir été reçues le premier jour ouvrable suivant la date réelle de réception. Les demandes de rachat relatives aux régimes enregistrés des porteurs de parts doivent être soumises avec tous les documents de transfert exigés par l'Agence du revenu du Canada dans le cas d'un transfert à un autre régime enregistré. Les parts rachetables émises et en circulation constituent le capital du Fonds. Le Fonds n'est pas assujéti à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite des exigences minimales en matière de souscription. Les variations du capital du Fonds au cours de la période sont constatées à l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Le gestionnaire a la responsabilité de gérer le capital du Fonds conformément aux objectifs de placement, et de gérer ses liquidités de façon à pouvoir financer ses obligations de rachat.

Le Fonds peut émettre un nombre illimité de parts rachetables de chaque catégorie.

Les parts des catégories A et B sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de catégorie O sont conçues pour les investisseurs institutionnels et les particuliers aisés, qui ont droit à une réduction des frais de gestion en raison du coût plus faible associé à la gestion des placements plus importants. Les parts des catégories A et B peuvent être échangées contre des parts des catégories F ou O du même Fonds à la discrétion du gestionnaire et avec l'accord du porteur de parts, si ce dernier satisfait aux exigences d'admissibilité des parts de catégorie O. Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de comptes sur honoraires ou de compte intégré auprès de leur courtier, qui a conclu une entente avec le gestionnaire pour vendre des parts de catégorie F. Il en ressort que les parts rachetables du Fonds ne présentent pas toutes des « caractéristiques identiques » et que, par le fait même, elles ne satisfont pas aux critères de classement dans les capitaux propres et sont plutôt classées dans les passifs financiers.

Les parts rachetables sont de la même catégorie et confèrent aux porteurs des droits et des privilèges identiques. Chaque part rachetable confère à son porteur un droit de vote et, en cas de liquidation du Fonds, le droit à la répartition de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de la catégorie après acquittement des passifs.

FIERA CAPITAL FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE (auparavant Fiera Sceptre Fonds du marché monétaire)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

5. Frais de gestion et charges d'exploitation

Le taux des frais de gestion au 30 juin 2014 et au 31 décembre 2013 est présenté dans le tableau suivant et correspond à un pourcentage annuel de la valeur liquidative moyenne de la catégorie :

30 juin 2014	Cat. A	Cat. B	Cat. F
Fiera Capital Fonds du marché monétaire	0,75 %	0,50 %	0,50 %
31 décembre 2013	Cat. A	Cat. B	Cat. F
Fiera Capital Fonds du marché monétaire	0,75 %	0,50 %	0,50 %

Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux parts de catégorie O du Fonds. En vertu des modalités d'un contrat de gestion de placements, le gestionnaire reçoit de chaque porteur de parts, pour ses services de gestion d'actifs, des honoraires de gestion calculés en fonction des honoraires applicables au total de l'actif sous gestion du porteur de parts. Ces honoraires peuvent diminuer, en pourcentage, à mesure que l'actif sous gestion augmente.

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à son exploitation. Les charges d'exploitation comprennent les honoraires d'audit, les droits de garde, les frais juridiques, les honoraires de l'agent des transferts et du fiduciaire, les frais d'administration et les droits de dépôt propres au Fonds. Le Fonds prend également en charge les frais du comité d'examen indépendant (« CEI ») qui a été établi conformément au *Règlement 81-107 sur le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*. Les charges d'exploitation et les frais du CEI sont répartis entre les catégories de parts selon les services fournis à chacune des catégories, en fonction de la valeur liquidative proportionnelle de chaque catégorie. Depuis le 1^{er} décembre 2013, les frais de tenue des registres et de mise à la poste sont calculés en fonction de la valeur liquidative proportionnelle de chaque catégorie. Avant cette date, ces frais étaient répartis en fonction du nombre relatif de porteurs de parts de chaque catégorie. Le gestionnaire peut (à sa discrétion) décider d'absorber la totalité ou une partie des obligations du Fonds lorsque le total des charges excède un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne par catégorie du Fonds. Le gestionnaire peut en tout temps cesser d'absorber ces charges. Les montants absorbés par le gestionnaire, le cas échéant, sont présentés dans l'état du résultat global.

Pour la période close le 30 juin 2014, les frais de gestion engagés par le Fonds à l'égard des catégories A, B et F ont été absorbés par le gestionnaire.

6. Opérations avec des parties liées

Le gestionnaire assure l'administration quotidienne du Fonds. Il lui fournit tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) nécessaires à son fonctionnement, ou veille à ce que ceux-ci lui soient fournis.

Le tableau qui suit résume les opérations avec des parties liées que le Fonds a effectuées avec le gestionnaire et qui sont présentées dans les états financiers :

	Au 30 juin 2014	Au 31 décembre 2013
Frais de gestion	5 540 \$	27 537 \$
Frais de comptabilité	853	12 817
Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire	91 922	53 338
Frais de comptabilité à payer	51 252	48 213
Montant à recevoir du gestionnaire	13 429	48 213

Comme il fournit les capitaux de lancement au Fonds, le gestionnaire conserve certaines parts du Fonds.

30 juin 2014	Capitaux de lancement			
	Cat. A	Cat. B	Cat. F	Cat. O
Fiera Capital Fonds du marché monétaire	100,0 %	—	100,0 %	1,27 %
31 décembre 2013	Capitaux de lancement			
	Cat. A	Cat. B	Cat. F	Cat. O
Fiera Capital Fonds du marché monétaire	100,0 %	—	100,0 %	1,30 %

7. Commissions et autres coûts de transactions

Les montants payés par le Fonds au titre des commissions de courtage et des autres coûts de transactions sont inclus dans les états du résultat global du Fonds.

Aux 30 juin 2014 et 2013, le Fonds n'avait consenti aucun rabais de courtage.

8. Informations à fournir sur les instruments financiers – Gestion des risques

Classement des instruments financiers évalués à la juste valeur

Le Fonds classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

- Niveau 1 Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;
- Niveau 2 Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
- Niveau 3 Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

FIERA CAPITAL FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE (auparavant Fiera Sceptre Fonds du marché monétaire)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

Les tableaux de la hiérarchie des justes valeurs qui suivent présentent de l'information sur les actifs du Fonds évalués à la juste valeur au 30 juin 2014, au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013 :

Actifs financiers à la juste valeur au 30 juin 2014			
	Niveau 1	Niveau 2	Total
Obligations	750 298 \$	1 780 376 \$	2 530 674 \$
Billets à court terme	4 865 583	4 469 112	9 334 695
	5 615 881 \$	6 249 488 \$	11 865 369 \$
Actifs financiers à la juste valeur au 31 décembre 2013			
	Niveau 1	Niveau 2	Total
Obligations	324 890 \$	2 188 912 \$	2 513 802 \$
Billets à court terme	5 166 110	3 092 609	8 258 719
	5 491 000 \$	5 281 521 \$	10 772 521 \$
Actifs financiers à la juste valeur au 1^{er} janvier 2013			
	Niveau 1	Niveau 2	Total
Obligations	— \$	3 175 236 \$	3 175 236 \$
Billets à court terme	8 182 683	5 359 867	13 542 550
	8 182 683 \$	8 535 103 \$	16 717 786 \$

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des intérêts à recevoir, des achats de placements à payer, des rachats à payer, des distributions à payer, des charges à payer et de l'obligation des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables correspond approximativement à la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces éléments. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

a) Obligations et placements à court terme

Les obligations d'État et les placements à court terme sont classés au niveau 1.

Les obligations de sociétés et les placements à court terme sont évalués selon des modèles fondés sur des données comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les obligations de sociétés du Fonds ont été classées au niveau 2.

Au cours des périodes closes le 30 juin 2014, le 31 décembre 2013 et le 1^{er} janvier 2013, aucun placement n'a été transféré entre les niveaux 1 et 2 et le Fonds ne détenait aucun actif financier de niveau 3.

Les flux de trésorerie relatifs aux passifs financiers du Fonds ne sont pas actualisés, car leur échéance est inférieure à trois mois. Les passifs financiers comprennent les frais de gestion à payer et les autres charges à payer.

Gestion des risques financiers

Le Fonds classe les actifs et les passifs financiers dans les catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, prêts et créances et autres passifs financiers comptabilisés au coût amorti.

Les instruments financiers du Fonds se composent de trésorerie, de placements, de montants à recevoir et de montants à payer. La valeur comptable de la trésorerie, des montants à recevoir et des montants à payer se rapproche de la juste valeur, étant donné la nature à court terme de ces instruments financiers. Le Fonds est exposé à divers types de risques liés à ses stratégies de placement, ainsi qu'aux instruments financiers et aux marchés dans lesquels il investit.

Les activités du Fonds exposent ce dernier à divers risques financiers, dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés des capitaux et vise à en atténuer l'incidence négative éventuelle sur le rendement du Fonds.

Le gestionnaire est responsable de la gestion des risques pour le Fonds. Tous les mois, le gestionnaire compare le rendement du Fonds à l'indice de référence. Cette analyse est ensuite passée en revue chaque mois par le directeur des placements et le comité du bureau du directeur des placements. En outre, le gestionnaire s'assure que les politiques de placement du Fonds sont suivies à la lettre et rédige des rapports de conformité trimestriels, lesquels sont passés en revue chaque trimestre par le directeur des placements.

Risque de marché

Le risque de marché est constitué de trois composantes : le risque de prix, le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Le principal risque de marché auquel est exposé le Fonds est le risque de taux d'intérêt. Au 30 juin 2014, au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013, le Fonds n'était aucunement exposé au risque de prix, étant donné qu'il ne détenait aucune action.

a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les fluctuations de taux d'intérêt puissent influencer sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des instruments financiers. Un risque de taux d'intérêt existe quand le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. Le Fonds est exposé au risque que la valeur de ces instruments financiers varie par suite de la fluctuation des taux d'intérêt en vigueur. Le Fonds est principalement exposé au risque de taux d'intérêt en raison de ses placements dans des instruments du marché monétaire. Les autres actifs et passifs financiers sont à court terme ou ne portent pas intérêt.

FIERA CAPITAL FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE (auparavant Fiera Sceptre Fonds du marché monétaire)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

Au 30 juin 2014, 11 865 369 \$ (10 772 521 \$ au 31 décembre 2013 et 16 717 786 \$ au 1^{er} janvier 2013) étaient investis dans des billets à court terme et des obligations échéant à moins d'un an.

Au 30 juin 2014, si les taux d'intérêt en vigueur avaient fluctué de 0,50 %, toutes les autres variables demeurant constantes, la variation de l'actif net du Fonds aurait été d'environ 6 000 \$ (9 000 \$ au 31 décembre 2013 et 17 000 \$ au 1^{er} janvier 2013).

b) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier libellé en une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du Fonds varie en raison des fluctuations des taux de change. Les titres de capitaux propres de marchés étrangers et les obligations étrangères sont exposés au risque de change, car les cours libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du Fonds pour le calcul de la juste valeur.

Au 30 juin 2014, au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013, le Fonds n'était pas exposé au risque de change, les instruments financiers monétaires en portefeuille étant tous libellés en dollars canadiens.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le Fonds est soumis au risque de crédit en raison de son portefeuille de billets à court terme. Le Fonds limite son exposition aux pertes sur créances en investissant dans des titres dont la notation est élevée et en diversifiant ses titres parmi un grand nombre d'émetteurs.

Le Fonds investit dans des actifs financiers de la catégorie investissement, selon les notations attribuées principalement par Dominion Bond Rating Services (« DBRS »), Standard & Poor's (« S&P ») et Moody's. Le tableau ci-dessous présente la notation des titres qui exposaient le portefeuille au risque de crédit, au 30 juin 2014, au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013, selon la plus élevée des notations de DBRS, S&P et Moody's :

Notation	Pourcentage de l'actif net		
	30 juin 2014	31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2013
AAA	62,48 %	54,42 %	68,12 %
AA	22,21 %	34,09 %	27,11 %
A	12,13 %	10,64 %	11,47 %
Aucune notation	5,61 %	—	8,04 %
	102,43 %	99,15 %	114,74 %

Toutes les transactions visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers approuvés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, car les titres vendus ne sont livrés que lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement au titre d'un achat est effectué lorsque les titres ont été reçus par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux Investisseurs. Le risque de crédit lié à ces opérations est considéré comme minime étant donné que la valeur des actifs cédés en garantie doit correspondre au moins à 102 % de la valeur du titre prêté, conformément aux exigences du Règlement 81-102. Les actifs cédés en garantie doivent être composés de trésorerie, de titres admissibles (ce qui inclut des titres de créance du gouvernement du Canada et des bons du Trésor des États-Unis) ou de titres pouvant être immédiatement convertis en des titres similaires à ceux qui font l'objet du prêt. La valeur des titres prêtés par le Fonds dans le cadre d'opérations de prêt de titres est limitée à 50 % de la valeur totale de son actif.

Les titres prêtés continuent d'être présentés dans l'inventaire du portefeuille. Le revenu tiré du prêt de titres est inclus dans les revenus de prêts de titres, à l'état du résultat global, et toute garantie en trésorerie reçue ou à payer figure à l'état de la situation financière à titre de garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés ou de garantie en trésorerie à verser pour le prêt de titres.

La valeur de marché des titres prêtés est établie à la fermeture des bureaux à chaque date d'évaluation, et toute garantie supplémentaire requise est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. Les garanties en trésorerie sont placées dans des équivalents de trésorerie. Aux 30 juin 2014 et 2013, la valeur de marché totale des titres prêtés et des garanties détenues relativement aux opérations de prêt de titres s'établissait comme suit :

	Prêts en cours		Montant de la garantie	
	2014	2013	2014	2013
Fiera Capital Fonds du marché monétaire	594 699 \$	4 540 176 \$	624 434 \$	4 767 185 \$

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Le tableau qui suit résume le risque de concentration du Fonds :

Segment de marché	30 juin 2014	31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2013
Bons du Trésor	33,16 %	28,75 %	48,65 %
Acceptations bancaires	19,83 %	12,41 %	20,02 %
Effets de commerce à escompte	17,03 %	19,78 %	24,31 %
Billets de dépôt au porteur	4,74 %	4,59 %	—
Billets à ordre	5,82 %	10,56 %	—
Obligations d'État et obligations garanties	9,29 %	2,99 %	—
Obligations de sociétés	12,56 %	20,13 %	21,78 %
Trésorerie	(2,44 %)	0,60 %	(14,93 %)
Autres actifs/passifs, montant net	0,01 %	0,19 %	0,17 %
Total	100,00 %	100,00 %	100,00 %

FIERA CAPITAL FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE (auparavant Fiera Sceptre Fonds du marché monétaire)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Fonds est exposé quotidiennement à des rachats en trésorerie de parts rachetables. Les parts du Fonds sont rachetées sur demande à la valeur liquidative courante aux fins des opérations par part, au gré du porteur. Le Fonds gère le risque de liquidité en investissant la majorité de ses actifs dans des titres qui sont négociés sur un marché actif et dont il peut se départir facilement. De plus, le Fonds vise à conserver suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité.

Au 30 juin 2014, au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013, les placements du Fonds étaient considérés comme facilement réalisables et très liquides. Le risque de liquidité du Fonds était donc considéré comme minime.

9. Impôts sur le résultat et les gains en capital

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi »). Aux termes de la déclaration de fiducie en vertu de laquelle il a été établi, le Fonds paie ou déclare payables aux porteurs de parts pendant l'année civile la totalité de son revenu de placement net imposable et une partie suffisante de ses gains en capital nets pour ne payer aucun impôt aux termes des dispositions actuelles de la Loi. Par conséquent, selon la législation fiscale en vigueur, le revenu de placement net et les gains en capital nets sont imposables entre les mains des porteurs de parts du Fonds. Ainsi, aucune charge n'a été établie au titre de l'impôt du Canada dans les présents états financiers.

Au 31 décembre 2013, le Fonds n'avait cumulé aucune perte autre qu'en capital ni aucune perte nette en capital.

10. Instruments financiers classés par catégorie

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs financiers du Fonds, par catégorie, au 30 juin 2014. Exception faite de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, la totalité des passifs financiers du Fonds au 30 juin 2014 était comptabilisée au coût amorti.

Actifs	DFT	Actifs financiers à la JVRN au début	Total	Actifs financiers au coût amorti	Total
Actifs financiers à la JVRN	— \$	11 865 369 \$	11 865 369 \$	— \$	11 865 369 \$
Intérêts à recevoir	—	—	—	33 387	33 387
Autres montants à recevoir	—	—	—	5 535	5 535
Montant à recevoir du gestionnaire	—	—	—	13 429	13 429
Total	— \$	11 865 369 \$	11 865 369 \$	52 351 \$	11 917 720 \$

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs financiers du Fonds, par catégorie, au 31 décembre 2013. Exception faite de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, la totalité des passifs financiers du Fonds au 31 décembre 2013 était comptabilisée au coût amorti.

Actifs	DFT	Actifs financiers à la JVRN au début	Total	Actifs financiers au coût amorti	Total
Actifs financiers à la JVRN	— \$	10 772 521 \$	10 772 521 \$	— \$	10 772 521 \$
Trésorerie	—	—	—	65 617	65 617
Intérêts à recevoir	—	—	—	24 467	24 467
Autres montants à recevoir	—	—	—	2 038	2 038
Montant à recevoir du gestionnaire	—	—	—	48 213	48 213
Total	— \$	10 772 521 \$	10 772 521 \$	140 335 \$	10 912 856 \$

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs financiers du Fonds, par catégorie, au 1^{er} janvier 2013. Exception faite de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, la totalité des passifs financiers du Fonds au 1^{er} janvier 2013 était comptabilisée au coût amorti.

Actifs	DFT	Actifs financiers à la JVRN au début	Total	Actifs financiers au coût amorti	Total
Actifs financiers à la JVRN	— \$	16 717 786 \$	16 717 786 \$	— \$	16 717 786 \$
Intérêts à recevoir	—	—	—	45 217	45 217
Total	— \$	16 717 786 \$	16 717 786 \$	45 217 \$	16 763 003 \$

11. Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, présentée dans l'état du résultat global correspond à l'augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour le semestre, divisée par le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période. Le nombre moyen de parts en circulation au cours des semestres clos les 30 juin est présenté ci-après :

	2014	2013
Catégorie A	102	101
Catégorie B	417 052	496 167
Catégorie F	101	100
Catégorie O	548 418	850 433

FIERA CAPITAL FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE (auparavant Fiera Sceptre Fonds du marché monétaire)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

12. Transition aux IFRS

La présente note résume l'effet de la transition du Fonds aux IFRS :

Choix à la transition

La seule exemption facultative adoptée par le Fonds à la transition réside dans l'option de désigner un actif financier ou un passif financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net à la transition aux IFRS. Tous les actifs financiers désignés comme étant à la JVRN à la transition (voir la note 10) étaient antérieurement comptabilisés à la juste valeur selon les PCGR canadiens, conformément à la Note d'orientation concernant la comptabilité (NOC) 18, *Sociétés de placement*.

Tableau des flux de trésorerie

Aux termes des PCGR canadiens, le Fonds n'était pas tenu de fournir un état des flux de trésorerie. Aux termes d'IAS 1, un jeu complet d'états financiers comprend, sans exception, un tableau des flux de trésorerie pour la période considérée et la période comparative.

Rapprochement des capitaux propres et du résultat global présentés antérieurement selon les PCGR canadiens et selon les IFRS

Capitaux propres	31 décembre 2013	30 juin 2013	1 ^{er} janvier 2013
Capitaux propres présentés selon les PCGR canadiens	10 864 643 \$	14 078 015 \$	14 571 226 \$
Réévaluation des placements à la JVRN	—	—	—
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	10 864 643 \$	14 078 015 \$	14 571 226 \$

Résultat global	Exercice clos le 31 décembre 2013	Période close le 30 juin 2013
Résultat global présenté selon les PCGR canadiens	3 408 \$	3 472 \$
Réévaluation des placements à la JVRN	—	—
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3 408	3 472 \$

Classement des parts rachetables émises par le Fonds

Aux termes des PCGR canadiens, le Fonds comptabilisait ses parts rachetables dans les capitaux propres. Selon les IFRS, IAS 32 exige que les parts ou actions d'une entité qui comportent une obligation contractuelle pour l'émetteur de racheter ou de rembourser cet instrument contre de la trésorerie ou un autre actif financier soient classées comme des passifs financiers. Comme les parts du Fonds ne satisfont pas aux critères d'IAS 32 permettant le classement dans les capitaux propres, elles ont été reclassées dans les passifs financiers à la transition aux IFRS.

Réévaluation des placements à la JVRN

Aux termes des PCGR canadiens, le Fonds évaluait la juste valeur de ses placements conformément au chapitre 3855 *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*, qui exigeait le recours aux cours acheteur pour les positions acheteur et aux cours vendeur pour les positions vendeur, dans la mesure où ces cours étaient disponibles. Selon les IFRS, le Fonds évalue la juste valeur de ses placements conformément aux indications d'IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur* (IFRS 13), suivant laquelle la juste valeur correspond au prix compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur lorsque l'actif ou le passif a un cours acheteur et un cours vendeur. IFRS 13 permet également l'utilisation du cours moyen ou d'une autre convention d'évaluation suivie par les intervenants du marché, faute de mieux en pratique, pour déterminer la juste valeur à l'intérieur d'un écart acheteur-vendeur. En conséquence, lors de la première application des IFRS, un ajustement a été comptabilisé pour accroître/réduire la valeur comptable des placements du Fonds de néant au 1^{er} janvier 2013, de néant au 30 juin 2013 et de néant au 31 décembre 2013. Cet ajustement a eu pour effet d'accroître l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds de néant pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 et de néant pour la période close le 30 juin 2013.

Ajustements de reclassement

Outre les ajustements susmentionnés, le Fonds n'a reclassé aucun montant à la transition pour assurer la conformité de la présentation de ses états financiers aux IFRS.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS CANADIENNES (auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions canadiennes)

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

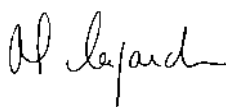
(non audité)

	Au 30 juin 2014 \$	Au 31 décembre 2013 \$	Au 1 ^{er} janvier 2013 \$
Actif			
Actifs courants			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	18 706 467	19 144 536	18 315 510
Placements à court terme	554 108	224 716	623 869
Trésorerie	6 362	24 125	68 523
Montants à recevoir des courtiers	—	—	299 712
Intérêts à recevoir	273	75	15
Dividendes à recevoir	43 323	23 732	50 523
Montants à recevoir du gestionnaire	139 683	79 146	7 005
Total de l'actif	19 450 216	19 496 330	19 365 157
Passif			
Passifs courants			
Montants à payer aux courtiers	289 100	—	76 710
Frais de gestion à payer	1 138	1 239	986
Autres charges à payer	62 066	49 558	43 977
Total du passif	352 304	50 797	121 673
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	19 097 912	19 445 533	19 243 484
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie			
Catégorie A	172 148	324 182	283 229
Catégorie B	619 970	434 626	325 145
Catégorie F	95 248	83 779	72 471
Catégorie O	18 210 546	18 602 946	18 562 639
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part			
Catégorie A	13,03 \$	11,52 \$	10,51 \$
Catégorie B	13,01 \$	11,50 \$	10,45 \$
Catégorie F	13,13 \$	11,60 \$	10,54 \$
Catégorie O	13,10 \$	11,57 \$	10,56 \$

Signé pour le compte de
Corporation Fiera Capital, gestionnaire du Fonds



Sylvain Brosseau, administrateur



Jean-Guy Desjardins, administrateur

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

(non audité)

Semestres clos les 30 juin

	2014 \$	2013 \$
Revenus		
Intérêts à distribuer	1 933	865
Dividendes	199 556	239 910
Autres variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		
Gain (perte) net réalisé	1 469 219	(21 828)
Variation de la plus-value (moins-value) latente	1 002 367	93 278
Total des revenus (pertes)	2 673 075	312 225
Charges (note 5)		
Droits de garde	47 725	28 866
Honoraires d'audit	17 335	7 950
Information aux porteurs de parts	15 765	4 384
Droits de dépôt	8 392	5 542
Frais de gestion	7 433	5 837
Frais juridiques	4 715	8 310
Frais du comité d'examen indépendant	2 885	1 586
Frais de comptabilité	548	1 650
Coûts de transactions	29 475	30 875
Total des charges	134 273	95 000
Revenu net de placement avant abandons et absorptions	2 538 802	217 225
Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire	60 538	20 995
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 599 340	238 220
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie		
Catégorie A	33 970	739
Catégorie B	69 301	2 057
Catégorie F	11 469	542
Catégorie O	2 484 600	234 882
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie, par part		
Catégorie A	1,44	0,03
Catégorie B	1,57	0,07
Catégorie F	1,59	0,08
Catégorie O	1,65	0,13

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS CANADIENNES
(auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions canadiennes)

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

(non audité)

Semestres clos les 30 juin

	2014 Catégorie A \$	2013 \$	2014 Catégorie B \$	2013 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	324 182	283 229	434 626	325 145
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	33 970	739	69 301	2 057
Transactions sur parts rachetables (note 4)				
Produit de l'émission de parts rachetables	71 148	—	121 220	3 000
Rachat de parts rachetables	(257 152)	—	(5 177)	(4 027)
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	—	—	1 850	839
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables	(186 004)	—	117 893	(188)
Distributions aux porteurs de parts rachetables				
Revenu net de placement	—	—	(1 850)	(839)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	—	—	(1 850)	(839)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(152 034)	739	185 344	1 030
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	172 148	283 968	619 970	326 175
	2014 Catégorie F \$	2013 \$	2014 Catégorie O \$	2013 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	83 779	72 471	18 602 946	18 562 639
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	11 469	542	2 484 600	234 882
Transactions sur parts rachetables (note 4)				
Produit de l'émission de parts rachetables	—	—	560 000	400 000
Rachat de parts rachetables	—	—	(3 437 000)	(758 637)
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	344	297	157 676	192 357
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables	344	297	(2 719 324)	(166 280)
Distributions aux porteurs de parts rachetables				
Revenu net de placement	(344)	(297)	(157 676)	(192 357)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	(344)	(297)	(157 676)	(192 357)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	11 469	542	(392 400)	(123 755)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	95 248	73 013	18 210 546	18 438 884
			2014 Total du Fonds \$	2013 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période			19 445 533	19 243 484
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables			2 599 340	238 220
Transactions sur parts rachetables (note 4)				
Produit de l'émission de parts rachetables			752 368	403 000
Rachat de parts rachetables			(3 699 329)	(762 664)
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables			159 870	193 493
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables			(2 787 091)	(166 171)
Distributions aux porteurs de parts rachetables				
Revenu net de placement			(159 870)	(193 493)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables			(159 870)	(193 493)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables			(347 621)	(121 444)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période			19 097 912	19 122 040

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS CANADIENNES
(auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions canadiennes)

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES (suite)
(non audité)

Semestres clos les 30 juin

	2014 Catégorie A	2013	2014 Catégorie B	2013
Nombre de parts rachetables				
Solde à l'ouverture de la période	28 145	26 954	37 808	31 118
Parts rachetables émises et payées au cours de la période	6 053	—	10 114	281
Parts rachetables rachetées au cours de la période	(20 985)	—	(426)	(376)
Émission de parts rachetables au réinvestissement des distributions	—	—	142	80
Solde à la clôture de la période	13 213	26 954	47 638	31 103
	2014 Catégorie F	2013	2014 Catégorie O	2013
Nombre de parts rachetables				
Solde à l'ouverture de la période	7 225	6 876	1 608 028	1 757 792
Parts rachetables émises et payées au cours de la période	—	—	47 838	37 167
Parts rachetables rachetées au cours de la période	—	—	(278 139)	(70 231)
Émission de parts rachetables au réinvestissement des distributions	26	28	12 033	18 182
Solde à la clôture de la période	7 251	6 904	1 389 760	1 742 910

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS CANADIENNES
(auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions canadiennes)

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

(non audité)

Semestres clos les 30 juin

	2014 \$	2013 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 599 340	238 220
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Gain (perte) net réalisé	(1 469 219)	21 828
Variation de la plus-value (moins-value) latente	(1 002 367)	(93 278)
Achats de placements	(16 082 899)	(15 329 604)
Produit de la vente de placements	18 952 262	15 512 124
Intérêts à recevoir	(198)	(38)
Dividendes à recevoir	(19 591)	(2 946)
Montants à recevoir du gestionnaire	(60 537)	(20 994)
Frais de gestion à payer	(101)	(98)
Autres charges à payer	12 508	(31 871)
Trésorerie nette liée aux activités d'exploitation	2 929 198	293 343
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	752 368	403 000
Rachat de parts rachetables	(3 699 329)	(762 664)
Trésorerie nette liée aux activités de financement	(2 946 961)	(359 664)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(17 763)	(66 321)
Trésorerie à l'ouverture de la période	24 125	68 523
Trésorerie à la clôture de la période	6 362	2 202
Intérêts reçus	1 735	827
Dividendes reçus	179 965	236 964

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS CANADIENNES (auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions canadiennes)

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 30 juin 2014 (non audité)

	DATE ÉCHÉANCE	TAUX D'INTÉRÊT	NOMBRE D'ACTIONS/ VALEUR NOMINALE	COÛT MOYEN (\$)	JUSTE VALEUR (\$)	EN % DU TOTAL DES PLACEMENTS
Trésorerie				6 362	6 362	0,03
Billets à court terme						
Bons du Trésor						
Bons du Trésor du Canada	14-août-2014	0,943 %	555 000	554 108	554 108	2,88
Total, billets à court terme				554 108	554 108	2,88
Actions						
Biens de consommation discrétionnaire						
Biens de consommation durables et vêtements						
Les Vêtements de Sport Gildan inc.			14 273	649 433	897 344	4,66
Médias						
Québecor Média inc.			3 371	84 621	87 039	0,45
Commerce de détail						
Dollarama inc.			2 983	209 316	262 057	1,36
Total, biens de consommation discrétionnaire				943 370	1 246 440	6,47
Biens de consommation de base						
Vente au détail de produits alimentaires et de base						
Alimentation Couche-Tard inc., B			10 931	208 119	319 513	
Les Compagnies Loblaw limitée			12 304	565 748	585 916	
Total, biens de consommation de base				773 867	905 429	4,70
Services financiers						
Banques						
La Banque de Nouvelle-Écosse			18 187	1 050 410	1 293 822	
Banque Royale du Canada			14 700	830 901	1 121 316	
La Banque Toronto-Dominion			25 000	990 056	1 373 250	
				2 871 367	3 788 388	19,66
Services financiers diversifiés						
CI Financial Corp.			12 611	379 703	442 016	
Services financiers Élément			42 373	540 256	568 222	
Services financiers Élément			22 706	286 580	306 077	
Société financière IGM Inc.			6 771	320 620	345 863	
				1 527 159	1 662 178	8,63
Assurances						
Société Financière Manuvie			31 053	464 732	658 634	
Corporation Financière Power			6 660	208 749	221 179	
				673 481	879 813	4,57
Total, services financiers				5 072 007	6 330 379	32,86
Soins de santé						
Matériel et services de soins de santé						
Catamaran Corp.			4 292	230 278	202 239	1,05
Total, soins de santé				230 278	202 239	1,05

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS CANADIENNES (auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions canadiennes)

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (suite)

Au 30 juin 2014 (non audité)

	NOMBRE D'ACTIONS/ VALEUR NOMINALE	COÛT MOYEN (\$)	JUSTE VALEUR (\$)	EN % DU TOTAL DES PLACEMENTS
Industries				
Biens d'équipements				
ATS Automation Tooling Systems Inc.	19 980	234 657	311 888	
Finning International Inc.	9 444	257 839	281 809	
Groupe WSP Global Inc.	2 719	92 348	102 751	
		584 844	696 448	3,61
Transport				
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	10 380	450 263	720 372	
Chemin de fer Canadien Pacifique Ltée	1 700	181 456	328 627	
		631 719	1 048 999	5,44
Total, industries		1 216 563	1 745 447	9,05
Technologies de l'information				
Logiciels et services				
Groupe CGI inc., cat. A	24 310	737 576	919 404	4,77
Total, technologies de l'information		737 576	919 404	4,77
Énergie				
ARC Resources Ltd.	9 700	278 354	315 153	
Canadian Natural Resources Ltd.	17 652	563 589	865 477	
Cenovus Energy Inc.	15 345	496 771	530 784	
Encana Corp.	7 500	198 608	189 600	
MEG Energy Corp.	5 666	180 011	220 351	
Peyto Exploration & Development Corp.	7 701	185 893	310 427	
Precision Drilling Corp.	17 902	178 125	270 499	
Suncor Énergie Inc.	21 920	722 506	997 360	
Tourmaline Oil Corp.	8 229	334 560	462 964	
Whitecap Resources Inc.	14 349	160 709	236 328	
Total, énergie		3 299 126	4 398 943	22,83
Matières premières				
Mines Agnico-Eagle Ltée	13 054	438 413	533 386	
CCL Industries Inc., cat. B	2 763	201 888	283 898	
First Quantum Minerals Ltd.	21 323	429 914	486 591	
Franco-Nevada Corp.	5 281	223 566	323 461	
Goldcorp Inc.	15 325	427 157	456 379	
SEMAFO Inc.	31 590	114 682	158 266	
West Fraser Timber Co Ltd.	3 876	158 383	200 428	
Total, matières premières		1 994 003	2 442 409	12,68
Services de télécommunications				
Amaya Gaming Group Inc.	14 455	289 100	334 055	
Rogers Communications Inc., cat. B	4 232	183 991	181 722	
Total, services de télécommunications		473 091	515 777	2,68
Total des actions		14 739 881	18 706 467	97,09
Coûts de transactions		(13 154)		
Total des placements, y compris la trésorerie et les billets à court terme		15 287 197	19 266 937	100,0

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS CANADIENNES

(auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions canadiennes)

NOTES ANNEXES

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

1. Déclaration de fiducie

Le Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes (le « Fonds ») (auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions canadiennes) est un fonds commun de placement à capital variable non constitué en personne morale, établi sous le régime des lois de la province d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie datée du 22 novembre 1985, modifiée le 10 septembre 2010 et le 26 août 2011, et mise à jour le 31 mai 2012 par Corporation Fiera Capital. L'adresse du siège social du Fonds est le 1 Adelaide Street, Suite 600, Toronto, Ontario, M5C 2V9.

L'objectif de placement du Fonds est d'offrir une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de grandes et moyennes sociétés canadiennes.

Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « gestionnaire ») est le gestionnaire de fonds, le fiduciaire du Fonds et le gestionnaire de portefeuille. RBC Investor Services Trust est le dépositaire et l'agent chargé de la tenue des registres du Fonds.

Les états financiers du Fonds comprennent l'inventaire du portefeuille au 30 juin 2014, les états de la situation financière au 30 juin 2014, au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013, et les états du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ainsi que les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates.

Le 12 août 2013, les Fonds mutuels Fiera Sceptre ont été renommés Fonds mutuels Fiera Capital. De plus, à cette même date, le Fonds a changé de nom pour Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) applicables à la préparation d'états financiers intermédiaires, notamment IAS 34 *Information financière intermédiaire* et IFRS 1 *Première application des Normes internationales d'information financière*. Le Fonds a adopté ce référentiel comptable en 2014, comme l'exigent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières et le Conseil des normes comptables du Canada. Antérieurement, le Fonds préparait ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada définis dans la Partie V du *Manuel des Comptables professionnels agréés du Canada* (les « PCGR canadiens »). Les données comparatives selon les PCGR canadiens ont été retraitées pour les rendre conformes aux IFRS. Le Fonds a appliqué les mêmes méthodes comptables aux fins de la préparation de son état de la situation financière d'ouverture en IFRS au 1^{er} janvier 2013 et pour toutes les périodes présentées, comme si ces méthodes avaient toujours été en vigueur. La note 12 fait état de l'incidence de la transition aux IFRS sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie présentés par le Fonds. Elle présente également la nature et l'effet des changements de méthodes comptables importants par rapport aux méthodes utilisées dans la préparation des états financiers du Fonds conformément aux PCGR canadiens, pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Les méthodes utilisées pour les présents états financiers intermédiaires sont fondées sur les IFRS publiées et en vigueur au 25 août 2014, date à laquelle la publication des états financiers intermédiaires a été autorisée par le gestionnaire. Les éventuelles modifications apportées aux IFRS après cette date, qui seront appliquées dans les états financiers annuels des Fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, pourraient donner lieu au retraitement des présents états financiers intermédiaires, y compris des ajustements transitoires comptabilisés au moment du basculement aux IFRS.

Instruments financiers

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transactions dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti. Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements et actifs et passifs dérivés du Fonds sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), y compris certains placements qui ont été désignés comme étant à la JVRN. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts.

Le Fonds opère compensation des actifs et passifs financiers et présente le montant net qui en résulte dans l'état de la situation financière lorsqu'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le Fonds conclut, dans le cadre normal de ses activités, diverses conventions-cadres de compensation et accords similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans l'état de la situation financière, mais qui permettent néanmoins d'opérer compensation des montants dans certaines circonstances, comme la faillite ou la résiliation des contrats.

Évaluation des placements

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds utilise le dernier cours pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Coûts de transactions

Les coûts de transactions sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les coûts de transactions sont des coûts marginaux résultant directement de l'acquisition, de l'émission ou de la cession d'un placement. Ils comprennent les honoraires et commissions versés aux agents, aux conseillers et aux courtiers, les droits prélevés par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs mobilières, ainsi que les droits et taxes de transfert.

Valeur liquidative par part et date d'évaluation

Les parts sont émises et rachetées en tout temps à leur valeur liquidative aux fins des opérations par part, qui est calculée, pour chacune des catégories de parts du Fonds, chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto. La valeur liquidative par part de chaque catégorie correspond à la juste valeur globale de la valeur liquidative aux fins des opérations de cette catégorie du Fonds, divisée par le nombre total de parts en circulation de cette catégorie à la fermeture des bureaux le jour de l'évaluation.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS CANADIENNES

(auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions canadiennes)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

Évaluation des titres non cotés et autres placements

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date de présentation de l'information financière. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 8 pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

Opérations sur titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date où elles ont eu lieu. Le coût des placements représente le montant payé pour chaque titre et est calculé selon la méthode du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, dont le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Trésorerie

La trésorerie et les dettes bancaires sont considérées comme des prêts et créances et sont comptabilisées au coût, lequel avoisine la juste valeur.

Autres actifs et passifs

Les montants à recevoir du gestionnaire, les montants à recevoir des courtiers, les montants à recevoir pour la vente de parts, ainsi que les intérêts, les dividendes et les autres montants à recevoir sont considérés comme des prêts et créances et sont comptabilisés au coût. De même, les frais de gestion à payer, les autres charges à payer, les montants à payer pour les parts rachetées, les montants à payer aux courtiers, les intérêts, les dividendes et les autres montants à payer ainsi que les distributions à payer sont considérés comme des passifs financiers et sont comptabilisés au coût. Leur valeur comptable avoisine la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Revenus

Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende. Le revenu d'intérêts à distribuer présenté dans l'état du résultat global correspond aux paiements d'intérêts du coupon reçus par le Fonds et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le Fonds n'amortit pas les primes versées et les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations à coupon zéro dont les intérêts sont amortis selon le mode linéaire. Les gains ou les pertes réalisés découlant de la vente de placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen ne comprend pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro. Les revenus reçus des fiducies de revenu sont inscrits à la date ex-distribution et sont répartis entre les revenus, les gains en capital et les remboursements de capital lorsque l'information nécessaire à une telle répartition est disponible ou à la discrétion du gestionnaire si cette information n'est pas disponible. Les revenus et les gains et pertes réalisés et latents sont répartis au prorata entre les catégories en fonction de la valeur liquidative moyenne pondérée de chaque catégorie.

Frais de gestion et charges d'exploitation

Le Fonds verse au gestionnaire des frais de gestion, calculés pour les parts des catégories A, B et F sous forme de pourcentage de la valeur liquidative de la catégorie visée, à la fermeture des bureaux de chaque jour ouvrable.

Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Fonds. La juste valeur des instruments financiers libellés en devises est présentée en dollars canadiens aux taux de change en vigueur chaque jour d'évaluation. Les opérations sur titres, les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations correspondantes. Les gains et les pertes de change réalisés sont inscrits au poste « Gain (perte) net réalisé » de l'état du résultat global. L'écart entre les gains et les pertes de change latents à l'ouverture et à la clôture de la période est inscrit à l'état du résultat global, au poste « Variation de la plus-value (moins-value) latente ».

Impôts

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité du résultat net du Fonds aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de toute période doivent être distribuées aux porteurs de parts de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que le Fonds ne comptabilise pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujéti à des retenues d'impôts sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôts s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans l'état du résultat global.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, présentée dans l'état du résultat global correspond à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables de chaque catégorie en circulation au cours de la période. Voir la note 11 pour obtenir le calcul.

Distributions aux porteurs de parts

Le Fonds distribue le revenu de placement net deux fois par année, soit en juin et en décembre. Les gains en capital nets réalisés du Fonds sont distribués une fois l'an en décembre aux porteurs de parts inscrits à cette date. Ces distributions sont en général réinvesties. Les pertes en capital que subit le Fonds réduisent les gains en capital nets réalisés à distribuer aux porteurs de parts au cours des exercices ultérieurs. Voir la note 9 pour obtenir des informations sur le cumul des pertes autres qu'en capital et des pertes en capital nettes du Fonds.

Normes comptables publiées mais non encore adoptées

La version définitive d'IFRS 9 *Instruments financiers*, qui a été publiée par l'IASB en juillet 2014, remplacera IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 introduit un modèle de classement et d'évaluation unique, un modèle de dépréciation prospectif fondé sur les pertes attendues et une approche de la comptabilité de couverture presque complètement revue. La nouvelle approche unique, qui repose sur des principes pour classer les actifs financiers, s'appuie sur les caractéristiques des flux de trésorerie ainsi que sur le modèle économique de l'entreprise dans laquelle l'actif est détenu. Le nouveau modèle unique de dépréciation,

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

qui s'applique à tous les instruments financiers, exigera de comptabiliser, en temps voulu, les pertes de crédit attendues. Il comporte aussi des modifications qui touchent le risque de crédit propre à l'entité, notamment pour les passifs devant être évalués à la juste valeur, de sorte que les gains découlant de la détérioration du risque de crédit propre à l'entité à l'égard de ces passifs ne sont plus comptabilisés en résultat net. IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, mais l'adoption anticipée est permise. De plus, les modifications touchant le crédit propre à l'entité peuvent être appliquées de façon anticipée, seules, sans pour autant modifier la méthode de comptabilisation des instruments financiers. Le Fonds évalue actuellement l'incidence d'IFRS 9 et n'a pas encore déterminé à quel moment il adoptera la nouvelle norme.

3. Estimations comptables et jugements critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers :

Évaluation de la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds détient des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ni exécutoires. En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer ses positions au moyen de ses propres modèles, qui reposent généralement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et examinés périodiquement par du personnel expérimenté du gestionnaire, indépendant de la partie qui les a créés. Les modèles utilisés pour les actions d'entités non cotées reposent principalement sur des multiples du bénéfice ajustés pour tenir compte de l'absence de liquidité, s'il y a lieu.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Voir la note 8 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Fonds consiste ou non à investir dans le but de réaliser un rendement global, aux fins de l'application de l'option de la juste valeur selon IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). Le jugement le plus important consiste à établir que certains placements sont détenus à des fins de transaction et à déterminer si l'option de la juste valeur peut être appliquée aux placements qui ne sont pas détenus à de telles fins.

4. Parts rachetables

Les porteurs de parts peuvent demander le rachat d'une partie ou de la totalité de leurs parts rachetables, en adressant une demande écrite au gestionnaire ou à un courtier en valeurs ou en fonds communs de placement, qui se chargera de remettre cette demande au gestionnaire. La signature du porteur de parts pourrait devoir être certifiée par un garant jugé acceptable par le gestionnaire. Les parts rachetables seront rachetées à la valeur liquidative aux fins des opérations par part de la catégorie, déterminée à la date d'évaluation suivante. Les demandes de rachat reçues après 16 h (heure normale de l'Est), peu importe la journée, sont réputées avoir été reçues le premier jour ouvrable suivant la date réelle de réception. Les demandes de rachat relatives aux régimes enregistrés des porteurs de parts doivent être soumises avec tous les documents de transfert exigés par l'Agence du revenu du Canada dans le cas d'un transfert à un autre régime enregistré. Les parts rachetables émises et en circulation constituent le capital du Fonds. Le Fonds n'est pas assujéti à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite des exigences minimales en matière de souscription. Les variations du capital du Fonds au cours de la période sont constatées à l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Le gestionnaire a la responsabilité de gérer le capital du Fonds conformément aux objectifs de placement, et de gérer ses liquidités de façon à pouvoir financer ses obligations de rachat.

Le Fonds peut émettre un nombre illimité de parts rachetables de chaque catégorie.

Les parts des catégories A et B sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de catégorie O sont conçues pour les investisseurs institutionnels et les particuliers aisés, qui ont droit à une réduction des frais de gestion en raison du coût plus faible associé à la gestion des placements plus importants. Les parts des catégories A et B peuvent être échangées contre des parts des catégories F ou O du même Fonds à la discrétion du gestionnaire et avec l'accord du porteur de parts, si ce dernier satisfait aux exigences d'admissibilité des parts de catégorie O. Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de comptes sur honoraires ou de compte intégré auprès de leur courtier, qui a conclu une entente avec le gestionnaire pour vendre des parts de catégorie F. Il en ressort que les parts rachetables du Fonds ne présentent pas toutes des « caractéristiques identiques » et que, par le fait même, elles ne satisfont pas aux critères de classement dans les capitaux propres et sont plutôt classées dans les passifs financiers.

Les parts rachetables sont de la même catégorie et confèrent aux porteurs des droits et des privilèges identiques. Chaque part rachetable confère à son porteur un droit de vote et, en cas de liquidation du Fonds, le droit à la répartition de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de la catégorie après acquittement des passifs.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS CANADIENNES (auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions canadiennes)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

5. Frais de gestion et charges d'exploitation

Le taux des frais de gestion au 30 juin 2014 et au 31 décembre 2013 est présenté dans le tableau suivant et correspond à un pourcentage annuel de la valeur liquidative moyenne de la catégorie :

30 juin 2014	Cat. A	Cat. B	Cat. F
Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes	2,00 %	1,25 %	1,00 %
31 décembre 2013	Cat. A	Cat. B	Cat. F
Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes	2,00 %	1,25 %	1,00 %

Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux parts de catégorie O du Fonds. En vertu des modalités d'un contrat de gestion de placements, le gestionnaire reçoit de chaque porteur de parts, pour ses services de gestion d'actifs, des honoraires de gestion calculés en fonction des honoraires applicables au total de l'actif sous gestion du porteur de parts. Ces honoraires peuvent diminuer, en pourcentage, à mesure que l'actif sous gestion augmente.

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à son exploitation. Les charges d'exploitation comprennent les honoraires d'audit, les droits de garde, les frais juridiques, les honoraires de l'agent des transferts et du fiduciaire, les frais d'administration et les droits de dépôt propres au Fonds. Le Fonds prend également en charge les frais du comité d'examen indépendant (« CEI ») qui a été établi conformément au *Règlement 81-107 sur le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*. Les charges d'exploitation et les frais du CEI sont répartis entre les catégories de parts selon les services fournis à chacune des catégories, en fonction de la valeur liquidative proportionnelle de chaque catégorie. Depuis le 1^{er} décembre 2013, les frais de tenue des registres et de mise à la poste sont calculés en fonction de la valeur liquidative proportionnelle de chaque catégorie. Avant cette date, ces frais étaient répartis en fonction du nombre relatif de porteurs de parts de chaque catégorie. Le gestionnaire peut (à sa discrétion) décider d'absorber la totalité ou une partie des obligations du Fonds lorsque le total des charges excède un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne par catégorie du Fonds. Le gestionnaire peut en tout temps cesser d'absorber ces charges. Les montants absorbés par le gestionnaire, le cas échéant, sont présentés dans l'état du résultat global.

6. Opérations avec des parties liées

Le gestionnaire assure l'administration quotidienne du Fonds. Il lui fournit tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) nécessaires à son fonctionnement, ou veille à ce que ceux-ci lui soient fournis.

Le tableau qui suit résume les opérations avec des parties liées que le Fonds a effectuées avec le gestionnaire et qui sont présentées dans les états financiers :

	Au 30 juin 2014	Au 31 décembre 2013
Frais de gestion	7 433 \$	12 737 \$
Frais de comptabilité	548	8 378
Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire	60 538	72 141
Frais de gestion à payer	1 138	1 239
Frais de comptabilité	247	564
Montants à recevoir du gestionnaire	139 683	79 146

Comme il fournit les capitaux de lancement au Fonds, le gestionnaire conserve certaines parts du Fonds.

30 juin 2014	Capitaux de lancement			
	Cat. A	Cat. B	Cat. F	Cat. O
Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes	54,19 %	1,09 %	100,0 %	0,04 %
31 décembre 2013	Capitaux de lancement			
	Cat. A	Cat. B	Cat. F	Cat. O
Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes	25,44 %	1,36 %	100,0 %	0,03 %

7. Commissions et autres coûts de transactions

Les montants payés par le Fonds au titre des commissions de courtage et des autres coûts de transactions sont inclus dans les états du résultat global du Fonds.

Pour les périodes closes les 30 juin, les coûts de transactions comprennent les rabais de courtage suivants :

	2014	2013
Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes	7 653 \$	— \$

8. Informations à fournir sur les instruments financiers – Gestion des risques

Classement des instruments financiers évalués à la juste valeur

Le Fonds classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

- Niveau 1 Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;
- Niveau 2 Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
- Niveau 3 Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS CANADIENNES **(auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions canadiennes)**

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

Les tableaux de la hiérarchie des justes valeurs qui suivent présentent de l'information sur les actifs du Fonds évalués à la juste valeur au 30 juin 2014, au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013 :

Actifs financiers à la juste valeur au 30 juin 2014				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions – position acheteur	18 372 412 \$	334 055 \$	— \$	18 706 467 \$
Billets à court terme	554 108	—	—	554 108
	18 926 520 \$	334 055 \$	— \$	19 260 575 \$
Actifs financiers à la juste valeur au 31 décembre 2013				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions – position acheteur	19 144 536 \$	— \$	— \$	19 144 536 \$
Billets à court terme	224 716	—	—	224 716
	19 369 252 \$	— \$	— \$	19 369 252 \$
Actifs financiers à la juste valeur au 1^{er} janvier 2013				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions – position acheteur	18 315 510 \$	— \$	— \$	18 315 510 \$
Billets à court terme	623 869	—	—	623 869
	18 939 379 \$	— \$	— \$	18 939 379 \$

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des intérêts à recevoir, des achats de placements à payer, des rachats à payer, des distributions à payer, des charges à payer et de l'obligation des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables correspond approximativement à la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces éléments. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

a) Actions

Les positions en actions du Fonds sont classées au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions du Fonds ne sont pas négociées fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ces cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables (p. ex., transactions pour des titres similaires du même émetteur) et la juste valeur est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3.

b) Billets à court terme

Les billets à court terme sont classés au niveau 1.

Au cours des périodes closes le 30 juin 2014, le 31 décembre 2013 et le 1^{er} janvier 2013, aucun placement n'a été transféré entre les niveaux 1 et 2 et le Fonds ne détenait aucun actif financier de niveau 3.

Les flux de trésorerie relatifs aux passifs financiers du Fonds ne sont pas actualisés, car leur échéance est inférieure à trois mois. Les passifs financiers comprennent les frais de gestion à payer et les autres charges à payer.

Gestion des risques financiers

Le Fonds classe les actifs et les passifs financiers dans les catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, prêts et créances et autres passifs financiers comptabilisés au coût amorti.

Les instruments financiers du Fonds se composent de trésorerie, de placements, de montants à recevoir et de montants à payer. La valeur comptable de la trésorerie, des montants à recevoir et des montants à payer se rapproche de la juste valeur, étant donné la nature à court terme de ces instruments financiers. Le Fonds est exposé à divers types de risques liés à ses stratégies de placement, ainsi qu'aux instruments financiers et aux marchés dans lesquels il investit.

Les activités du Fonds exposent ce dernier à divers risques financiers, dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés des capitaux et vise à en atténuer l'incidence négative éventuelle sur le rendement du Fonds.

Le gestionnaire est responsable de la gestion des risques pour le Fonds. Tous les mois, le gestionnaire compare le rendement du Fonds à l'indice de référence. Cette analyse est ensuite passée en revue chaque mois par le directeur des placements et le comité du bureau du directeur des placements. En outre, le gestionnaire s'assure que les politiques de placement du Fonds sont suivies à la lettre et rédige des rapports de conformité trimestriels, lesquels sont passés en revue chaque trimestre par le directeur des placements.

Risque de marché

Le risque de marché est constitué de trois composantes : le risque de prix, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

Le Fonds est exposé au risque de marché découlant principalement des fluctuations du cours des actions qui composent son portefeuille et, dans une moindre mesure, du risque de taux d'intérêt lié aux billets à court terme.

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS CANADIENNES (auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions canadiennes)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

a) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Les placements du Fonds sont soumis aux fluctuations normales du marché et aux risques inhérents aux placements sur les marchés des capitaux. Le risque maximal découlant des instruments financiers détenus par le Fonds est fonction de la juste valeur de ces instruments. Le gestionnaire atténue ce risque en sélectionnant les titres avec soin en fonction de critères précis et gère le risque de prix du Fonds en diversifiant ses placements. Le gestionnaire surveille quotidiennement l'ensemble des positions du Fonds et les maintient dans les limites établies.

En supposant un coefficient bêta de 0,99 (1,01 au 31 décembre 2013 et 1,05 au 1^{er} janvier 2013), si l'indice composé S&P/TSX avait augmenté ou diminué de 10 % au 30 juin 2014, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net du Fonds aurait respectivement augmenté ou diminué d'environ 1 859 000 \$ (1 933 000 \$ au 31 décembre 2013 et 1 950 000 \$ au 1^{er} janvier 2013). Dans les faits, les résultats réels pourraient être différents de ceux de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les fluctuations de taux d'intérêt puissent influencer sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des instruments financiers. Un risque de taux d'intérêt existe quand le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. Le risque de taux d'intérêt auquel le Fonds est exposé est considéré comme minime, puisque ses placements à court terme représentaient 2,90 % de sa juste valeur au 30 juin 2014 (1,16 % au 31 décembre 2013 et 3,24 % au 1^{er} janvier 2013).

c) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier libellé en une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du Fonds varie en raison des fluctuations des taux de change. Les titres de capitaux propres de marchés étrangers et les obligations étrangères sont exposés au risque de change, car les cours libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du Fonds pour le calcul de la juste valeur.

Au 30 juin 2014, au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013, le Fonds n'était pas exposé au risque de change, les instruments financiers monétaires en portefeuille étant tous libellés en dollars canadiens.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le Fonds est soumis au risque de crédit en raison de ses placements dans des billets à court terme. Cependant, étant donné que les billets à court terme sont des bons du Trésor du Canada ou sont garantis par le gouvernement du Canada et qu'ils représentaient 2,90 % de la juste valeur du Fonds au 30 juin 2014 (1,16 % au 31 décembre 2013 et 3,24 % au 1^{er} janvier 2013), le risque de crédit est considéré comme minime.

Toutes les transactions visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers approuvés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, car les titres vendus ne sont livrés que lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement au titre d'un achat est effectué lorsque les titres ont été reçus par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux Investisseurs. Le risque de crédit lié à ces opérations est considéré comme minime étant donné que la valeur des actifs cédés en garantie doit correspondre au moins à 102 % de la valeur du titre prêté, conformément aux exigences du Règlement 81-102. Les actifs cédés en garantie doivent être composés de trésorerie, de titres admissibles (ce qui inclut des titres de créance du gouvernement du Canada et des bons du Trésor des États-Unis) ou de titres pouvant être immédiatement convertis en des titres similaires à ceux qui font l'objet du prêt. La valeur des titres prêtés par le Fonds dans le cadre d'opérations de prêt de titres est limitée à 50 % de la valeur totale de son actif.

Les titres prêtés continuent d'être présentés dans l'inventaire du portefeuille. Le revenu tiré du prêt de titres est inclus dans les revenus de prêts de titres, à l'état du résultat global, et toute garantie en trésorerie reçue ou à payer figure à l'état de la situation financière à titre de garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés ou de garantie en trésorerie à verser pour le prêt de titres.

La valeur de marché des titres prêtés est établie à la fermeture des bureaux à chaque date d'évaluation, et toute garantie supplémentaire requise est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. Les garanties en trésorerie sont placées dans des équivalents de trésorerie.

Aux 30 juin 2014 et 2013, il n'y avait aucun prêt de titre en cours et aucun montant détenu en garantie dans le cadre d'opérations de prêt de titres.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Le tableau qui suit résume le risque de concentration du Fonds :

Segment de marché	30 juin 2014	31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2013
Billets à court terme	2,90 %	1,16 %	3,24 %
Énergie	23,04 %	23,05 %	27,58 %
Matières premières	12,79 %	12,91 %	14,95 %
Industries	9,14 %	10,45 %	6,76 %
Biens de consommation discrétionnaire	6,53 %	8,68 %	3,67 %
Biens de consommation de base	4,74 %	3,09 %	5,77 %
Soins de santé	1,06 %	0,96 %	—
Services financiers	33,15 %	33,79 %	29,22 %
Technologies de l'information	4,81 %	4,01 %	3,16 %
Services de télécommunication	2,70 %	1,51 %	5,48 %
Trésorerie	0,03 %	0,12 %	0,41 %
Autres actifs/passifs, montant net	(0,89 %) %	0,27 %	(0,24 %) %
Total	100,00 %	100,00 %	100,00 %

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS CANADIENNES (auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions canadiennes)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Fonds est exposé quotidiennement à des rachats en trésorerie de parts rachetables. Les parts du Fonds sont rachetées sur demande à la valeur liquidative courante aux fins des opérations par part, au gré du porteur. Le Fonds gère le risque de liquidité en investissant la majorité de ses actifs dans des titres qui sont négociés sur un marché actif et dont il peut se départir facilement. De plus, le Fonds vise à conserver suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité.

Au 30 juin 2014, au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013, les placements du Fonds étaient considérés comme facilement réalisables et très liquides. Le risque de liquidité du Fonds était donc considéré comme minime.

9. Impôts sur le résultat et les gains en capital

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi »). Aux termes de la déclaration de fiducie en vertu de laquelle il a été établi, le Fonds paie ou déclare payables aux porteurs de parts pendant l'année civile la totalité de son revenu de placement net imposable et une partie suffisante de ses gains en capital nets pour ne payer aucun impôt aux termes des dispositions actuelles de la Loi. Par conséquent, selon la législation fiscale en vigueur, le revenu de placement net et les gains en capital nets sont imposables entre les mains des porteurs de parts du Fonds. Ainsi, aucune charge n'a été établie au titre de l'impôt du Canada dans les présents états financiers.

Au 31 décembre 2013, le Fonds n'avait cumulé aucune perte autre qu'en capital ni aucune perte nette en capital.

10. Instruments financiers classés par catégorie

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs financiers du Fonds, par catégorie, au 30 juin 2014. Exception faite de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, la totalité des passifs financiers du Fonds au 30 juin 2014 était comptabilisée au coût amorti.

Actifs	DFT	Actifs financiers à la JVRN au début	Total	Actifs financiers au coût amorti	Total
Actifs financiers à la JVRN	— \$	18 706 467 \$	18 706 467 \$	— \$	18 706 467 \$
Placements à court terme	—	—	—	554 108	554 108
Trésorerie	—	—	—	6 362	6 362
Intérêts à recevoir	—	—	—	273	273
Dividendes à recevoir	—	—	—	43 323	43 323
Montants à recevoir du gestionnaire	—	—	—	139 683	139 683
Total	— \$	18 706 467 \$	18 706 467 \$	743 749 \$	19 450 216 \$

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs financiers du Fonds, par catégorie, au 31 décembre 2013. Exception faite de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, la totalité des passifs financiers du Fonds au 31 décembre 2013 était comptabilisée au coût amorti.

Actifs	DFT	Actifs financiers à la JVRN au début	Total	Actifs financiers au coût amorti	Total
Actifs financiers à la JVRN	— \$	19 144 536 \$	19 144 536 \$	— \$	19 144 536 \$
Placements à court terme	—	—	—	224 716	224 716
Trésorerie	—	—	—	24 125	24 125
Intérêts à recevoir	—	—	—	75	75
Dividendes à recevoir	—	—	—	23 732	23 732
Montants à recevoir du gestionnaire	—	—	—	79 146	79 146
Total	— \$	19 144 536 \$	19 144 536 \$	351 794 \$	19 496 330 \$

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs financiers du Fonds, par catégorie, au 1^{er} janvier 2013. Exception faite de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, la totalité des passifs financiers du Fonds au 1^{er} janvier 2013 était comptabilisée au coût amorti.

Actifs	DFT	Actifs financiers à la JVRN au début	Total	Actifs financiers au coût amorti	Total
Actifs financiers à la JVRN	— \$	18 315 510 \$	18 315 510 \$	— \$	18 315 510 \$
Placements à court terme	—	—	—	623 869	623 869
Trésorerie	—	—	—	68 523	68 523
Montants à recevoir du courtier	—	—	—	299 712	299 712
Intérêts à recevoir	—	—	—	15	15
Dividendes à recevoir	—	—	—	50 523	50 523
Montants à recevoir du gestionnaire	—	—	—	7 005	7 005
Total	— \$	18 315 510 \$	18 315 510 \$	1 049 647 \$	19 365 157 \$

Le tableau qui suit présente les gains nets (pertes nettes) sur les instruments financiers à la JVRN, par catégorie, pour les périodes closes les 30 juin 2014 et 2013 :

Catégorie	Gain (perte) net réalisé		Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	
	2014	2013	2014	2013
Actifs financiers à la JVRN :				
Désignés au début	1 469 219 \$	(21 828) \$	1 002 367 \$	93 278 \$

FIERA CAPITAL FONDS D' ACTIONS CANADIENNES (auparavant Fiera Sceptre Fonds d'actions canadiennes)

NOTES ANNEXES (suite)

Semestre clos le 30 juin 2014 (non audité)

11. Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, présentée dans l'état du résultat global correspond à l'augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour le semestre, divisée par le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période. Le nombre moyen de parts en circulation au cours des semestres clos les 30 juin est présenté ci-après :

	2014	2013
Catégorie A	23 600	26 954
Catégorie B	44 278	31 003
Catégorie F	7 225	6 877
Catégorie O	1 507 487	1 763 147

12. Transition aux IFRS

La présente note résume l'effet de la transition du Fonds aux IFRS :

Choix à la transition

La seule exemption facultative adoptée par le Fonds à la transition réside dans l'option de désigner un actif financier ou un passif financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net à la transition aux IFRS. Tous les actifs financiers désignés comme étant à la JVRN à la transition (voir la note 10) étaient antérieurement comptabilisés à la juste valeur selon les PCGR canadiens, conformément à la Note d'orientation concernant la comptabilité (NOC) 18, *Sociétés de placement*.

Tableau des flux de trésorerie

Aux termes des PCGR canadiens, le Fonds n'était pas tenu de fournir un état des flux de trésorerie. Aux termes d'IAS 1, un jeu complet d'états financiers comprend, sans exception, un tableau des flux de trésorerie pour la période considérée et la période comparative.

Rapprochement des capitaux propres et du résultat global présentés antérieurement selon les PCGR canadiens et selon les IFRS

Capitaux propres	31 décembre 2013	30 juin 2013	1 ^{er} janvier 2013
Capitaux propres présentés selon les PCGR canadiens	19 433 787 \$	19 099 978 \$	19 211 637 \$
Réévaluation des placements à la JVRN	11 746	22 062	31 847
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	19 445 533 \$	19 122 040 \$	19 243 484 \$
		31-déc-13	30-juin-13
Résultat global présenté selon les PCGR canadiens		3 074 644 \$	248 005 \$
Réévaluation des placements à la JVRN		(20 101)	(9 785)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		3 054 543 \$	238 220 \$

Classement des parts rachetables émises par le Fonds

Aux termes des PCGR canadiens, le Fonds comptabilisait ses parts rachetables dans les capitaux propres. Selon les IFRS, IAS 32 exige que les parts ou actions d'une entité qui comportent une obligation contractuelle pour l'émetteur de racheter ou de rembourser cet instrument contre de la trésorerie ou un autre actif financier soient classées comme des passifs financiers. Comme les parts du Fonds ne satisfont pas aux critères d'IAS 32 permettant le classement dans les capitaux propres, elles ont été reclassées dans les passifs financiers à la transition aux IFRS.

Réévaluation des placements à la JVRN

Aux termes des PCGR canadiens, le Fonds évaluait la juste valeur de ses placements conformément au chapitre 3855 *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*, qui exigeait le recours aux cours acheteur pour les positions acheteur et aux cours vendeur pour les positions vendeur, dans la mesure où ces cours étaient disponibles. Selon les IFRS, le Fonds évalue la juste valeur de ses placements conformément aux indications d'IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur* (IFRS 13), suivant laquelle la juste valeur correspond au prix compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur lorsque l'actif ou le passif a un cours acheteur et un cours vendeur. IFRS 13 permet également l'utilisation du cours moyen ou d'une autre convention d'évaluation suivie par les intervenants du marché, faute de mieux en pratique, pour déterminer la juste valeur à l'intérieur d'un écart acheteur-vendeur. En conséquence, lors de la première application des IFRS, un ajustement a été comptabilisé pour accroître/réduire la valeur comptable des placements du Fonds de 31 847 \$ au 1^{er} janvier 2013, 22 062 \$ au 30 juin 2013 et de 11 746 \$ au 31 décembre 2013. Cet ajustement a eu pour effet d'accroître l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds de (20 101)\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 et de (9 785)\$ pour la période close le 30 juin 2013.

Ajustements de reclassement

Outre les ajustements susmentionnés, le Fonds n'a reclassé aucun montant à la transition pour assurer la conformité de la présentation de ses états financiers aux IFRS.

fieracapital.com

info@fieracapital.com

Service à la clientèle

Montréal (Siège social)

1501, avenue McGill College
Bureau 800
Montréal (Québec) H3A 3M8

T 514 954-3300

T 1 800 361-3499

Toronto

1, rue Adelaide Est
Bureau 600
Toronto (Ontario) M5C 2V9

T 416 364-3711

T 1 800 994-9002

Calgary

607, 8e Avenue Sud-Ouest
Bureau 300
Calgary (Alberta) T2P 0A7

T 403 699-9000

Vancouver

1040, rue Georgia Ouest
Bureau 520
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6E 4H1

T 604 688-7234

T 1 877 737-4433

Halifax

5657, Spring Garden Road, C.P. 117
Bureau 505
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3R4

T 902 421-1066

New York

WILKINSON O'GRADY & CO., INC.

499 Park Avenue
7th Floor
New York, New York 10022

T 212 644-5252

Los Angeles

BEL AIR INVESTMENT ADVISORS

1999 Avenue of the Stars
Suite 2800
Los Angeles, New York 90067

T 310 229-1500



FIERACAPITAL